

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document provisoire



**Commune de
Brunstatt-Didenheim**

DIDENHEIM

1. Rapport de présentation Etudes préalables

Sommaire

1^{ère} partie. L'état initial de l'environnement.....	5
1. L'importance de l'Il.....	7
1.1. Le réseau hydrographique.....	7
1.2. La végétation liée à la rivière.....	7
1.3. Les zones humides.....	9
1.4. Les ZNIEFF	12
1.5. Les corridors écologiques.....	14
2. Les autres milieux	18
2.1. Le relief	18
2.2. La géologie.....	18
2.3. Les espaces agricoles.....	20
2.3.1. Les exploitants.....	20
2.3.2. Avec structures arborées.....	22
2.3.3. Sans structures arborées.....	24
2.4. Les forêts.....	25
3. Les plans régionaux d'action	27
3.1. Le Milan royal.....	27
3.2. Le sonneur à ventre jaune	28
4. Les risques	29
4.1. Les zones inondables	29
4.2. Les coulées d'eaux boueuses.....	32
4.3. Les mouvements de terrain.....	33
4.3.1. Les chutes de bloc	33
4.3.2. Les cavités.....	33
4.3.3. Le retrait-gonflement des argiles	34
4.3.4. La sismicité	34
5. Les nuisances et pollutions.....	36
5.1. L'alimentation en eau potable	36
5.2. Les sites potentiellement pollués	36
5.3. Les déchets	37
5.4. Les routes.....	38
5.5. Les sources de pollution	38
6. Les documents supra-communaux.....	42
6.1. Le SDAGE.....	42
6.2. Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation	42
6.3. Le Schéma Régional Climat Air Energie	43
6.4. Le GERPLAN	44
7. Les espaces bâtis.....	46
7.1. Les données archéologiques	46
7.2. L'évolution du bâti.....	47
7.3. Les entrées de ville.....	48

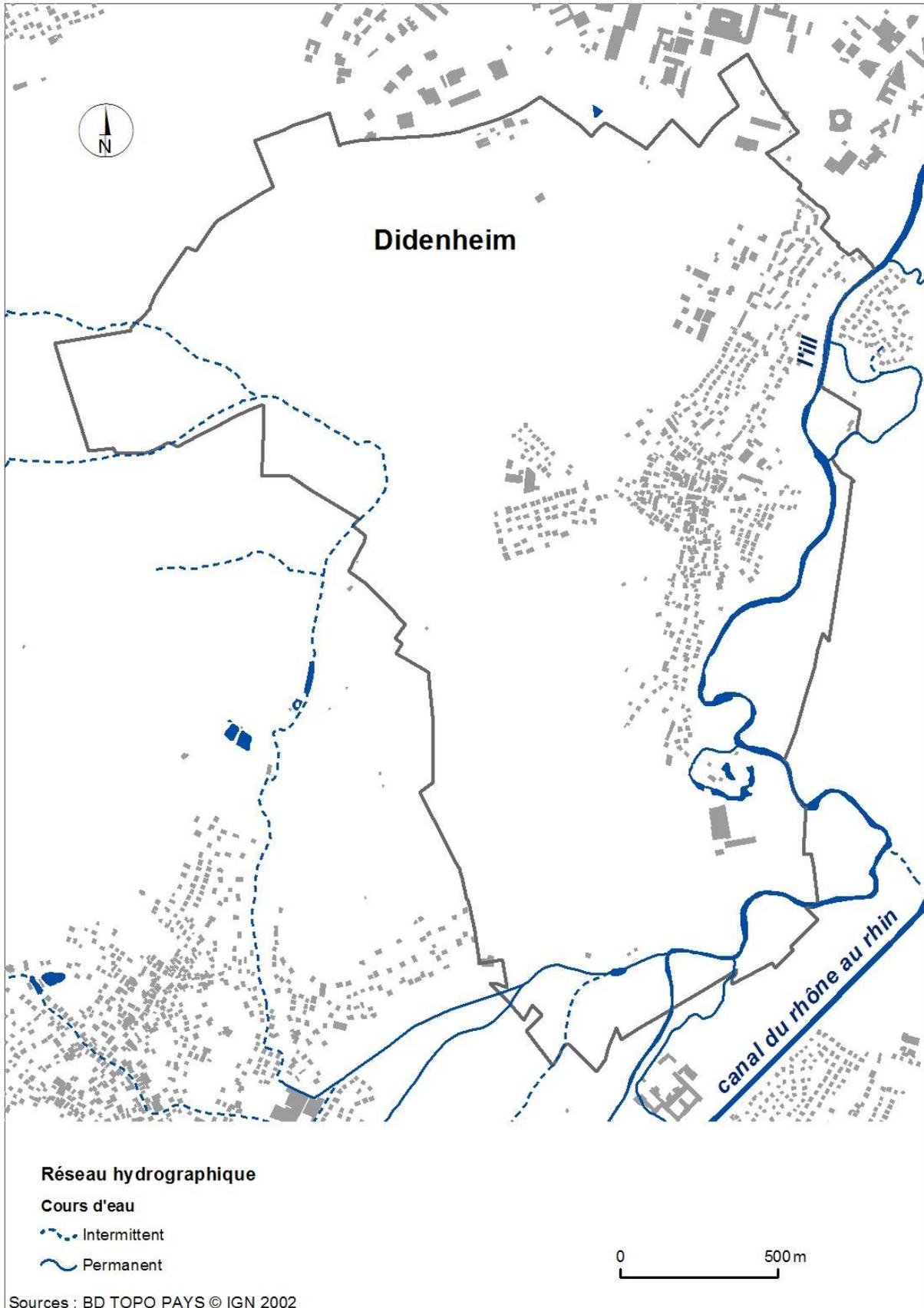
7.4.	Le centre ancien	52
7.5.	Le début des quartiers pavillonnaires.....	54
7.6.	Le lotissement des castors	55
7.7.	Les premières extensions vers Mulhouse	56
7.8.	Les extensions au nord du village.....	58
7.8.1.	En direction du site à potentiel pour le futur.....	58
7.8.2.	Le lotissement Saint-Gall.....	58
7.9.	Les extensions vers le sud.....	59
7.10.	Les zones d'activités.....	60
8.	Les paysages.....	63
8.1.	Les vallons nord-ouest et nord-est.....	63
8.2.	La colline du Gallenberg.....	64
8.3.	Le village	65
8.4.	La plaine de l'III.....	65
2^{ème}	partie. Les données socio-économiques.....	67
1.	La population.....	71
1.1.	Une localité de 1 723 habitants en 2013.....	71
1.2.	La dynamique démographique	72
1.3.	Les composantes de l'évolution démographique : des pertes migratoires de 1968 à 2008.....	76
1.4.	La structure par âge	79
1.4.1.	Structure par âge et taux de vieillissement en 2013 : une population plus âgée que celle des territoires de référence	79
1.4.2.	Evolution de la structure par âge : un vieillissement de 1999 à 2013.....	80
2.	Les ménages et le logement.....	83
2.1.	Réduction de la taille des ménages.....	83
2.2.	Composition des ménages.....	84
2.2.1.	Composition par taille : 38 % de ménages de 2 personnes	84
2.2.2.	Composition par type	85
2.3.	Le parc de logements en 2013	87
2.3.1.	Evolutions comparées de la population et des résidences principales.....	87
2.3.2.	Utilisation du parc de logements	88
2.3.3.	Type de logement et nombre de pièces.....	90
2.3.4.	Année de construction des logements.....	92
2.3.5.	Statut d'occupation des résidences principales	93
2.3.6.	Le logement social : aucun logement en 2013	94
2.3.7.	La construction neuve : 70 logements neufs de 2004 à 2013.....	96
3.	Les actifs au lieu de résidence	101
3.1.	Nombre d'actifs et type d'activité.....	101
3.2.	Répartition socio-professionnelle : une sur-représentation des cadres.....	103
3.3.	Le chômage : 12,1 % de chômeurs en 2013 (INSEE taux RP)	104
3.4.	Lieux de travail des actifs résidents.....	105
4.	L'emploi au lieu de travail	109
4.1.	Près de 700 emplois en 2013.....	109

4.2.	Provenance des actifs travaillant à Didenheim	109
4.3.	Indice de concentration de l'emploi	110
4.4.	Types d'emplois.....	112
4.5.	Poids de l'appareil productif	114
5.	Equipements et services.....	117
5.1.	Services recensés dans la base permanente des équipements	117
5.2.	Les équipements scolaires.....	118
6.	Les infrastructures et les déplacements.....	121
6.1.	Les infrastructures	121
6.1.1.	Réseau et trafic routier.....	121
6.1.2.	Pistes cyclables	122
6.2.	Les transports en commun	123
6.3.	Les moyens de transport utilisés lors des déplacements domicile-travail.....	124
7.	Les enjeux identifiés	127

1^{ère} partie.

L'état initial de l'environnement

Le réseau hydrographique



La commune de Didenheim, au sud-ouest de Mulhouse, appartient à la première couronne de l'agglomération mulhousienne. A l'abri des derniers contreforts du Sundgau et de la vallée de l'Ill, le ban communal atteint 444 hectares, couverts à 72% par des espaces naturels et agricoles.

Le site se trouve à la frontière entre l'aquifère rhénan et les nappes du Sundgau.

La commune se compose de quatre entités :

- les vallons nord (vallons agricoles, zone d'activités du parc des collines),
- la colline du Gallenberg ou Gallenhölzchen en promontoire qui descend vers l'Ill,
- le village niché au creux du vallon qui descend vers l'Ill,
- la plaine de l'Ill verdoyante et boisée.

1. L'importance de l'Ill

1.1. Le réseau hydrographique

L'Ill est, après le Rhin, la principale rivière d'Alsace. Elle prend sa source dans les contreforts septentrionaux du Jura, à Winkel à environ 600 mètres d'altitude.

La rivière, qui traverse le Sundgau et une grande partie de la plaine d'Alsace pour se jeter dans le Rhin à Strasbourg, après un parcours d'environ 220 km, collecte la quasi-totalité des eaux superficielles de la région.

Le réseau hydrographique à Didenheim est dominé par l'Ill, et ses affluents venant de Hochstatt et de Morschwiller-le-Bas par des ruisseaux permanents ou temporaires.

La rivière conserve un tracé naturel avec ses méandres.

L'état ou le potentiel écologique de l'Ill à Didenheim est médiocre.

Les rejets d'assainissement et l'activité agricole intensive jouent un rôle important sur la qualité des eaux (intrants et charges en matière organique).

Les masses d'eaux souterraines qui communiquent avec les rivières sont celles du Sundgau versant Rhin et Jura alsacien, à dominante sédimentaire, dont l'état n'est pas bon (notamment pour les nitrates et les pesticides).

L'Ill présente des fluctuations saisonnières de débit peu importantes. Les hautes eaux se déroulent en hiver et sont caractérisées par des débits mensuels moyens allant de 66,2 à 68,6 m³/s, de décembre à mars inclus. Dès le mois d'avril, le débit baisse progressivement jusqu'aux basses eaux estivales, de juillet à octobre.

Toutefois les crues peuvent être assez importantes. Ces crues fertilisent naturellement les zones inondées.

1.2. La végétation liée à la rivière

Le cortège végétal de la rivière est particulièrement luxuriant avec des Erables, Erables sycomores, Aulnes glutineux, Frênes, Saules, Bouleaux, ...

Ces formations végétales linéaires possèdent une forte valeur écologique.



La ripisylve de l'III

La ripisylve, au bord du cours d'eau, se distingue par sa richesse faunistique (zones de refuge, de nidification, d'affût, couloirs de circulation, zones de développement des Grillons, Sauterelles, Criquets, Libellules, ...).

En effet, ces ensembles constituent des relais pour l'avifaune, un lieu de nidification et de perchoirs pour certaines espèces et un refuge pour les petits mammifères.

Les haies, et surtout les cortèges végétaux des ruisseaux, sont un lieu privilégié de nidification pour la Fauvette à tête noire, le Rossignol, le geai, la Grive musicienne, le Lorient, le Faucon crécelle, les Mésanges.

Le Canard colvert peut fréquenter le cours d'eau et ses rives.

Ce type de formations abrite également des insectes pollinisateurs des cultures et prédateurs de certains ravageurs.

Les ripisylves jouent un rôle d'animation du paysage, et contribuent aussi à l'insertion des bâtiments qu'elles côtoient parfois, dans l'environnement.

Elles constituent aussi un gage de stabilité des berges et de prévention des risques, grâce notamment aux racines qui ancrent les sols et absorbent l'eau.

Les Aulnes glutineux en particulier, grâce à leur système racinaire développé, fixent et consolident les berges de la rivière.

Enfin, grâce aux capacités d'autoépuration que les végétaux impliquent, leur présence favorise la qualité de l'eau.

Le rôle de la végétation dans l'absorption et la purification des eaux est particulièrement important près de la zone habitée.

La ripisylve des affluents, tels que celui qui traverse des vallons nord (autour de l'Espen) à Didenheim avant de passer par Hochstatt conjugue également tous ces atouts.



La ripisylve de l'affluent de l'III

1.3. Les zones humides

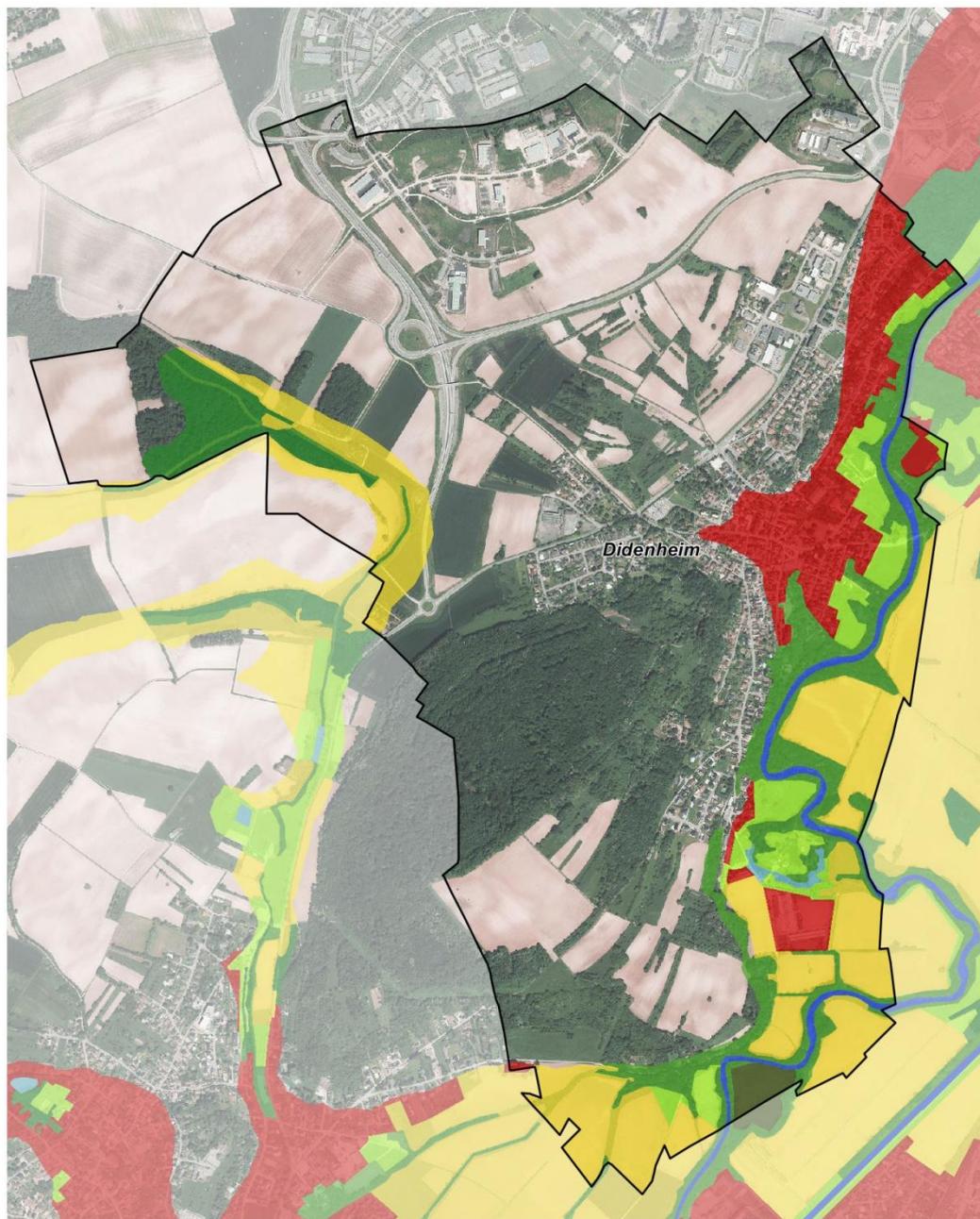
La base de données des zones à dominante humide de CIGAL, datée de 2008, donne des indications sur les possibles zones humides présentes sur le territoire communal. Cette base de données correspond à un inventaire général réalisé à l'échelle régionale au 1/100 000ème. Cette cartographie se base sur de la photo-interprétation et repose sur les critères suivants :

- présence de végétation hygrophile
- saturation permanente ou non des sols
- topographie

Les principaux espaces humides à Didenheim se trouvent dans et à proximité de la zone inondable de l'III, ainsi que sur le tracé du ruisseau intermittent qui traverse des vallons au nord-ouest.

Le cours de l'III est même identifié comme une zone humide remarquable.

Zones à dominante humide CIGAL Commune de Didenheim



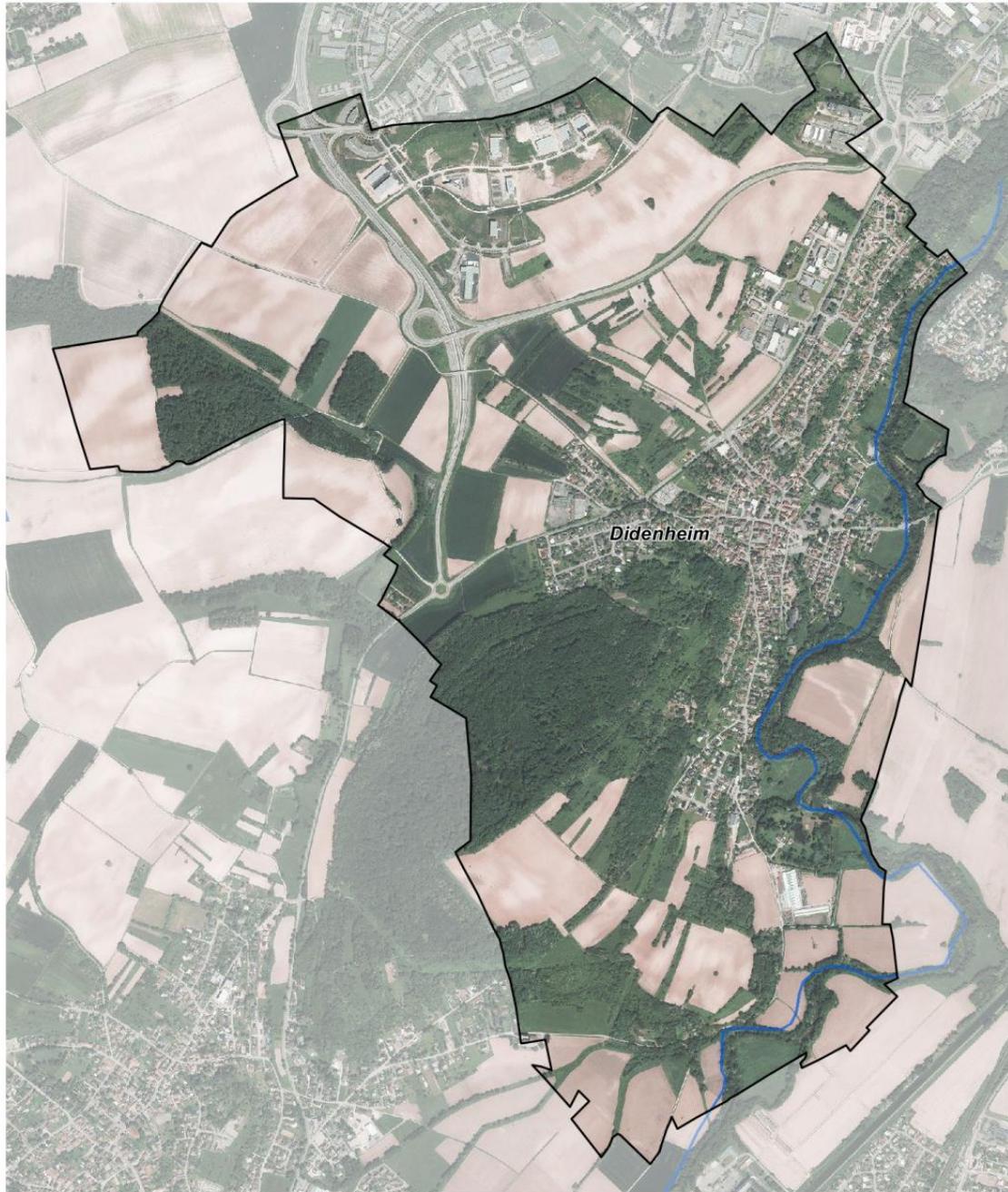
- | | | |
|--------------------------------|--|------------------------------|
| ■ Forêts et fourrés humides | ■ Roselières, cariçaiies, mégaphorbiaies | ■ Terres arables |
| ■ Boisements linéaires humides | ■ Eaux courantes | ■ Territoires artificialisés |
| ■ Prairies humides | ■ Plan d'eau | |
| ■ Tourbières | ■ Annexes hydrauliques | |

Sources : BD ZDH Cigal 2008, Ortho 2011-2012 CIGAL www.cigalsace.org

0 150 300 Mètres

Zones humides

Commune de Didenheim



- Zones humides remarquables
- Zones humides RAMSAR



Sources : CG68, DREAL 2014, DDT 2014, Ortho 2011-2012 Cigal cigalace.org

0 160 320 Mètres

1.4. Les ZNIEFF

La combinaison des différents milieux à la limite est et sud du ban communal (cours d'eau, ripisylve, prés, prairies, champs, vergers, ...) est favorable à la richesse écologique.

L'Ill, en tant que principale rivière alsacienne, représente la colonne vertébrale du réseau écologique des milieux aquatiques de la plaine d'Alsace, en connexion avec ses nombreux affluents.

On distingue deux ZNIEFF - Zones Naturelles à Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique – sur ces espaces.

Une ZNIEFF de type 1 - secteur de grand intérêt biologique ou écologique – se nomme « vallée de l'Ill et ses affluents en amont de Mulhouse ».

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes) : « vallée de l'Ill et affluents de Winkel à Mulhouse ».

Le périmètre des ZNIEFF s'étend de la source à Mulhouse.

Il correspond au lit mineur, aux berges et à la ripisylve de la rivière et intègre localement des diffluences.

Dans cette partie amont de la rivière, le cours est celui d'une rivière à truites où on recense la présence d'au moins 9 espèces de poissons déterminants : Lamproie de planer, Chabot, Anguille, Spirlin, Brochet, Vandoise, Vairon, Truite fario et Ombre commun.

A noter également la découverte récente de 4 mollusques bivalves remarquables, dont *Unio crassus*.



Lamproie de planer



Spirlin



Unio crassus

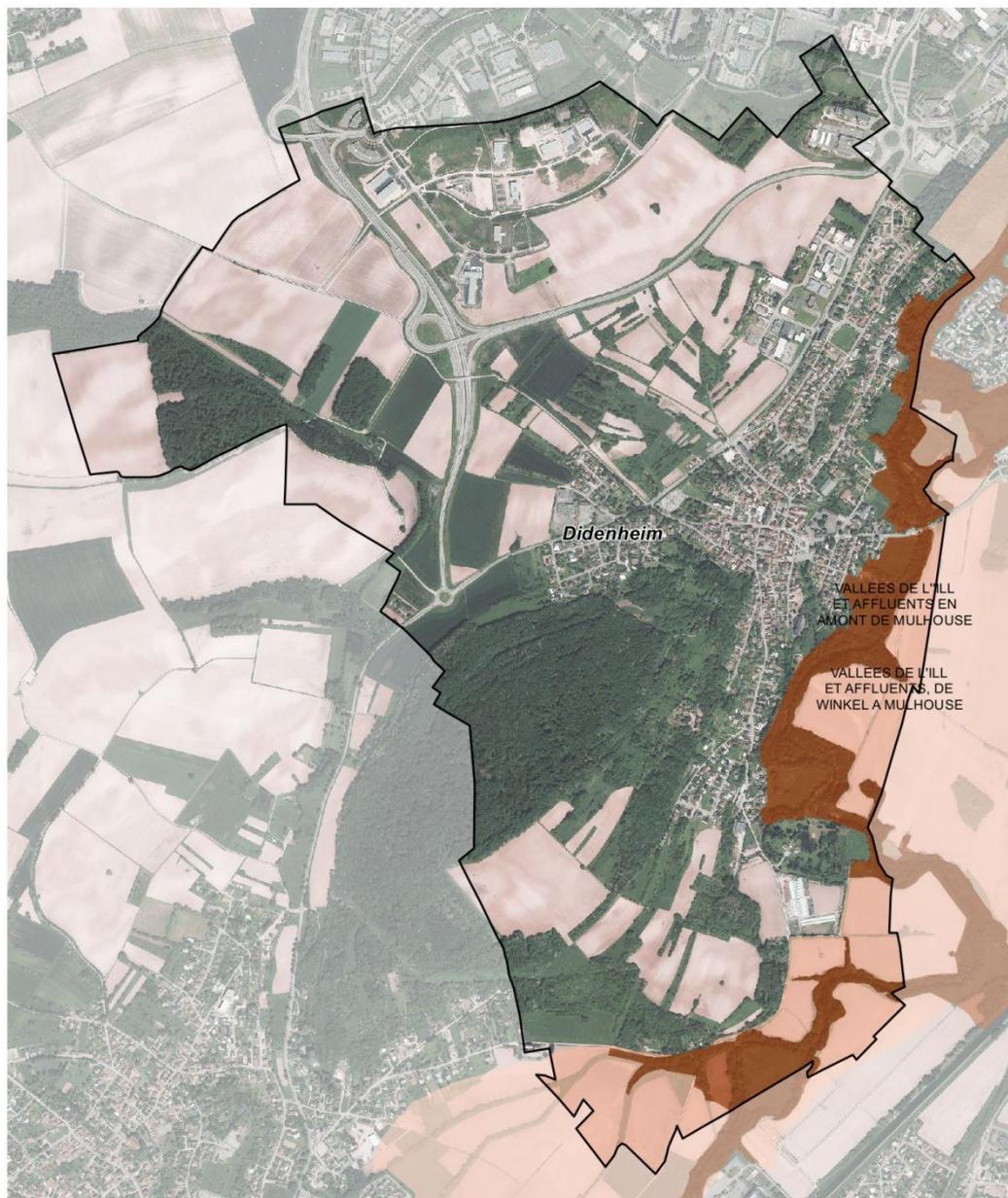
Le castor est présent, exploitant surtout le lit mineur et la ripisylve.

Dans les ZNIEFF, l'Ill présente une ripisylve (Aulnaie-Frênaie) plus ou moins continue et développée avec un lit mineur relativement peu altéré et des berges peu modifiées.

Dans son cours sundgauvien, que l'on peut encore considéré comme tel à Didenheim, l'Ill est une rivière collinéenne qui s'écoule dans un paysage de cultures et de prairies. La rivière présente un lit mineur méandrique assez naturel.

Les berges montrent localement des sapements et des marques d'érosion et de dépôts dans les courbes des méandres.

ZNIEFF modernisées Commune de Didenheim



- ZNIEFF Type 1
- ZNIEFF Type 2



Sources : DREAL 2015, Ortho 2011-2012 Cigal cigalasace.org

0 160 320 Mètres



La vallée de l'Ill à Didenheim

1.5. Les corridors écologiques

La mise en place d'un réseau écologique national nommé «Trame verte et bleue» a été l'une des mesures prioritaires du groupe « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles » du Grenelle II de l'Environnement.

Cette démarche fait suite au constat de fragmentation importante du territoire et de fragilisation des populations animales et végétales, y compris en ce qui concerne les espèces ordinaires.

En Alsace, la politique Trame Verte et Bleue (TVB) a été initiée par le Conseil Régional dès 2003, afin de restaurer les réseaux écologiques dégradés de la plaine.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), outil de mise en œuvre de la TVB régionale, a été adopté en Alsace le 22 décembre 2014.

La Trame Verte et Bleue est composée de deux catégories de continuités écologiques :

- des réservoirs de biodiversité d'une part ;
- et des corridors qui les relient entre eux d'autre part.

Les réservoirs de biodiversité correspondent aux sites à forts enjeux de biodiversité sur le territoire.

Il s'agit de grands ensembles, dont la taille et le degré de conservation sont jugés satisfaisants pour le maintien des espèces.

Ils sont définis sur la base d'éléments écologiques patrimoniaux tels que les zones bénéficiant de protections et/ou d'inventaires.

Les corridors écologiques sont les voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux.

Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration.

Ils constituent des éléments importants dans le fonctionnement écologique des écosystèmes à l'échelle communale et supra-communale.

Leur qualité ainsi que leur continuité représentent un facteur essentiel pour la préservation des connexions et des relations entre les populations animales et végétales.

Didenheim ne comprend pas de réservoir de biodiversité mais est concernée par deux corridors écologiques d'importance régionale.

Le corridor C291 est dépendant de l'Ill même s'il ne suit pas son tracé partout.

Il se déploie en parallèle, traversant les espaces agricoles. C'est pourquoi, pour Didenheim, le corridor touche des extrémités du ban communal.

L'espèce privilégiée est le castor et l'état fonctionnel est satisfaisant. L'enjeu pour ce corridor est de le préserver.

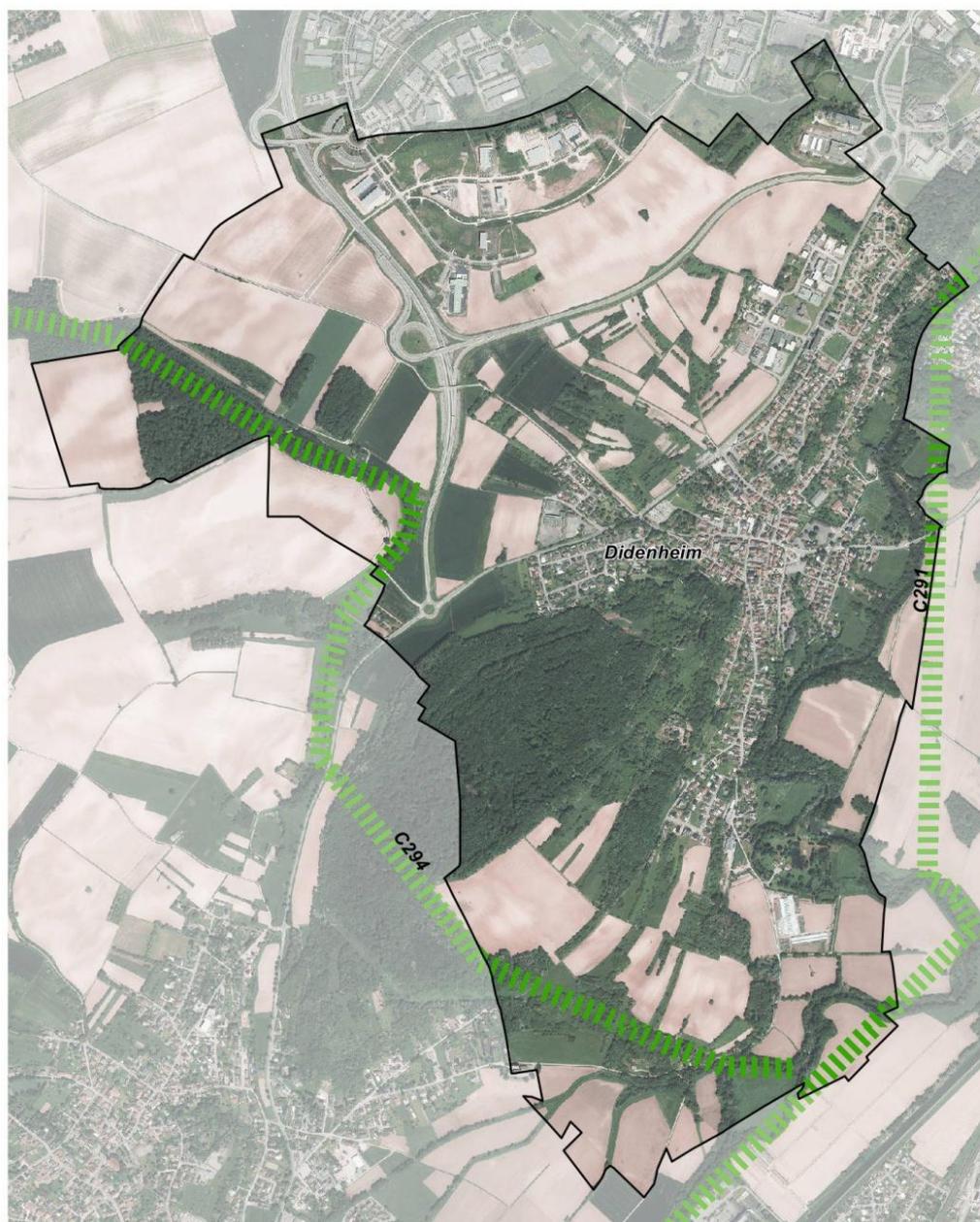
Le corridor C294 s'appuie sur les milieux proches du ruisseau intermittent qui, venant de Hochstatt et Morschwiller-le-Bas par un vallon nord, traverse le territoire de Hochstatt avant d'atteindre l'Ill par le Baschiloch.

Il touche surtout des milieux forestiers à proximité du ruisseau.

L'espèce privilégiée est le chat sauvage.

L'état fonctionnel est satisfaisant, l'enjeu est de le préserver.

Synthèse des éléments de la trame verte et bleue du SRCE Commune de Didenheim



-  Réervoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques nationaux
-  Corridors écologiques terrestres régionaux
-  Cours d'eau classés au titre de l'art. 214-17 du code de l'environnement, listes 1 et 2

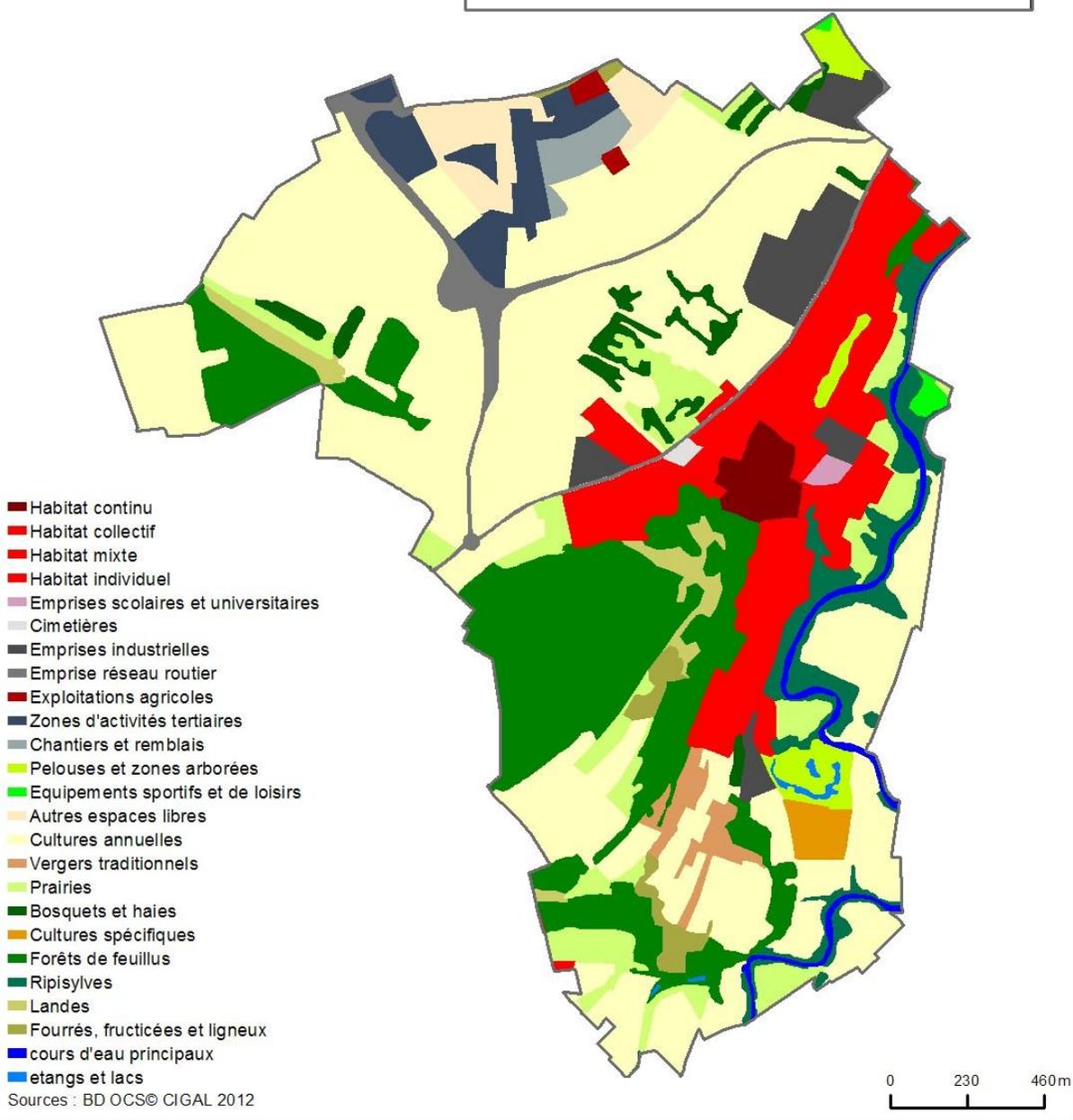
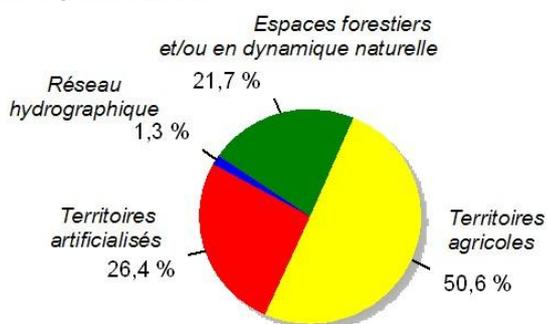
Sources : DREAL 01/2015, Ortho 2011-2012 CIGAL www.cigalsace.org

0 150 300 Mètres

Occupation du sol



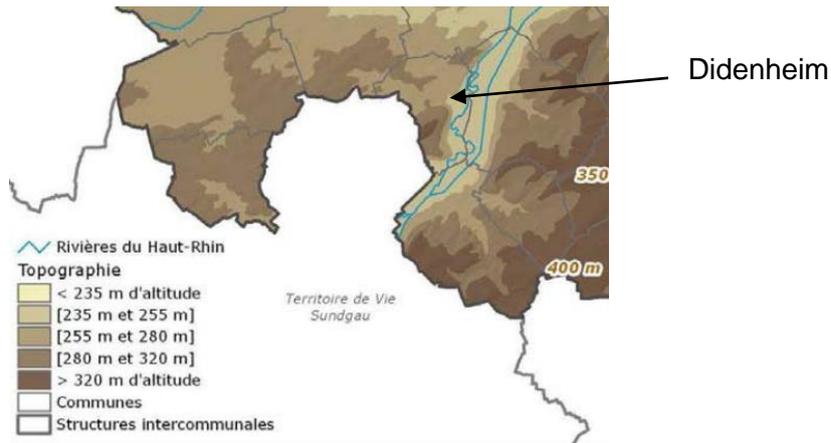
Répartition en grandes catégories d'occupation du sol



2. Les autres milieux

2.1. Le relief

La situation topographique de la commune est tout à fait particulière, comprenant une partie de la plaine de l'Ill, à l'est (d'une altitude minimale inférieure à 240 m), la colline boisée du Gallenhölzchen, au sud (dépassant les 330 m), ainsi que les vallons agricoles au nord dont les eaux sont orientées en direction de Dornach et Mulhouse (altitude moyenne entre 270 et 290 mètres).



Source : GERPLAN de la région mulhousienne

La commune est donc caractérisée par son relief important au sud (colline du Gallenhölzchen) ainsi que par la colline au nord occupé par la zone d'activités du Parc des Collines.

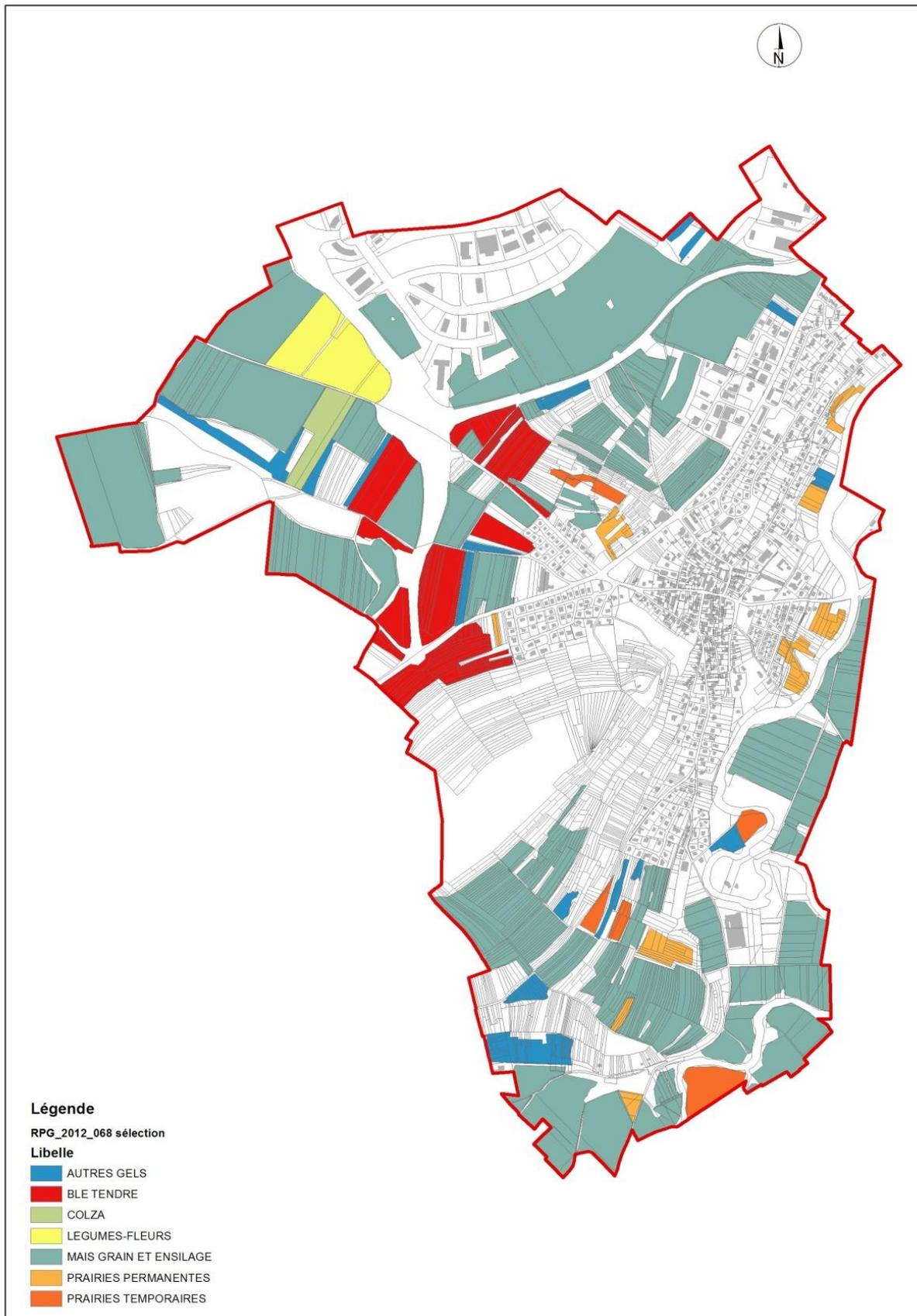
2.2. La géologie

Didenheim est installée sur les contreforts du Sundgau. Celui-ci est formé d'un soubassement marneux et marno-calcaire de l'ère tertiaire, sur lequel se sont accumulés des alluvions d'origine rhénane (cailloutis du Sundgau : 20 mètres). Lors des épisodes froids du quaternaire, les vents violents de sud-ouest, soufflant dans des conditions steppiques, ont accumulé du loess (limon calcaire).

Ce matériel fin et pulvérulent, épais de quelques mètres, a développée de bons sols de culture.

Sur la colline du Gallenberg on trouve des loess-lehms (les lehms résultent de la décalcification du loess), et dans le lit majeur de l'Ill des alluvions modernes fines.

Les cultures agricoles



2.3. Les espaces agricoles

2.3.1. Les exploitants

Les espaces agricoles représentent plus de la moitié du territoire communal, mais un cinquième du ban communal est constituée d'espaces forestiers et/ou en dynamique naturelle.

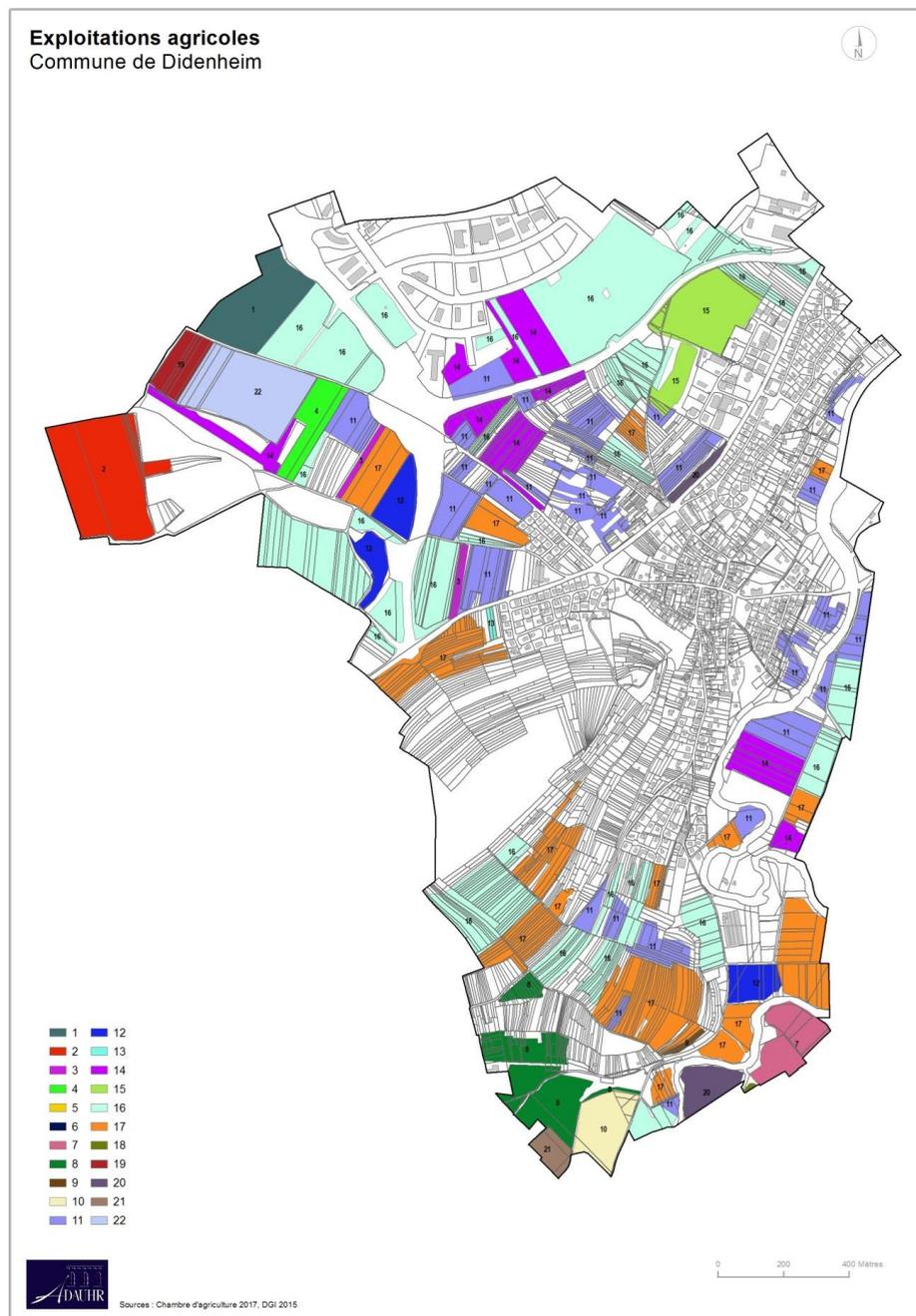
72% du territoire communal sont donc non artificialisés.

Les espaces agricoles représentent environ 250 ha et sont en majorité dédiés à la céréaliculture.

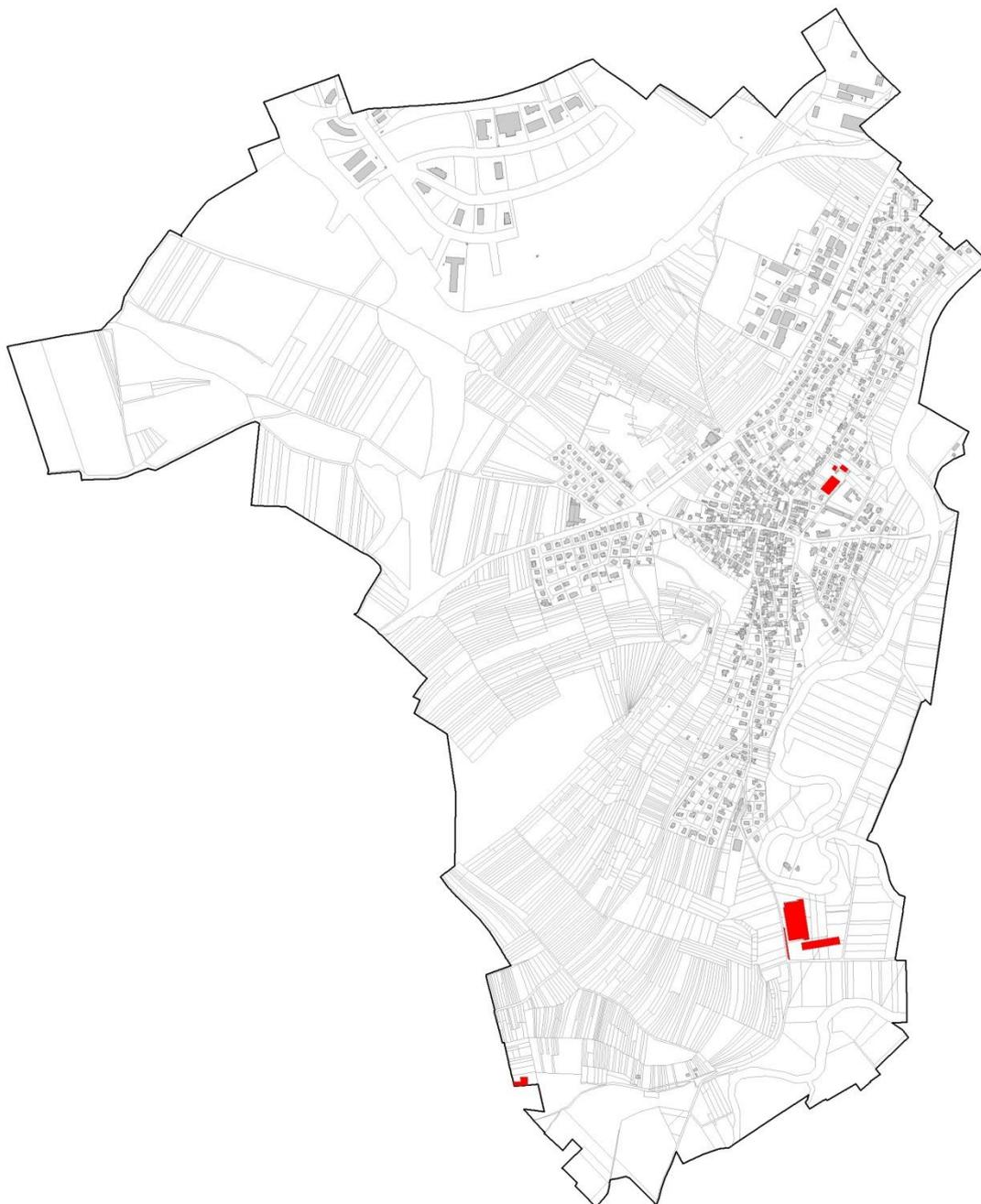
22 exploitants valorisent le territoire communal ; seuls 2 céréaliers ont leur siège à Didenheim, et un troisième a son exploitation agricole à cheval sur les bans communaux de Didenheim et Hochstatt.

On compte aussi 2 ménages ayant quelques chevaux en pension, qui ne sont donc pas des exploitations agricoles, et une personne ayant une dizaine de moutons.

Répartition des parcelles en fonction des exploitations agricoles :



Bâtiments d'exploitation agricole
Commune de Didenheim



■ Bâtiments agricoles



Sources : Chambre d'agriculture 2017, DGI 2015

0 200 400 Mètres

2.3.2. Avec structures arborées

Les espaces agricoles du sud du ban participent à l'équilibre du réseau écologique créé par l'Ill et ses zones humides, et les boisements du Gallenberg.

Les espaces agricoles de la plaine de l'Ill sont des milieux de transition. On peut ainsi trouver des espèces telles que le moineau domestique, le Rouge-queue noir, la Tourterelle turque, diverses mésanges, le Merle noir, ...

Dans les milieux humides on trouve le Crapaud commun, la Grenouille commune, la Grenouille rieuse, la Grenouille rousse,

Les espaces agricoles situés entre la RD8B1 et la RD8B3 comprennent des haies, bosquets, vergers, plus ou moins en friche ...



Les formations arborées entre la RD8B1 et la RD8B3

Les bosquets des collines peuvent être relativement riches du point de vue faunistique : Bruant jaune, Moineaux, Pinsons, Verdiers, Mésanges, Pies, Fauvettes à tête noire, Pouillots véloce, Pies grièches écorcheurs, Linottes mélodieuses, Merles, Grives litornes, Buses, Milans, Faucons crécelles, ...

Les mammifères peuvent comprendre des Blaireaux, Lapins de garenne, Lièvres, Renards, Hérissons, ...

Les arbres, isolés, en haies ou bosquets, jouent différents rôles :

- au niveau écologique, dans la diversité de la faune et la flore associées, dans leurs fonctions de refuges, abris, habitats, zones de nourrissage ;
- au niveau environnemental, dans la contribution à la stabilité des sols, à l'infiltration des eaux dans le sol, et à la fonction de brise-vent.

La ceinture traditionnelle de vergers du village, pleine et continue au milieu du 19^{ème} siècle, a été grignotée par l'urbanisation pratiquement partout dans le département.

A Didenheim, il subsiste plusieurs vergers, en périphérie des espaces habités, en leur sein, ou dispersés sur le ban.



Un verger périphérique

Outre leur fonction paysagère et agricole, les vergers constituent un écosystème original où de nombreuses espèces animales et végétales se nourrissent et se reproduisent.

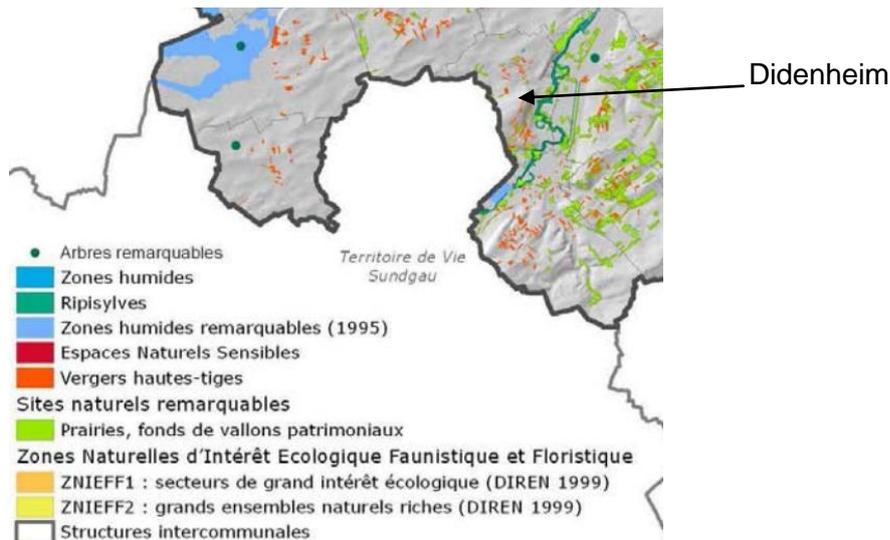
Le Léroty est le mammifère le plus typique du verger dont il apprécie la production ; le fréquentent aussi la Martre, la Belette, le Loir, l'Écureuil...

On rencontre parfois aussi le Hibou petit-duc nichant dans les cavités ou à l'occasion dans un vieux nid de Pie.

Outre ces espèces menacées, les vergers abritent des oiseaux plus aisés à observer, tels la Pie, les Mésanges bleues et charbonnières, le Moineau friquet, l'Étourneau sansonnet, le Rouge-queue...

De par leur présence dans les espaces urbains, l'association arbres fruitiers et arbres d'ornement favorise une avifaune adaptée : Moineau domestique, Rouge-queue noir, Bergeronnette grise, Hirondelle des fenêtres, Tourterelle turque, Chouette effraie.

Pour la faune on trouvera aussi : la Souris grise, le Rat gris, la Musaraigne musette, le Mulot gris, la Fouine...



Source : GERPLAN de la région mulhousienne

Des parcelles vides au sein du tissu bâti accueillent aussi des groupes arborés, importants dans le cadre urbain et le réseau de stations écologiques.

2.3.3. Sans structures arborées

Dans les espaces agricoles avec absence de végétation permanente, le nombre d'espèces vivant exclusivement dans ce milieu est réduit.

Au sein des espaces voués à l'agriculture intensive, seuls l'Alouette des champs et le Campagnol vivent de façon permanente.

L'Alouette des champs, qui niche au sol et n'exige aucun perchoir pour son chant territorial, est l'espèce caractéristique de la « steppe culturale ».

Le Vanneau huppé s'adapte bien à la transformation des milieux par retournement des prés et suppression des haies et bosquets.



Les vastes espaces cultivés

2.4. Les forêts

La colline sud constitue un îlot forestier préservé entre Didenheim et Hochstatt.

La forêt de la colline du Gallenberg se compose en majorité de Hêtres, Charmes, mais aussi de Chêne, Erables, Merisiers, Tilleuls, ...

La faune comprend des Chevreuils, Sangliers, Renards, Blaireaux,

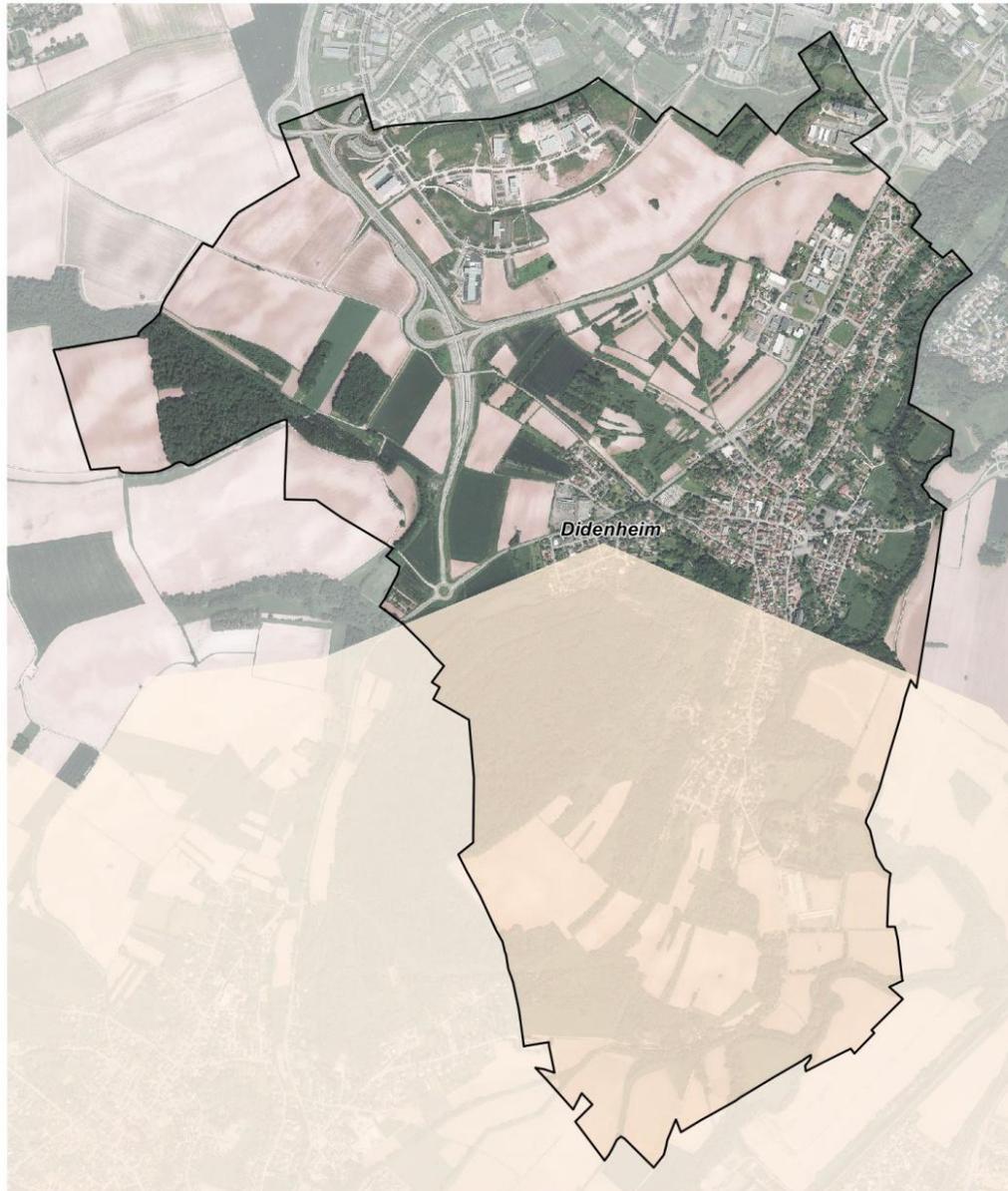


La forêt du Gallenberg

A l'ouest de la RD68 les espaces agricoles comprennent également une forêt constituant l'angle (Espan) entre les deux cours du ruisseau temporaire.

Elle présente les mêmes caractéristiques que la forêt du Gallenberg.

Plans régionaux d'actions : milan royal
Commune de Didenheim



Enjeu
■ Moyen
■ Fort



Sources : DREAL 2015, Ortho 2011-2012 Cigal cigalagence.org

0 160 320 Mètres

3. Les plans régionaux d'action

3.1. Le Milan royal

La moitié sud du territoire de Didenheim se trouve dans un secteur à enjeu moyen pour la protection du Milan royal.



Avec une envergure pouvant aller jusqu'à 165 cm, le Milan royal est la plus grande des onze espèces de rapaces diurnes nicheurs en Alsace. Il y a encore trente ans, le Milan royal était un rapace commun en France. Aujourd'hui, c'est une espèce gravement menacée. Ses effectifs ont chuté et son aire de répartition a considérablement diminué, en particulier en Alsace.

La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) Alsace participe activement à la conservation du Milan royal en mettant en œuvre les actions du plan national d'actions.

-> Inventaire et suivi :

- recensement et suivi de la population nicheuse
- recensement des milans royaux hivernants

-> Conservation :

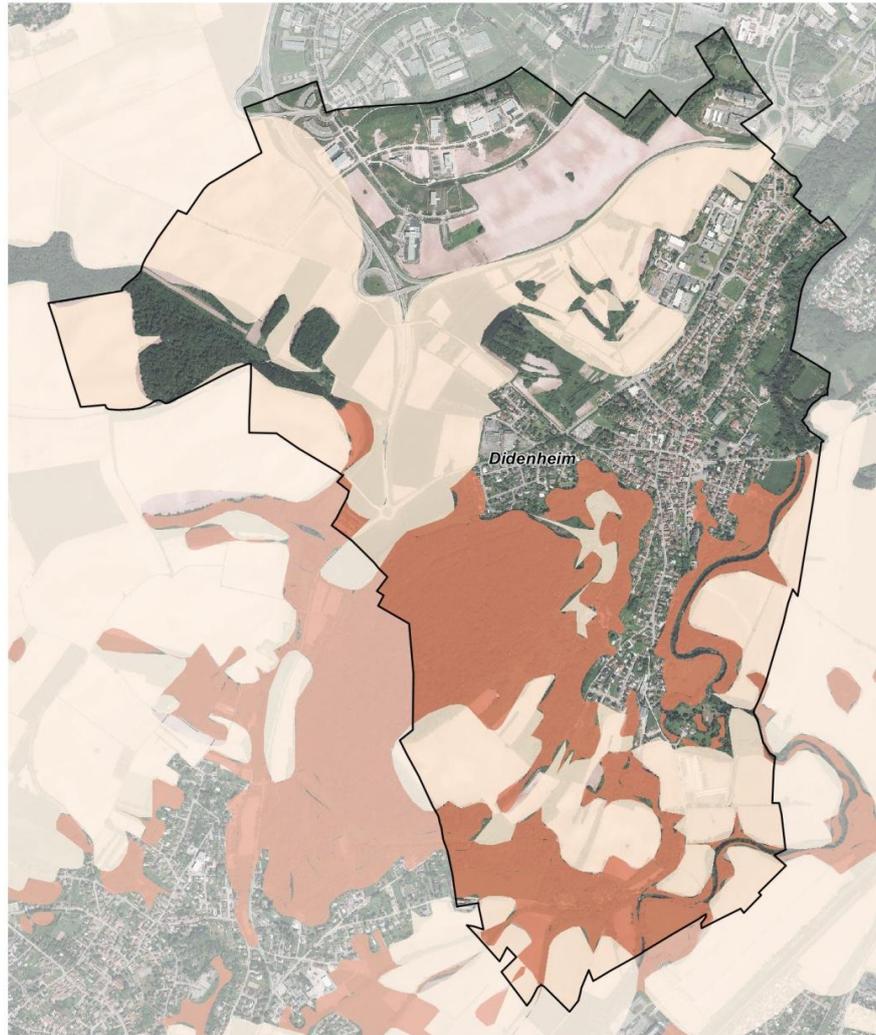
- protection des aires de nidification en collaboration avec l'ONF (Office National des Forêts)
- intégration du Milan royal au schéma régional éolien
- propositions de mesures conservatoires et discussions avec les organisations agricoles

-> Sensibilisation :

- animations auprès du grand public
- sensibilisation des acteurs concernés (ONF, ONCFS Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ...)

Plans régionaux d'actions : sonneur à ventre jaune

Commune de Didenheim



Enjeu
Faible
Moyen
Fort



Sources : DREAL 2015, Ortho 2011-2012 Cigal cigalassace.org

0 160 320 Mètres

3.2. Le sonneur à ventre jaune

Des secteurs à enjeu moyen et fort couvrent le territoire de Didenheim pour la protection du sonneur à ventre jaune.

C'est une espèce en déclin, exclusivement forestière, qui se rencontre préférentiellement en plaine, mais peut se trouver dans des secteurs de collines comme le Sundgau.



En Alsace, la Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a décidé de décliner le programme national en programme d'actions régionales.

Il contient 3 grandes thématiques : connaissance, conservations, réseaux et communication.

4. Les risques

4.1. Les zones inondables

La commune est incluse dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du bassin versant de l'III (PPRI), approuvé en 2006, avec 4 types de risques :

- une zone inondable (bleu foncé) par débordement en cas de crue centennale (inconstructible) ;
- des zones inondables (bleu clair) par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré (pouvant être ouvertes à l'urbanisation) ;
- une zone inondable (rouge) en cas de rupture de digue à risque élevé (inconstructible) ;
- des zones inondables (jaune) en cas de rupture de digue à risque modéré (pouvant être ouvertes à l'urbanisation).

Ces zones recouvrent toute la frange est et sud du ban communal.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations et ses prescriptions s'impose à tout projet d'aménagement, notamment ceux permis par le PLU.

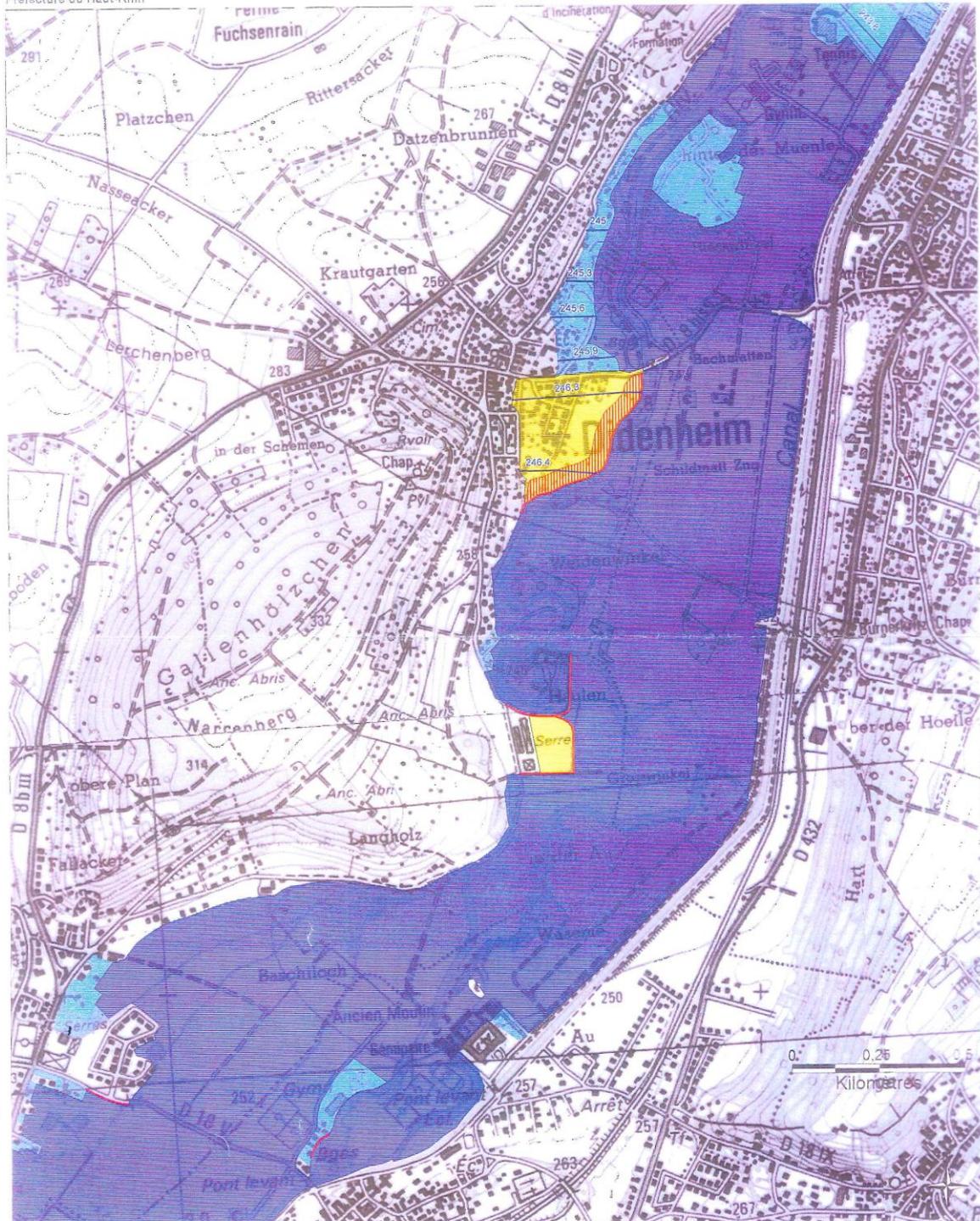
Il sera annexé au dossier de PLU avec son règlement qui s'appliquera indépendamment de ce dernier.

Des travaux de protection rapprochée contre les inondations de l'III ont été effectués à Didenheim et Brunstatt.

Ils portaient notamment sur la réalisation de 3 barrages écrêteurs de crues (ILL-BRU-BAR-1 à ILL-BRU-BAR-3 sur la carte qui suit) et sur la création, le renforcement, l'abaissement ou le déplacement des digues (ILL-DID-G1 et G3-D, ILL-DID-G2 et G4-C, ILL-BRU-D1-D, ILL-BRU-D2-C).

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE L'ILL

Préfecture du Haut-Rhin



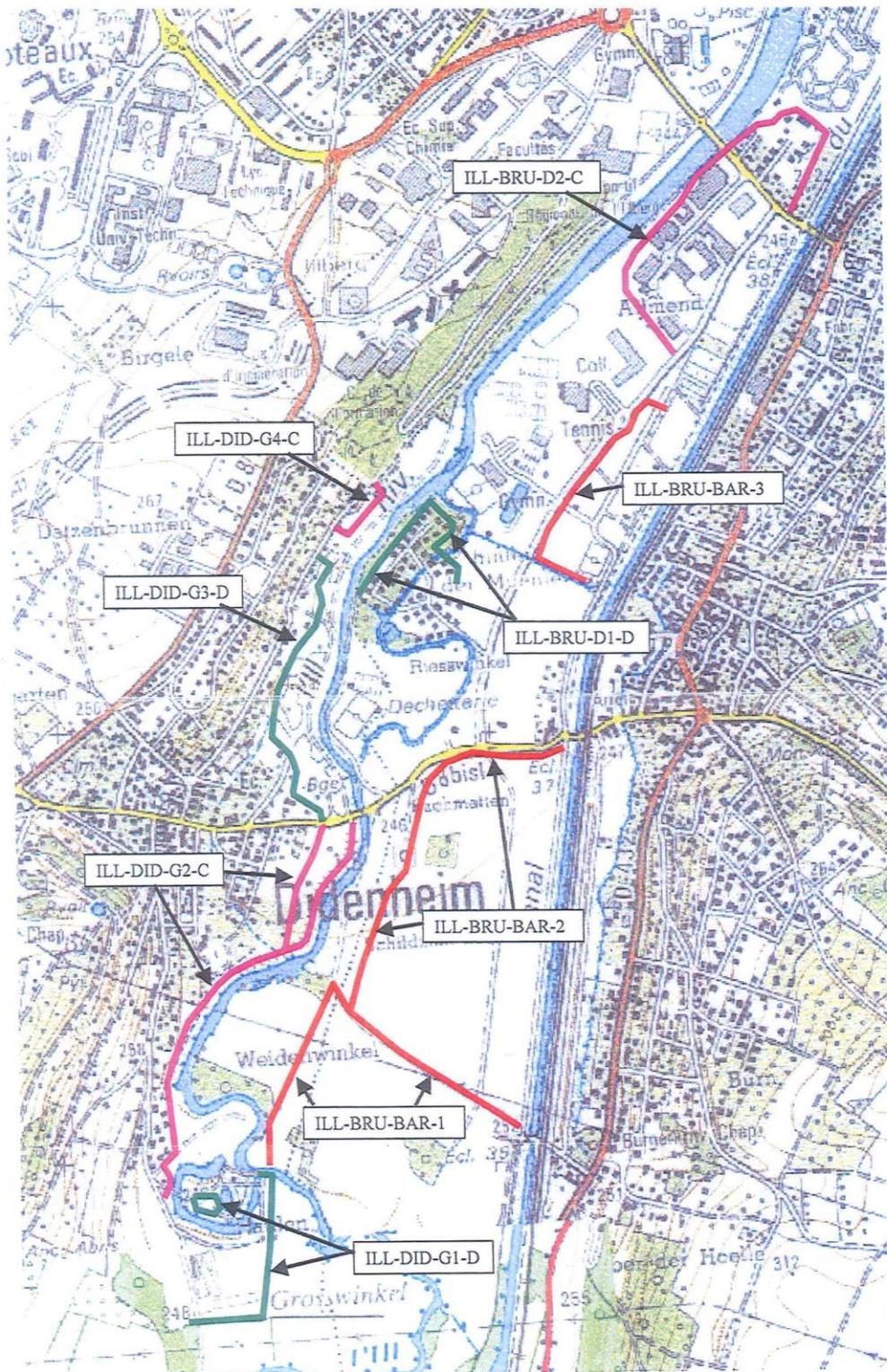
- Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
- Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
- Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF altitude normale)
- Digue

1/10 000

Décembre 2006

Sen2S © IGN

**PROJET DE PROTECTIONS RAPPROCHES CONTRE LES INONDATIONS DE L'ILL
A DIDENHEIM ET BRUNSTATT**
Plan des localisations des digues et des barrages (éch. 1/10 000)



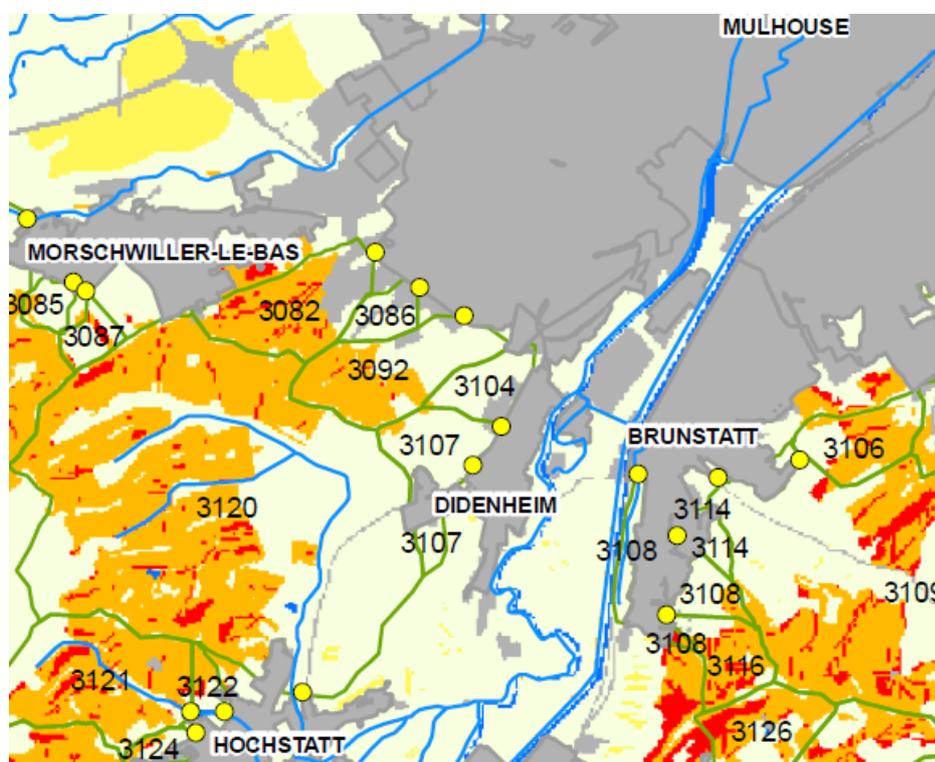
4.2. Les coulées d'eaux boueuses

La commune est aussi soumise au risque de coulées d'eau boueuses.

Entre 1983 et 2006 elle a pris 7 arrêtés de catastrophe naturelle liée à des inondations, coulées de boue et mouvements de terrain.

L'érosion hydrique des sols, à l'origine de la coulée d'eau boueuse, se produit en Alsace dans des conditions particulières, sous l'influence d'évènements pluvieux localisés, intenses et souvent de courte durée, principalement sur des secteurs ruraux de collines. Ces phénomènes surviennent au printemps (mai à juillet) lorsque la couverture végétale des sols est faible (maïs, houblon, vigne) et peuvent causer en aval des dommages importants lorsque les coulées affectent les infrastructures et les habitations. Au-delà de la sécurité des personnes et des biens, les coulées boueuses peuvent également nuire à la qualité des cours d'eau (transport de polluants, modification des berges et envasement du lit...) et au capital sol, outil de production pour l'agriculture.

Sensibilité à l'érosion



Légende

-  point d'entrée potentiel dans zone urbaine
-  cours d'eau
-  zone urbaine / routes
-  bassin versant

Sensibilité à l'érosion

-  très faible
-  faible
-  moyenne
-  forte
-  très forte

Source : Direction Régional de l'Environnement

4.3. Les mouvements de terrain

Les mouvements de terrains à Didenheim peuvent comprendre : les chutes de blocs, les effondrements et affaissements de cavité souterraine, et les phénomènes de tassements différentiels appelés aussi retrait-gonflement, ces derniers ne représentent pas de danger direct pour l'homme mais endommagent les constructions.

4.3.1. Les chutes de bloc

Le phénomène de chutes de blocs se manifeste par le dérochement d'éléments d'une falaise.

Il est conditionné par la nature géologique de la roche, son état d'altération et de fissuration et par le profil topographique préexistant.

Cette évolution naturelle d'une falaise peut être accélérée par des secousses sismiques, une amplification de l'érosion, le phénomène de gel-dégel, et par le terrassement de talus trop raides.

Les blocs déstabilisés, dont le volume est très variable, peuvent s'accumuler au pied de l'escarpement ou dévaler un talus sur une grande distance.

Ils présentent un risque tant pour les biens que pour les personnes.

Les zones les plus soumises à cet aléa sont dans les secteurs qui présentent généralement des sauts de reliefs importants, des falaises et des escarpements.

4.3.2. Les cavités

Les cavités représentent un risque car elles induisent un risque d'effondrement/affaissement en surface, menaçant les biens et les personnes. Toutes les cavités ne sont toutefois pas amenées à s'effondrer.



Un inventaire des cavités souterraines non minières du Haut-Rhin a été réalisé par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Des cavités liées à des ouvrages militaires ont été identifiées sur le ban de Didenheim.

La carte ci-contre indique, en violet, la localisation des cavités (anciens abris) repérées par le BRGM.

Cinq autres anciens abris (anciennes tranchées et abris à combler) sont suspectés d'exister sur le ban mais leur existence et leur localisation n'a pas été démontrée par le BRGM.

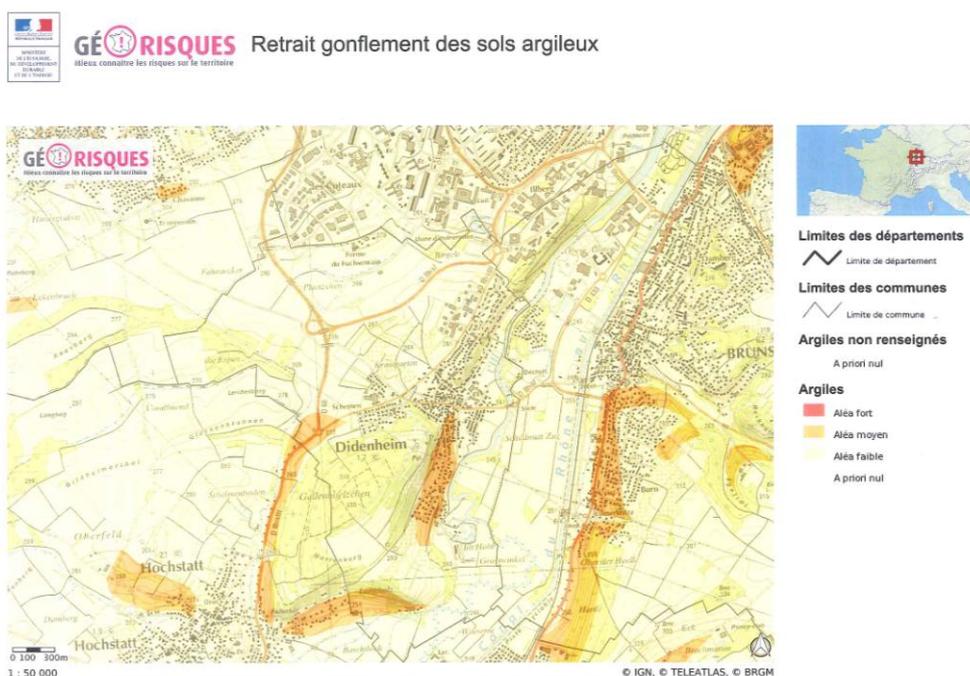
4.3.3. Le retrait-gonflement des argiles

La commune de Didenheim est également concernée par le phénomène de retrait-gonflement d'argiles.

En cas de sécheresse, un sol argile se rétracte et se tasse, souvent de manière non homogène, pour gonfler ensuite quand il se réhydrate en période de pluie.

Ces mouvements peuvent être à l'origine de dégâts sur les constructions : fissuration des murs, déformation des ouvertures, rupture des canalisations, ...

Des règles de construction simples et peu coûteuses peuvent prévenir ces dommages.



Le ban communal est soumis à un risque faible et 3 langues présentent un aléa moyen : toute la partie sud du village, une bande au niveau de la rue de Zillisheim et du Steinweg en limite avec Hochstatt, une autre zone à aléa moyen de Hochstatt qui s'étend à Didenheim au niveau du carrefour giratoire sur les RD8B3/RD68.

4.3.4. La sismicité

La nouvelle réglementation sismique entrée en vigueur le 1^{er} mai 2011 détermine 5 zones de sismicité croissante sur la base d'un découpage communal :

- zone 1 : aléa très faible ;
- zone 2 : aléa faible ;
- zone 3 : aléa modéré ;
- zone 4 : aléa moyen ;
- zone 5 : aléa fort.

Le Haut-Rhin est soumis en majorité à l'aléa modéré, et la partie sud du département à l'aléa moyen.

Cette situation résulte du contexte géologique régional avec ses systèmes de failles, ses fossés d'effondrement et ses reliefs.

Le fossé rhénan représente une zone relativement sensible avec pour référence le séisme de Bâle qui a entièrement détruit la ville en 1356 et a largement affecté le Sundgau.

L'évolution des connaissances scientifiques a engendré une réévaluation de l'aléa sismique et une redéfinition du zonage en se fondant sur une approche de type probabiliste (prise en compte des périodes de retour).

Ce nouveau zonage facilitera également l'application des nouvelles normes de construction parasismique Eurocode 8 et permettra une harmonisation des normes françaises avec celles des autres pays européens.

La commune de Didenheim se situe ainsi en zone 3 de sismicité modérée.

5. Les nuisances et pollutions

5.1. L'alimentation en eau potable

La ville de Mulhouse gère la production et la préservation de l'eau distribuée (8 puits de captage, 14 réservoirs) dans une dizaine de communes, dont Didenheim.

Puisée dans la nappe phréatique de la Doller, l'eau suit un parcours durant lequel elle est filtrée naturellement, ce qui permet la plupart du temps de ne subir aucun traitement de la source au robinet.

Des dispositifs de désinfection (dioxyde de chlore) sont susceptibles d'être mis en œuvre sur une courte période en cas de besoin.

Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

Le barrage de Michelbach permet de stocker 7 200 000 m³ d'eau : cette réserve d'eau permet d'assurer le niveau d'eau de la nappe phréatique de la Doller en période creuse.

La ressource est bien protégée des apports en nitrates, certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

L'eau produite et distribuée par la ville de Mulhouse est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Elle est considérée comme douce (avec un TH, Titre Hydrotimétrique, de 11.1°f en 2015), donc peu calcaire, et équilibrée : avec un pH (potentiel Hydrogène) moyen de 6,8, elle se situe à la limite entre acidité et basicité.

La référence de qualité du pH est de 6,5 à 9.

Le titre hydrotimétrique (TH), ou dureté de l'eau, est l'indicateur de la minéralisation de l'eau ; pour les valeurs de 7 à 15, l'eau est plutôt douce.

L'eau est peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations.

5.2. Les sites potentiellement pollués

Concernant la pollution des sols, il y a lieu de faire état des anciens sites, industriels ou activités de service dans la mesure où tous ces sites, abandonnés ou non, sont susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement pouvant conditionner les travaux.

En dehors de toute suspicion de pollution, un inventaire d'anciens sites industriels et d'activités de services a été réalisé par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).

Il a pour objectif d'aider à la connaissance des sites lors des transactions immobilières, de garder la mémoire de ces sites pour se souvenir de la présence éventuelle dans le sol de produits liés à ces activités.

Les propriétés du sol ou du sous-sol de certains sites ont également pu être modifiées par le type d'activités en place.

Le BRGM recense a priori près de 2 sites susceptibles de se trouver pollués sur le ban de Didenheim :

- celui de l'entreprise Schlienger, 6 route de Hochstatt, pour son activité de découpage et emboutissage de matériaux ;
- la centrale thermique de l'Illberg, route de Dornach. Un « porter à la connaissance risques technologiques » existe pour ce site. Les règles d'urbanisme de ce « porter à la connaissance » doivent être intégrées dans le PLU. Elle fait aussi l'objet d'une réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. A ce titre elle fait l'objet d'un suivi de la qualité des eaux souterraines à son aval.

5.3. Les déchets

La communauté d'agglomération m2A assure la valorisation des déchets (recyclage) ou leur élimination (incinération).

Le tri sélectif a été mis en place en 2016 avec collecte des déchets triés dans deux bacs distincts.

Les points TRI pour le verre se trouvent route de Dornach, rue des faisans, Steinweg et sur le parking de la mairie.

Une déchetterie se trouve à Brunstatt.

Les déchets sont triés en différentes catégories au centre de tri à Illzach.

Ils sont ensuite compactés et transformés en balles avant de rejoindre les filières de recyclage.

Les métaux ferreux et non ferreux, contenus dans les ordures ménagères, sont envoyés à l'usine d'incinération de Sausheim, et triés avant incinération (en retirant le plus gros).

Après incinération, les métaux restants sont retirés des cendres, grâce à un crible et un équipement (basé sur le principe de l'aimant) qui permet de trier les particules non ferreuses telles que le cuivre, l'aluminium ou le laiton.

Les métaux récupérés sont ensuite expédiés vers les filières de recyclage.

L'énergie libérée par l'incinération des déchets permet de valoriser les ordures ménagères sous forme d'électricité.

5.4. Les routes

La RD8B3 est considérée comme une route à grande circulation et concernée à ce titre par l'application de l'article L111-6 du code de l'urbanisme.

Celui-ci stipule qu'en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des routes classées à grande circulation.

L'arrêté préfectoral n°981720 du 24 juin 1998, modifié par l'arrêté préfectoral n°992523 du 11 octobre 1999, puis par l'arrêté préfectoral n°20130520009 du 21 février 2013, porte en effet classement des infrastructures de transport terrestre du Haut-Rhin, et détermine l'isolation acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

Plus exactement, cela concerne les constructions actuelles (en cas de travaux) ou futures à usage d'habitation qui seraient éventuellement situées dans une bande de 30 à 250 mètres de certaines portions des RD8B1, RD8B3, RD68.

La commune est par ailleurs concernée par le risque lié au transport de matières dangereuses par voie routière, voie ferrée et canalisation.

5.5. Les sources de pollution¹

Chaque année, 23.7 tonnes équivalent CO₂ (un des principaux gaz à effet de serre) par habitant sont émises sur le territoire DIDENHEIM.

Pour absorber cette quantité de CO₂, il faudrait 5670 ha de forêt, soit 12,63 fois la superficie du territoire.

Les émissions de DIDENHEIM sont réparties inégalement selon les sept secteurs suivants :

- Résidentiel : 31760.5 teq CO₂ par an.
- Transport Routier : 6833.9 teq CO₂ par an.
- Distribution Energie : 712.9 teq CO₂ par an.
- Agriculture : 238.1 teq CO₂ par an.
- Industrie : 141.2 teq CO₂ par an.
- Nature : 0.3 teq CO₂ par an.
- Tertiaire : < 1 teq CO₂ par an.
- Autre (Déchets et Transports non routier) : < 1 teq CO₂ par an.

Construite en 1962, la centrale thermique de l'Illberg produit de l'eau surchauffée qui chauffe 3 400 logements du quartier des Côteaux, l'Université de Haute Alsace et plusieurs bâtiments tertiaires (écoles, centre de réadaptation, centre nautique...). Elle produit également chaque année de l'électricité revendue à EDF (l'équivalent de la consommation de 4 500 logements).

¹ Source : CLIMAGIR

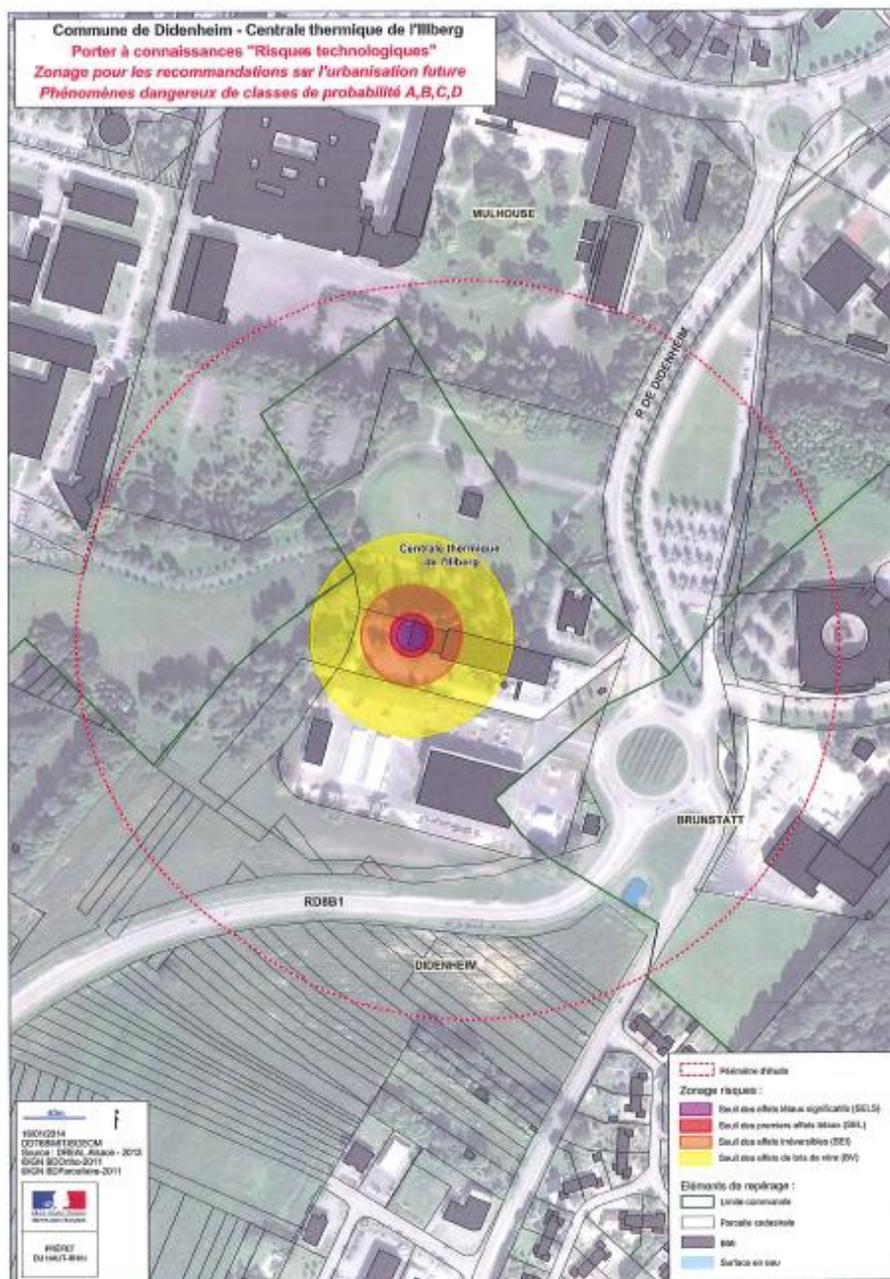
Les installations ont été modernisées au second semestre 2013 avec l'objectif de réduire les émissions de CO₂ et de diversifier les sources d'énergie : les chaudières les plus anciennes ont été démantelées, deux chaudières « biomasse » ont été installées pour limiter la consommation de gaz, le fioul domestique remplace maintenant le fioul lourd.

A partir de 2014, plus de la moitié de l'énergie produite par la centrale devait provenir de la biomasse. Cette nouvelle activité entraîne une évolution des émissions de polluants dans l'atmosphère notamment de particules et d'oxydes d'azote.



La centrale thermique

Un zonage des risques technologiques a été fait. Ce zonage (cf cartes ci-après) délimite les secteurs d'application des préconisations.



Pour les phénomènes dangereux de classe de probabilité C :

- dans la zone violette toute nouvelle construction est interdite, à l'exception d'installations industrielles directement en lien avec l'activité à l'origine des risques ;
- dans la zone rouge toute nouvelle construction est interdite, à l'exception d'installations industrielles directement en lien avec l'activité à l'origine des risques, d'aménagements et d'extension d'installations existantes ou de nouvelles installations classés soumises à autorisation compatible avec cet environnement ;
- dans la zone orange, l'aménagement, l'extension, le changement de destination de constructions existantes sont possibles sous réserve de ne pas augmenter la population exposée à ces effets ;
- dans la zone jaune, de nouvelles constructions peuvent être autorisées sous condition, à l'exception d'ERP difficilement évacuable.

6. Les documents supra-communaux

6.1. Le SDAGE

La commune de Didenheim est comprise dans le bassin Rhin-Meuse et dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhin-Meuse 2016-2021, approuvé le 30 novembre 2015.

Ce document fixe les grands enjeux d'une gestion de l'eau équilibrée :

- améliorer la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et à la baignade
- garantir la bonne qualité de toutes les eaux, tant superficielles que souterraines
- retrouver les équilibres écologiques fondamentaux des milieux aquatiques
- encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau dans le développement des bassins du Rhin et de la Meuse
- intégrer les principes de gestion équilibrée de la ressource en eau dans le développement et l'aménagement des territoires
- développer une gestion de l'eau participative, solidaire et transfrontalière.

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SDAGE.

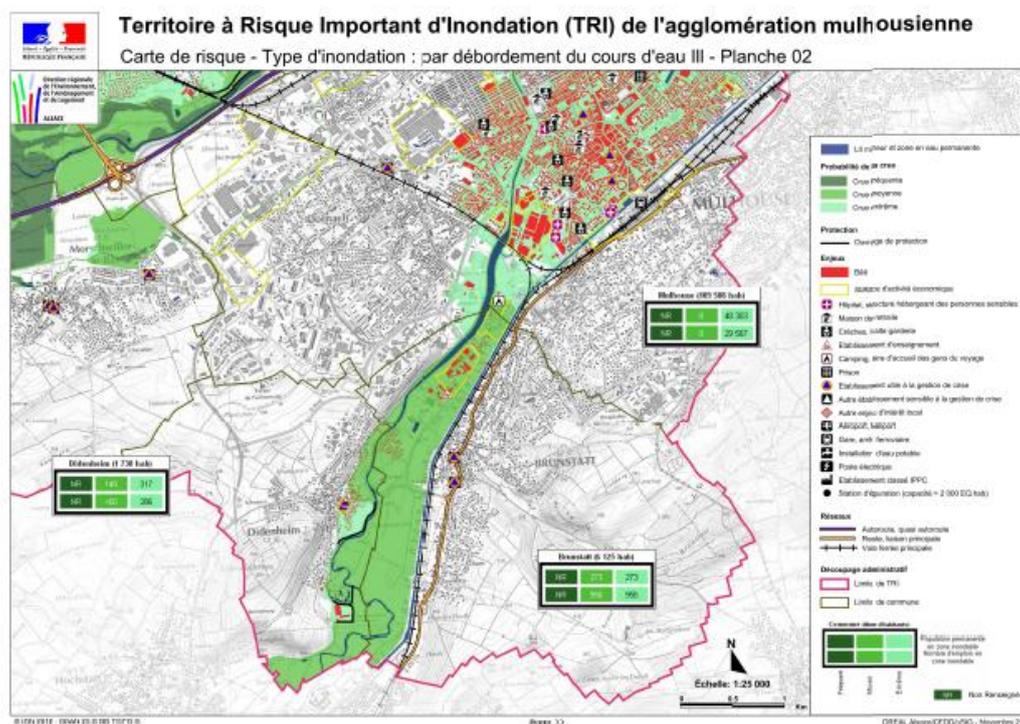
6.2. Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation

Le PLU doit être compatible avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du district Rhin approuvé le 30 novembre 2015.

On peut noter quelques-uns de ses objectifs pour le bassin versant du Rhin :

- identifier et reconquérir les zones d'expansion des crues
- préserver les zones d'expansion des crues en milieu non urbanisé et ne pas augmenter les enjeux en zone inondable ;
- limiter l'accélération et l'augmentation du ruissellement sur les bassins versants ruraux et périurbains, par la préservation des zones humides et le développement d'infrastructures agro écologiques ;
- prévenir le risque de coulées d'eau boueuse, ...

Le PGRI identifie pour Didenheim un Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI).



6.3. Le Schéma Régional Climat Air Energie

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), adopté en juin 2012, constitue un document fixant des objectifs à une politique régionale énergétique en Alsace.

La communauté d'agglomération m2A s'est engagée dans la démarche d'un Plan-Climat afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les dépenses en énergie du territoire.

En 2006, la Communauté d'agglomération est l'une des premières collectivités françaises à lancer un Plan Climat Territorial à Mulhouse.

Il fixe les grandes lignes à suivre et fédère des partenaires engagés dans la lutte contre l'effet de serre.

Les objectifs du Plan Climat s'articulent autour des axes suivants :

1. Aboutir à des réductions effectives des émissions de GES sur le territoire de la m2A pour contribuer localement aux objectifs - Permettre d'adapter le territoire aux mutations climatiques et énergétiques à venir.
2. Accroître l'efficacité énergétique en réduisant de 20% la consommation totale d'énergie.
3. Développer les énergies renouvelables en portant à 20% la part des énergies renouvelables.
4. Être mobilisateur des acteurs du territoire et des habitants en particulier.
5. Être portés et animés par la m2A et les communes, qui doivent donner l'exemple.
6. Développer une véritable culture de la comptabilité carbone sur le territoire.

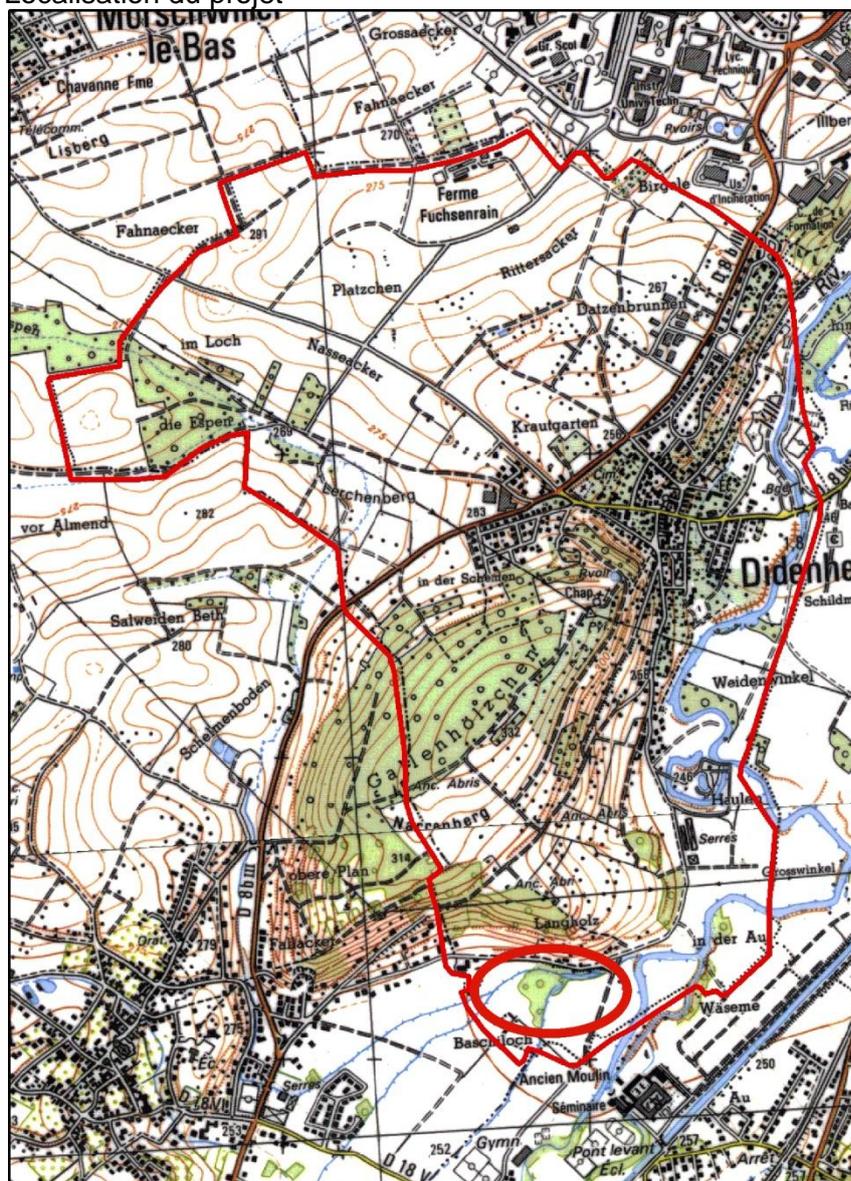
6.4. Le GERPLAN

Dans le cadre du GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain), un programme d'actions prévisionnelles doit être réalisé chaque année par la m2A avant d'être soumis pour validation au Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Pour le programme 2017 il est proposé le projet de création-restauration de zone humide en limite sud du ban, à l'extrémité de la rue de Zillisheim, au « Baschiloch ».

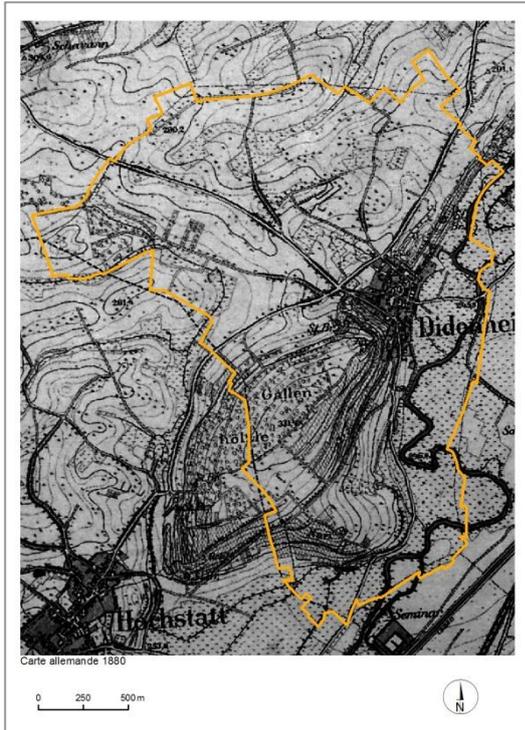
Il pourra s'agir de la restauration d'un chenal méandré accompagné d'un réseau de mares, de la restauration/extension de la roselière, de la restauration de la berge sud de l'étang.

Localisation du projet

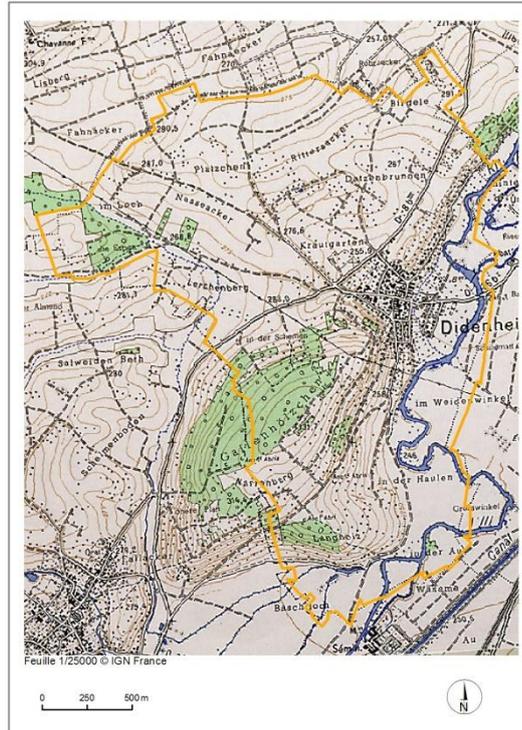


Source : SCAN 25 © IGN France, 1997 Réalisation : ADAUHR/OTI - Janvier 2017

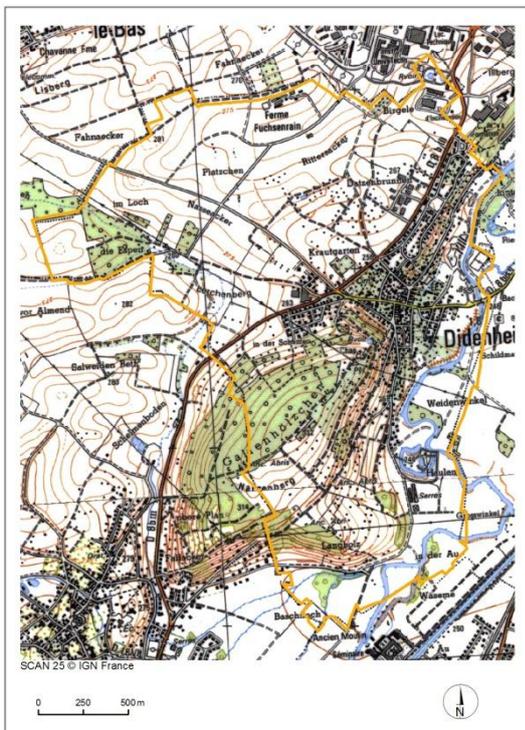
Evolution de l'urbanisation



1880



1957



1987



2015

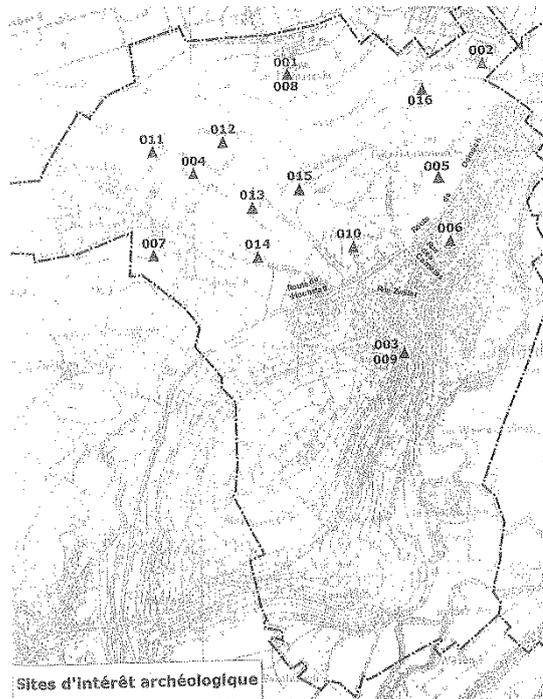
7. Les espaces bâtis

7.1. Les données archéologiques

Le Service Régional de l'Archéologie (SRA) est consulté au moment des permis pour des opérations susceptibles de porter atteinte aux vestiges pouvant se trouver sur les sites d'intérêt archéologique.

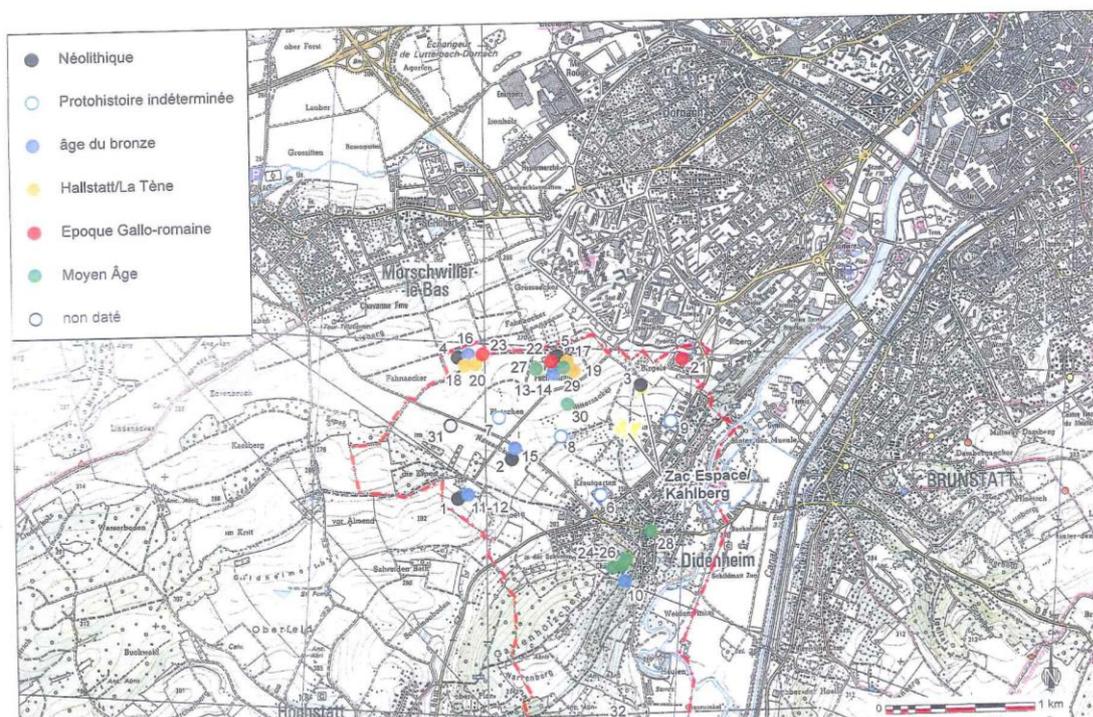
La découverte fortuite de vestiges archéologiques lors de travaux entraîne l'interruption des aménagements en cours, ceux-ci pouvant se poursuivre après l'exécution des fouilles nécessaires.

Voici des sites d'intérêt archéologique repérés :



Site	Lieu-dit-Nature	Période	Nature
1	Fuchsrain	gallo-romaine	habitat romain
2	Usine d'incinération	gallo-romaine	habitat romain
3	Gallenberg	médiévale	chapelle St Gall village disparu
4	Loch	protohistorique	enceinte carrée
5	Dornacherweg	protohistorique	fosses protohistoriques
6	Nord Gallenberg	protohistorique	habitat, bronze
7	Lerchenberg	protohistorique	habitat Michelsberg bronze ancien
8	Fuchsrain	médiévale	village médiéval
9	Gallenberg	médiévale	sépultures mérovingiennes
10	NO village	médiévale	motte féodale
11	Loch	préhistorique	occupation néolithique
12	Rocade 2001	préhistorique / protohistorique gallo-romaine	occupation préhistorique, protohistorique et galloromaine
13	Rocade 2001	protohistorique	occupation bronze
14	Rocade 2001	préhistorique / protohistorique	occupation pré-protohistorique
15	Rocade 2001	protohistorique	occupation bronze
16	Rocade 2001	préhistorique	occupation néolithique

Voici les découvertes faites en 2009 :



7.2. L'évolution du bâti

Adossé à la colline du Gallenberg, le village originel occupe une entaille semi-circulaire du coteau de la rive gauche de l'ill ; par la suite, accompagnant la croissance démographique, les constructions se sont étendues dans la plaine et au pied du Gallenberg, ont remonté jusqu'en bordure de la route Dornach-Hochstatt, puis colonisé tout le flanc de vallée en contrebas de cette route jusqu'à la colline de l'illberg à Mulhouse.

Les espaces bâtis et le paysage urbain sont donc très marqués par le relief.



Le village constitué en strates d'urbanisation

Entre le 19^{ème} siècle et la fin des années 1950, le village s'est peu développé. Il est resté compacté entre le pied nord du Gallenberg et l'ill, notamment entre les rues de l'ill et de l'illberg.

Il s'est un peu étendu vers l'est, rue des tirailleurs, rue de la Nouvelle-Zélande.
Une zone d'activités artisanale s'est implantée au nord de la RD8B3 près de la limite avec Mulhouse.

C'est dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle que le village a connu un important essor.
Il a connu une longue extension au nord entre la RD8B3 et l'III vers Mulhouse/Brunstatt, une autre au sud rue de Zillisheim, l'urbanisation au sud-ouest sur les flancs du Gallenberg jusqu'au Morschwillerweg.

L'urbanisation a cerné le Gallenberg.

En 2004 a eu lieu la création de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) du Parc des Collines sur 72 hectares sur le vallon nord contigu à Mulhouse, aujourd'hui encore en cours de réalisation

Dernièrement, le tissu bâti s'est densifié mais très peu propagé au-delà de la limite de l'existant ; quelques lotissements ont un peu prolongé des quartiers existants.

En 2006 il a été décidé de réaliser une extension de l'espace d'activités artisanales sur 10 ha, dont les travaux d'aménagement se sont concrétisés en 2015 et sont actuellement en cours.

7.3. Les entrées de ville

Depuis Zillisheim, Didenheim n'est accessible directement que par le chemin rural du Gabenweg, et par une piste cyclable, tous deux situés dans l'environnement boisé des milieux humides associés aux berges de l'III.

Il s'agit d'une entrée très champêtre dans le foisonnement de la zone inondable de l'III.



L'arrivée depuis le sud

L'entrée depuis Brunstatt centre s'effectue par la RD8bis1.

Après le pont qui enjambe l'III, les vues sur les premiers bâtiments sont sobres et marquées par les aménagements paysagers des particuliers.



L'entrée depuis Bunstatt centre

En venant de Mulhouse, l'arrivée dans l'environnement urbain de Didenheim est progressive puisqu'elle s'amorce par la discrétion du lotissement des castors à gauche et les bosquets/boisements se trouvant entre le RD8B1 et la RD8B3 à droite.

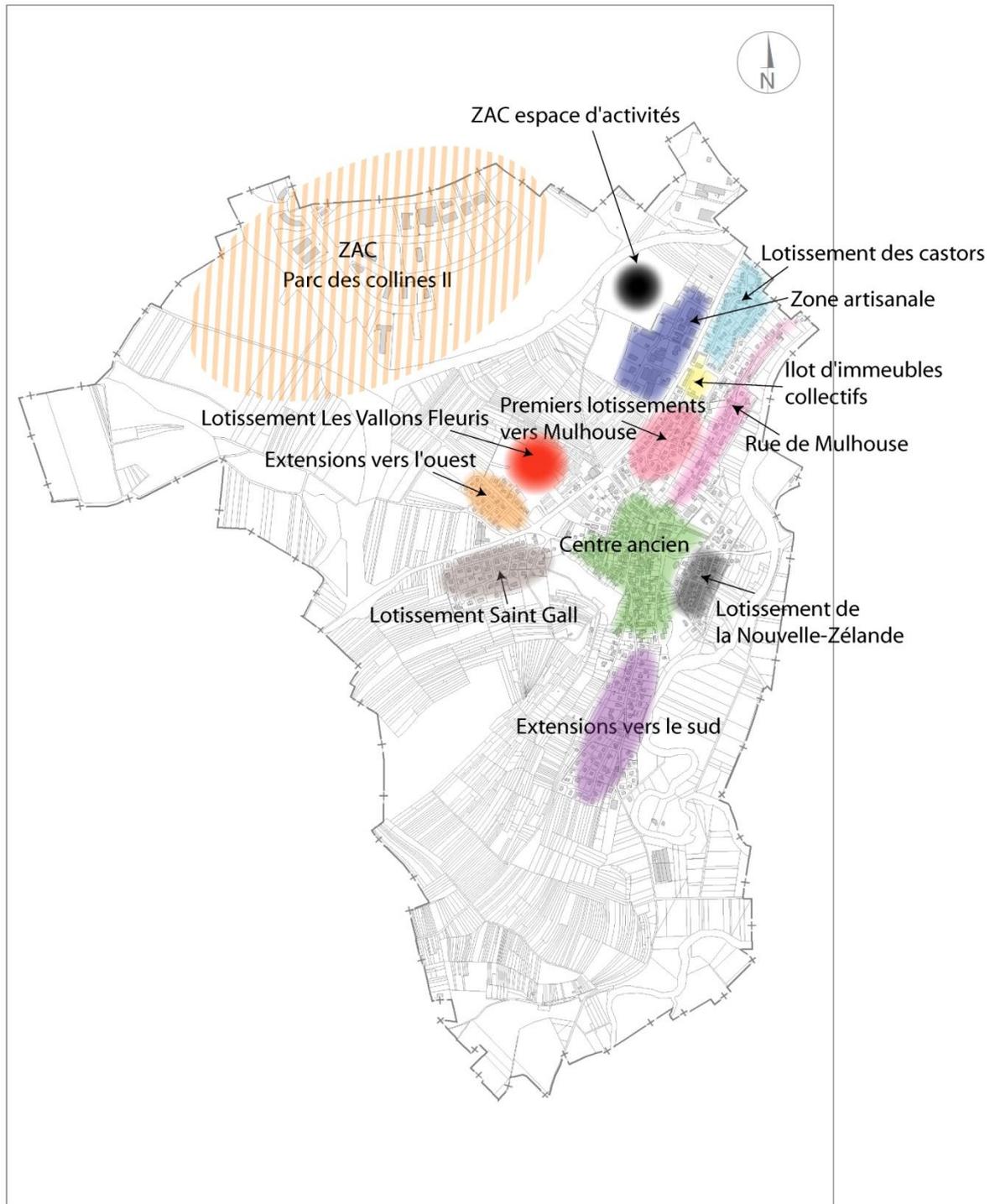


L'entrée depuis Brunstatt nord

L'arrivée par la RD8B3 depuis Hochstatt ou la RD68 est une séquence verdoyante haie/prés devant les boisements du Gallenberg/haie du lotissement Saint-Gall. La silhouette de l'entreprise implantée en entrée de la commune reste discrète grâce à la pente et au talus boisé qui s'enfonce dans le tissu urbain.



L'arrivée depuis l'ouest



7.4. Le centre ancien

Aujourd'hui le centre ancien ou cœur du village se retrouve dans le périmètre qui le délimitait au 19^{ème} siècle.

Il comprend les équipements ainsi que des commerces.

Le tissu ancien compose un paysage urbain assez homogène et harmonieux malgré les fortes pentes sur lesquelles le village se déploie.

Il se compose notamment de maisons ouvrières discrètes, d'anciennes fermes réhabilitées dont des fermes-blocs, de vestiges d'exploitation pas encore réutilisés (notamment des granges avec large auvent), ...



Des vestiges de l'activité rurale

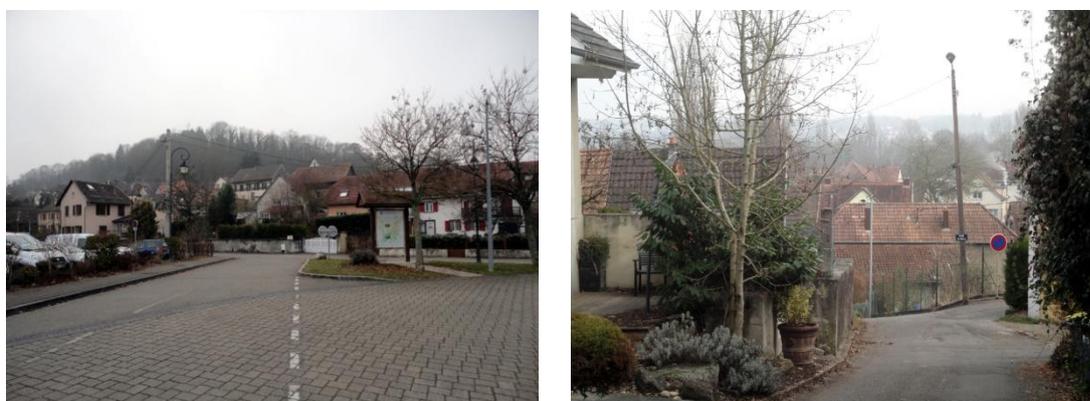
Les maisons ouvrières ou anciennes petites fermes-blocs se présentent sous la forme d'un rez-de-chaussée + combles ou rez-de-chaussée + un étage + combles et sont particulièrement sobres dans le paysage du fait de leur taille et hauteur modestes.

On trouve de nombreux bâtiments transformés à partir d'une ferme plus imposante (parfois une ferme-cour) avec une habitation de type rez-de-chaussée + un étage + combles, avec une toiture à 4 pans dont 2 demi-pans.

Les bâtiments à 2 pans présentent souvent leur pignon face à la rue et l'orientation des toitures crée une continuité paysagère dans des portions de voie.

En effet, on distingue des rues ordonnées par plusieurs pignons face à la rue ou au contraire par une multiplicité de toitures parallèles à la rue.

De façon générale le paysage créé par l'enchevêtrement des toitures est cohérent car il n'y a pas vraiment de bâtiments qui se distinguent par une hauteur ou forme atypique, même si les différences d'altitude sont importantes.



La superposition des toitures

On observe aussi des toitures à pans cassés.

Les bâtiments sont implantés en léger retrait par rapport à l'espace public ou à l'alignement de ce dernier.

L'étroitesse des rues renforce le caractère rural ; dans plusieurs rues il n'y a pas de trottoir, des trottoirs étroits ou que d'une côté de la rue.

Les parties aménagées plus récemment sont dotées de trottoirs plus larges et on remarque un parking public au cœur du village, près de la mairie et de l'école.

Le tissu bâti est composé de bâtiments aux dimensions modérées mais il est dense car les constructions sont implantées souvent sur limite séparative ou en léger retrait des limites (ce qui crée des « schlupfs ») ; on remarque aussi un certain nombre de maisons en bande.

Le tissu ancien s'étant densifié avec le temps on trouve quelques constructions plus récentes (de la seconde partie du 20^{ème} siècle ou du 21^{ème} siècle) implantées dans ce qui était des espaces interstitiels.

Elles sont particulièrement bien insérées à l'environnement urbain, même les immeubles collectifs, car, même si elles sont représentatives de leur époque de construction, elles reprennent souvent des caractéristiques des bâtiments anciens (forme de toiture, taille modeste, ...).

La végétalisation des propriétés est un élément prégnant du paysage urbain puisqu'il occupe souvent le léger retrait entre la construction et l'espace public et que le paysage est très ouvert sur les potagers ou espaces verts d'agrément.

Les clôtures sont basses même quand elles comprennent des murets.

On remarque aussi des cheminements pour piétons dans le centre ancien, et dans des quartiers plus récents également.



Des rues du village ancien

Parmi les bâtiments anciens on peut citer le presbytère, situé au 1 rue de Morschwiller et qui date de 1714-1717, une maison au 7 rue de l'église, datant du 18^{ème} siècle, qui est un exemple des constructions en calcaire présentes dans la région de Brunstatt.

On trouve des maisons et fermes datant du 18^{ème} et 19^{ème} siècle.

La majorité des maisons repérées est en pierre, à un étage carré avec, soit pignon soit gouttereau sur rue.

L'ancienne église mère des villages de Didenheim, Hochstatt et Durrenguebwiller, était située à l'extérieur de Didenheim sur le Gallenberg ; elle a été endommagée pendant la guerre de Trente Ans et ses pierres auraient servi à la construction de l'église paroissiale actuelle, située dans le village ; en 1881 une chapelle (Saint-Gall) fut érigée au même emplacement, en souvenir de l'église détruite ; elle fut endommagée en 1914, détruite en 1944, et reconstruite en 1963.

L'église Saint-Gall actuelle, a été construite en 1754, elle a été agrandie en 1868.

Le petit patrimoine comprend une fontaine en grès des Vosges et calcaire daté de 1787.

Rue de Morschwiller-le-bas, on trouve une croix en grès de 1771 ; elle croix faisait partie d'une série de croix jalonnant le chemin qui menait du village à l'ancienne église Saint-Gall située sur le Gallenberg.

Rue Zwiller se trouve un calvaire en grès sculpté en 1867.

7.5. Le début des quartiers pavillonnaires

Le lotissement de la Nouvelle-Zélande présente des ressemblances avec le centre ancien ; il comprend des constructions datant de la première partie du 20^{ème} siècle, des reconstructions, des vestiges ouvriers et agricoles, mais il s'agit d'un quartier pavillonnaire moins dense que le centre.

Les constructions présentent le même recul par rapport à l'espace public et elles sont en retrait par rapport aux limites séparatives.



Le lotissement de la Nouvelle-Zélande

Le reste de la commune est constitué pour l'essentiel de maisons individuelles de faible densité.

Toutefois il présente tout de même une certaine mixité, avec des maisons accolées et des immeubles de logements collectifs.



Le tissu bâti comprend des immeubles collectifs

7.6. Le lotissement des castors

Une extension vers la partie nord-ouest du village en limite avec Mulhouse et Brunstatt s'est faite par un vaste mais discret lotissement de maisons jumelées de constructions identiques, rue de la forêt/rue des faisans/rue des castors.



Le lotissement des castors

Ces maisons accolées deux par deux, sont basses (un seul niveau + la toiture), les garages se trouvent dans le prolongement de la toiture, les clôtures sont de type petit muret + dispositifs à claire-voie ou végétation.

Les constructions sont en recul de plus de 3 mètres par rapport à l'espace public ce qui contribue à insérer encore plus sobrement les bâtiments dans un paysage aéré, ce recul étant végétalisé.

Le quartier des immeubles collectifs voisins est un peu en contraste avec la discrétion du quartier précédent car les constructions présentent 5 niveaux.



Quelques immeubles de 5 niveaux se trouvent dans la commune

Elles ont toutefois l'avantage de côtoyer un grand espace public/vert avec quelques aménagements pour le stationnement.

On remarque d'ailleurs d'autres immeubles collectifs disséminés dans le tissu bâti, aux caractéristiques de différentes époques.

7.7. Les premières extensions vers Mulhouse

En ce rapprochant du centre ancien s'étend un quartier très homogène (rue de Bellevue/rue des cigognes) composé de types de maisons des années 55-65. On trouve essentiellement 2 ou 3 styles :

- les maisons à un niveau + toiture à 4 pans à pente faible
- celles à 2 niveaux + toiture à 4 pans à pente faible ;
- les maisons à un ou 2 niveaux + combles avec débord latéral de toiture à 2 pans.



Les premiers lotissements d'extensions vers Mulhouse/Brunstatt

Le quartier est moyennement dense, les maisons en recul derrière des rideaux végétaux. On remarque là la présence de trottoirs.

L'extension vers Mulhouse s'est également faite le long de la rue de Mulhouse, au gré des opportunités.

C'est pourquoi les constructions dans cette rue sont assez diversifiées dans les époques de construction et les styles architecturaux.

La rue situant au pied ou dans la pente de la butte, on remarque dans le paysage les maisons en surplomb.



L'urbanisation sur les collines

La rue est également marquée par la végétation, les plantations des particuliers mais aussi celle qui a été conservée sur les terrains en pente. Elle constitue une coulée verte depuis le village jusqu'à Brunstatt et une de ses forêts.



La végétation de la rue de Mulhouse en contrebas

Il subsiste un certain nombre de parcelles non bâties dans la rue de Mulhouse.

7.8. Les extensions au nord du village

7.8.1. En direction du site à potentiel pour le futur

Un groupe de maisons a constitué une extension vers le nord-ouest sous forme d'impasse (rue des champs).

Il s'agit d'un lotissement des années 80-90.

Les maisons sont implantées en milieu de parcelles, le tissu bâti est assez hétérogène mais avec une légère dominance des toitures à 2 pans avec pignon orienté face à la rue.

Les haies masquent les différences de forme et d'implantation en intégrant le bâti dans une trame végétale.

On trouve un petit parking public mais les véhicules sont tout de même stationnés sur les trottoirs.

Une autre voie est en constitution en parallèle sur le Morschwillerweg ; elle comprend des maisons accolées.

Il s'agit de l'accès au lotissement des Vallons fleuris qui comprend 42 lots pour des maisons individuelles et jumelées.

Deux petits collectifs vont être construits le long de la rue du 25 novembre, de chaque côté de cette voie d'accès au lotissement.

Elle se situe dans la zone identifiée dans le PLU de 2004 pour l'extension du centre de Didenheim au nord-ouest de la RD8bis3.

7.8.2. Le lotissement Saint-Gall

Le lotissement Saint-Gall avait colonisé les pentes du flanc nord du Gallenberg pour se constituer le long de la RD8B3 en direction de Hochstatt.

Il s'agit d'une cinquantaine de maisons implantées au centre de parcelles assez grandes selon un quadrillage réalisé avec un réseau de voies.

Le paysage y est très aéré, les voies larges munies de trottoirs.

Les styles sont variés mais ils se déclinent pour beaucoup autour de la maison à un niveau + toiture à 4 ou 2 pans à pente faible.

Les murets des clôtures sont bas et la végétation extrêmement prégnante dans le paysage, d'ailleurs le lotissement est bordé par les boisements du Gallenberg.



La faible densité du lotissement Saint-Gall

7.9. Les extensions vers le sud

L'extension vers le sud le long de la rue de Zillisheim s'est effectué au gré des opportunités, le style architectural de la rue est ainsi assez hétéroclite, ainsi que le mode d'implantation des bâtiments.

Les tailles et hauteurs de ceux-ci restent modérées et les maisons sont cernées par la végétation du Gallenberg qui les intègre dans l'environnement.

Des voies issues de la prolongation de la rue de Zillisheim sont plus récentes et s'élèvent sur le flanc du Gallenberg.

Les constructions sont donc en surplomb, visibles au sein de la végétation.



L'urbanisation sur les flancs du Gallenberg

Un lotissement très récent d'une vingtaine de maisons marque aujourd'hui la limite de l'urbanisation du village au sud.

7.10. Les zones d'activités

Deux ZAC sont en cours de réalisation : celle du Parc des Collines et la ZAC espace d'activités, en plus de la zone artisanale existante.

La zone d'activités sur la route de Dornach s'est encore renforcée dernièrement ; elle est toujours en cours d'aménagement.

Elle anime le village en créant un véritable pôle économique en face des quartiers d'habitation.

Elle demeure à l'échelle du village sans créer de heurt brutal dans le paysage car les bâtiments sont bas, les espaces libres souvent végétalisés.

Le PLU de 2004 impose une emprise des constructions au sol au maximum de 50% de la surface des parcelles.



La zone d'activités insérée au sein du tissu bâti

Il subsiste des terrains disponibles et viabilisés dans cette zone.

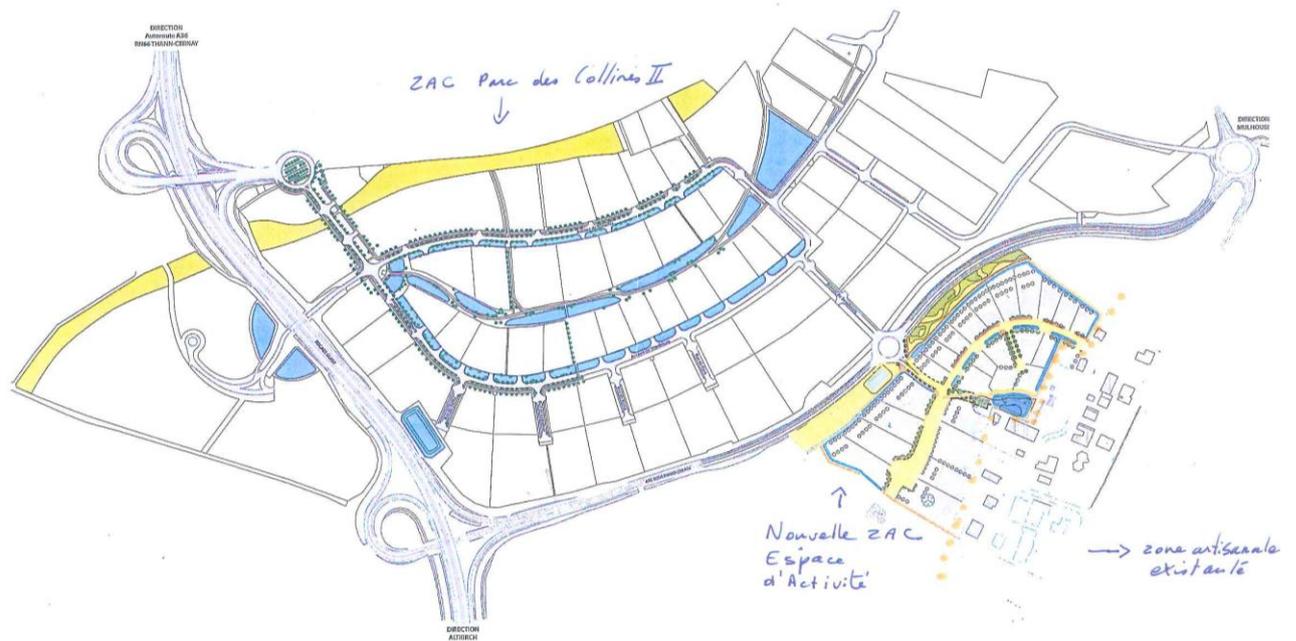


La zone « espace d'activités » depuis le RD8B1

La partie de la zone d'activités du Parc des Collines se trouvant sur le ban de Didenheim s'est réalisée à partir des années 2000.

La limite communale avec Mulhouse se situe dans cette partie sud de la zone.

PLAN des ZACS de DIDENHEIM.



Elle est destinée à être largement agrandie sur les vallons nord de part et d'autre de la RD68.



L'insertion dans l'environnement du Parc des collines

Le traitement paysager est extrêmement important dans cette zone ; les arbres sont plus hauts que les bâtiments ce qui contribuera à leur camoufler. Les bâtiments présentent 2 niveaux au maximum, c'est leur emprise au sol qui est élevée plutôt que leur hauteur. Il n'y a de fait pas de stationnement possible sur la voie publique.

Elle dispose de cheminements pour piétons.

Pour l'instant, du fait qu'il subsiste de vastes parcelles vides, les bâtiments sont peu prégnants dans le paysage, éloignés les uns des autres.

Le PLU de 2004 distingue 4 secteurs dans la partie didenheimoise du parc des collines.

Toute la périphérie et la bordure de la RD68 sont notamment destinées à des activités de faible densité.

Les constructions doivent partout respecter un recul conséquent par rapport à l'emprise publique ce qui maintient un paysage dégagé et de la végétation en premier plan.

Un faisceau de règles (emprise au sol des constructions, espaces verts ou plantés, ...) garantissent la qualité de l'aménagement de cette vitrine de l'agglomération mulhousienne.

8. Les paysages

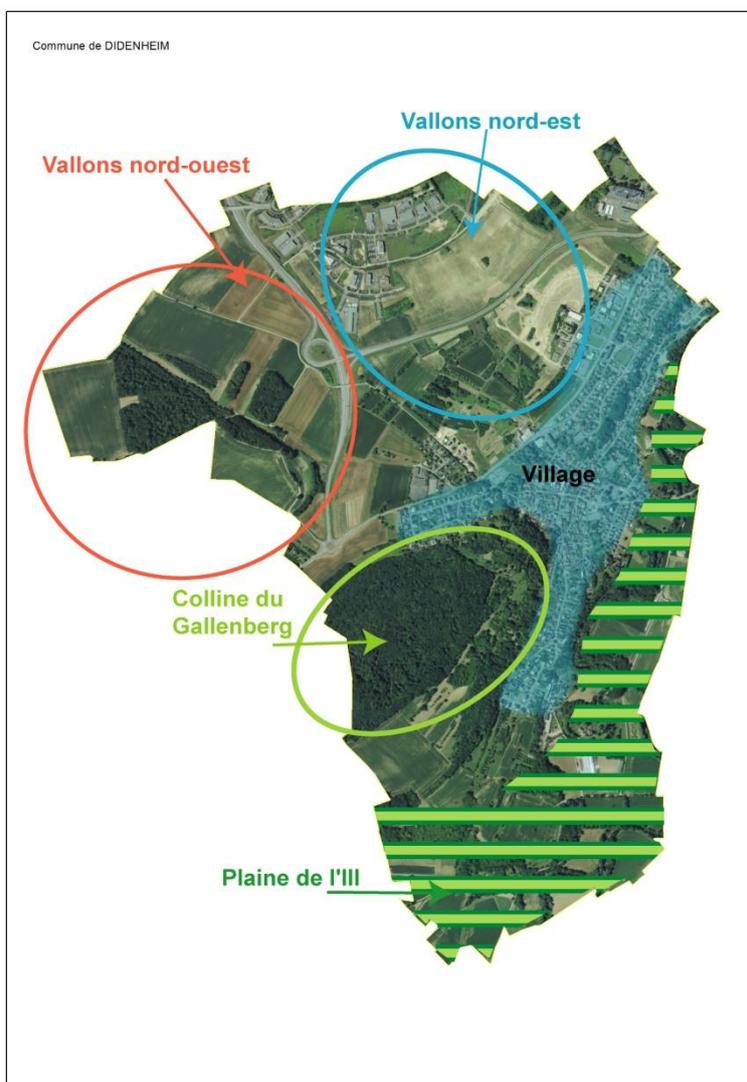
On trouve quatre entités paysagères assez homogènes.

8.1. Les vallons nord-ouest et nord-est

Le vallon nord-ouest est à vocation agricole.

Le vallon nord-est est à vocation mixte en développement avec 2 ZAC en cours de réalisation et une zone de développement mixte habitat, commerces, activités,

Les unités paysagères



Les quelques points de repère verticaux sont la centrale thermique, les pylônes des lignes électriques, ...

Même dans et depuis la zone d'activités du Parc des collines les panoramas sont ouverts sur les ondulations du relief.



Vues depuis le Parc des collines

Le foisonnement végétal à l'ouest vers Hochstatt et Morschwiller-le-bas contraste avec l'uniformité des espaces agricoles.

8.2. La colline du Gallenberg

Ses boisements périphériques sont étroitement liés aux constructions du village puisque l'urbanisation a grignoté ses flancs.



La végétation résiduelle sur les flancs de la colline

Du fait de son altitude la colline est visible de loin, notamment depuis les routes départementales qui relient Mulhouse et les environs.

Sa silhouette est identifiable et attribue un caractère naturel et préservé au village en contrebas.

8.3. Le village

Les rues descendent nettement vers l'III, ainsi le village est un panel de rues plus ou moins pentues de directions diverses.

Chaque quartier est un ensemble particulier distingué des autres par son relief, son exposition et sa végétation.

Toutefois, son cœur (équipements) se situe dans sa partie étendue vers la plaine de l'III et le village apparaît alors comme niché au creux du vallon qui descend vers l'III.

8.4. La plaine de l'III

A Didenheim, la plaine de l'III est verdoyante et boisée, ce qui forme une limite naturelle bien visible avec le reste de la plaine et les autres villages voisins.

La plaine est tout de même peu habitée, occupée par des champs, des zones de loisirs, de promenade, ...



Une partie du village dans la plaine de l'III

2^{ème} partie.

Les données socio-économiques

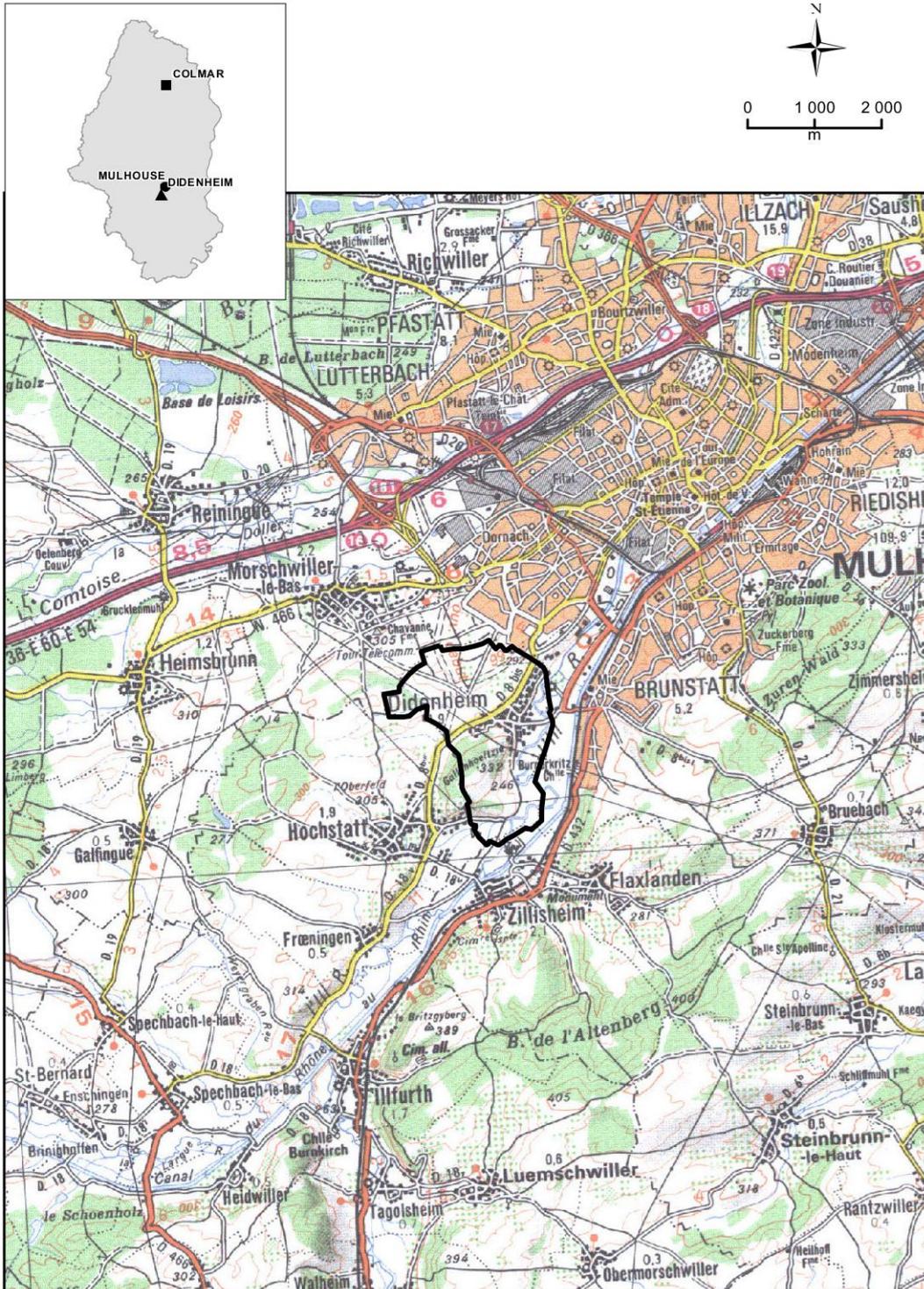
Avertissement

Le présent diagnostic est un état des lieux basé sur les statistiques du recensement INSEE de 2013.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Didenheim fait partie de la commune nouvelle " Brunstatt-Didenheim" issue de la fusion des deux localités, elles forment désormais une commune à deux entités situées de part et d'autre de l'III.

La dénomination "commune de Didenheim" est ainsi devenue impropre, mais il arrive qu'elle soit parfois utilisée par commodité au cours du diagnostic ; elle ne concerne effectivement dans ce cas que l'ancienne commune de Didenheim sans Brunstatt.

Plan de situation



Sources : SCAN 100 © IGN France 1997 BD CARTO © IGN France 1996

01/01/2013	Commune de Didenheim	Poids dans la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération(m2A) (périmètre 2016)	Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération(m2A) (périmètre 2016)	Département du Haut-Rhin
Superficie (km ²)	4,44	1,3%	346	3 525
Population	1 723	0,6%	266 518	758 723
Population active de 15 ans ou plus	819	0,7%	122 981	368 073
Logements	799	0,6%	127 990	364 334

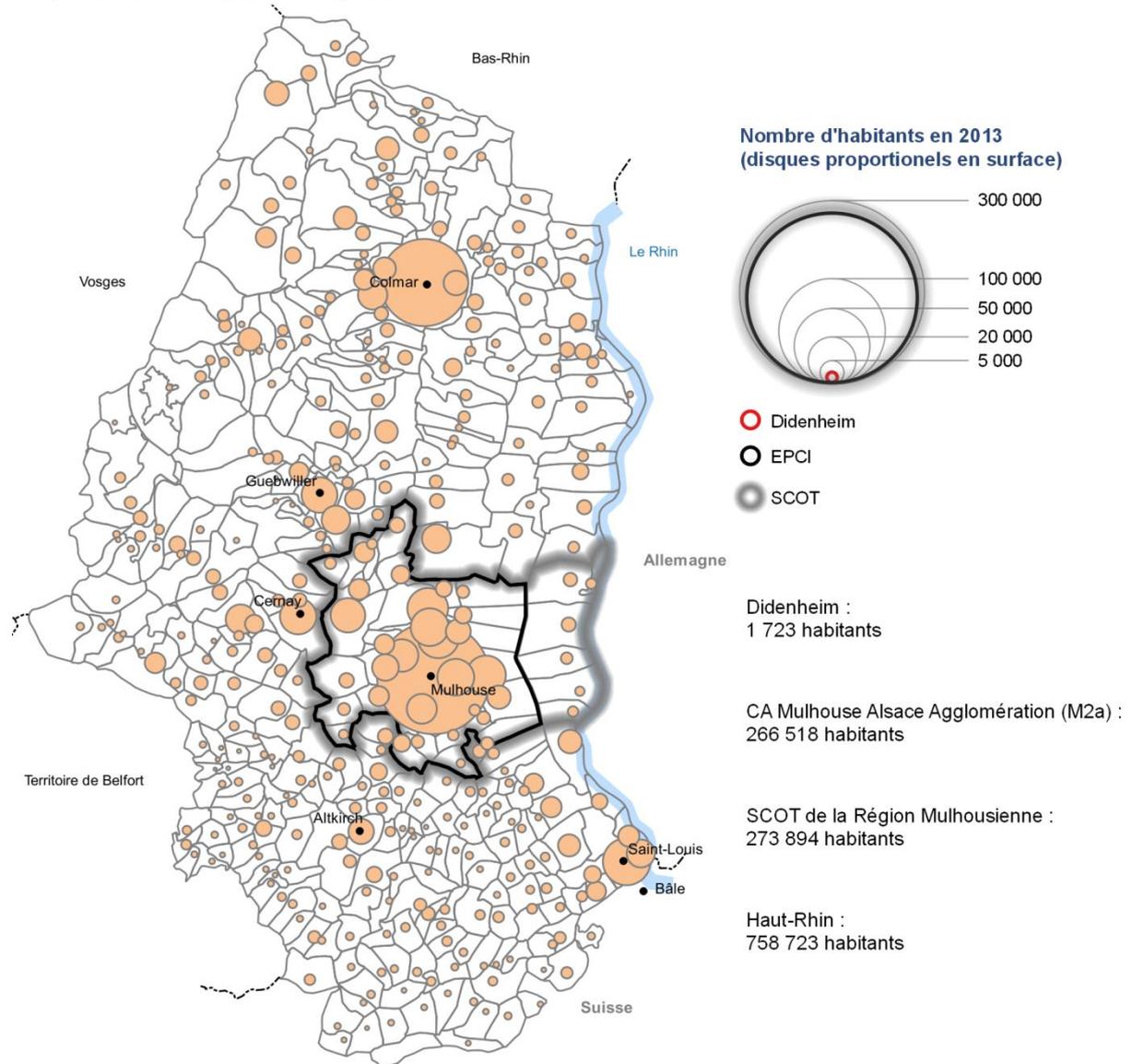
Source: INSEE RP 2012 - Exploitation principale

1. La population

1.1. Une localité de 1 723 habitants en 2013

La localité de Didenheim se situe dans le foyer de peuplement de l'agglomération mulhousienne (densité communale 388,1 habitants/km², département 215,2 habitants/km²). Sa population représente 0,6 % de la population de la Communauté d'agglomération de Mulhouse (entité voisine de Brunstatt 2,3 %, commune nouvelle fusionnée Didenheim-Brunstatt 3 %).

Population municipale 2013 par commune



Réalisation : ADAUHR 02/2017
Sources : BD GEOFLA 2016 IGN Paris France, INSEE RP2013, Explotation principale

1.2. La dynamique démographique

✚ Le contexte historique

Entre la moitié du 19^{ème} et la seconde guerre mondiale, la population est restée relativement stable autour de 1 000/1 100 habitants (1 033 habitants en 1851, 1 112 en 1900, 1 025 en 1936).

La population est attirée très tôt par les possibilités d'emploi offertes par l'industrie mulhousienne où travaille près de 60 % de la population active dès 1836, au détriment du secteur agricole qui n'emploie déjà plus que 30 % des actifs.

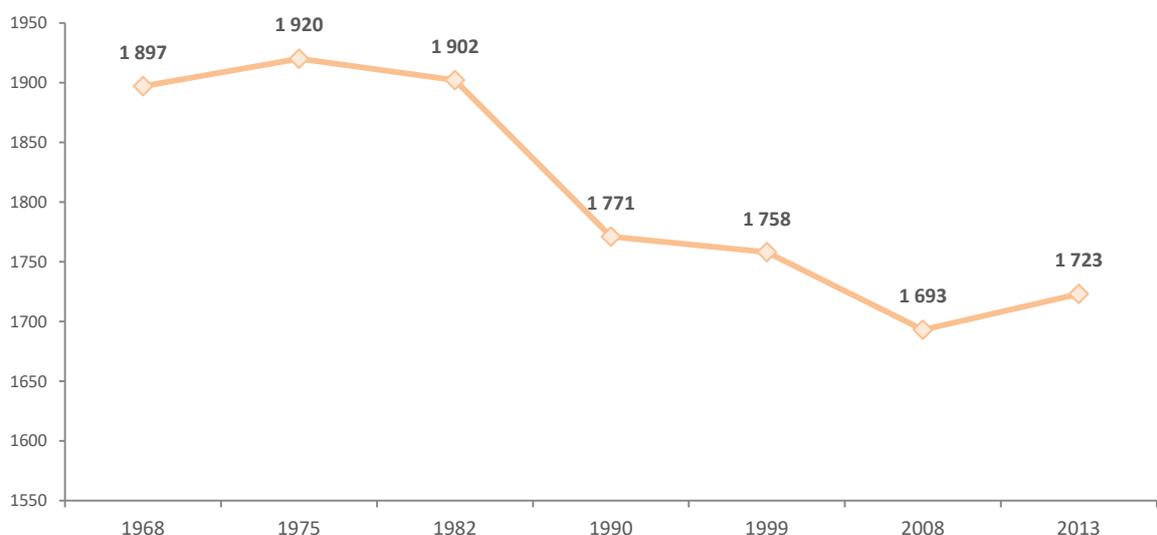
Après la guerre en 1946, la population est tombée à 933 habitants, avant de connaître une phase de croissance marquée de 1954 à 1968. Passant de 945 à 1 897 habitants, la population double en effet sur cette période, à la faveur de l'apport d'une population extérieure issue du grand mouvement d'exode rural qui gonfle les villes et leurs banlieues (la commune entre dans l'agglomération mulhousienne dès 1962).

En 1954, les agriculteurs ne représentent déjà plus que 8 % des actifs.

Cette période marque la plus forte phase de croissance qu'ait connue la commune.

✚ L'évolution après 1968 : une longue phase de régression démographique de 1975 à 2008

Évolution des effectifs de la population de la Commune de Didenheim



Source : INSEE RP 2013 - Séries historiques

La phase de croissance évoquée ci-dessus, et amorcée en 1954, se poursuit jusqu'en 1975 de façon atténuée (+ 23 habitants de 1968 à 1975).

Après 1975, s'amorce une longue période de régression démographique qui ne s'achèvera qu'en 2008.

De 1975 à 2008, Didenheim perd en effet 227 habitants soit près de 12 % de sa population.

La chute est forte surtout de 1982 à 1990 (- 131 habitants soit - 7 %, - 0,9 % par an).

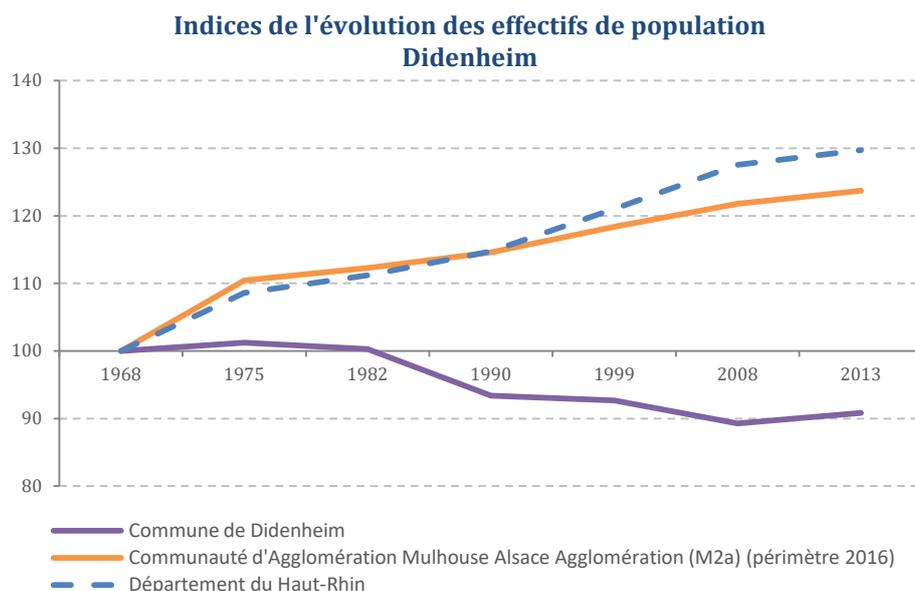
Des gains modérés se rétablissent de 2008 à 2013 (+ 30 habitants soit + 1,8 %).

Contrairement à Didenheim, l'entité voisine de Brunstatt enregistre quant à elle des gains réguliers et constants de 1968 à 2013 (à l'exception d'une perte de 160 habitants de 1975 à 1982).

De 1982 à 2008, pendant que Didenheim perd 227 habitants et 12 % de sa population, Brunstatt en gagne 1 277 soit un gain de 26 % (et + 0,7 % de 2008 à 2013).

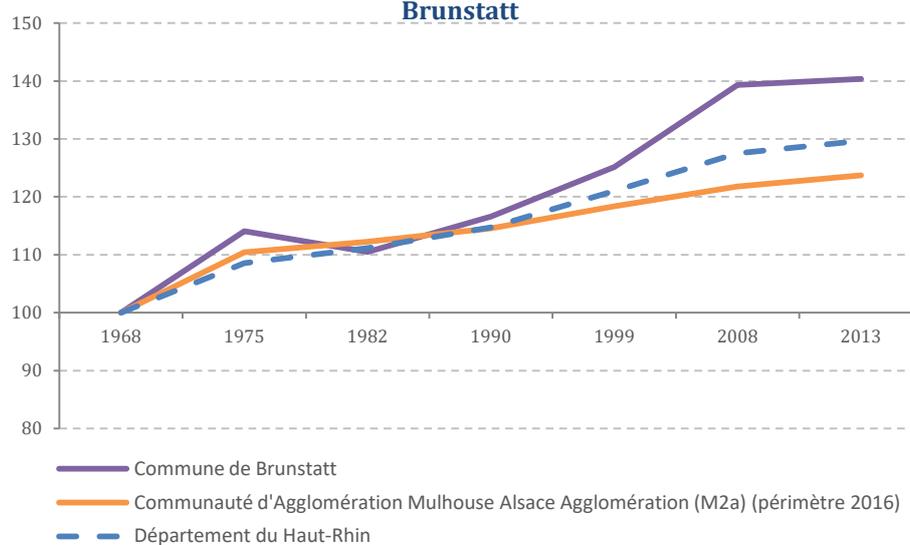
Toutes les entités de comparaison, dont les territoires de la m2A et du SCoT, enregistrent contrairement à Didenheim, des gains continus sur toute la période 1968-2013.

Les graphiques ci-dessous et au dos (en base 100) illustrent les contrastes d'évolution entre les deux entités de Didenheim et Brunstatt.



	Période	Variation brute	Taux de variation annuel moyen
Commune de Didenheim	1968-1975	23	0,17%
	1975-1982	-18	-0,13%
	1982-1990	-131	-0,89%
	1990-1999	-13	-0,08%
	1999-2008	-65	-0,42%
	2008-2013	30	0,35%
Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) (périmètre 2016)	1968-1975	22 519	1,43%
	1975-1982	3 897	0,23%
	1982-1990	4 976	0,25%
	1990-1999	8 160	0,36%
	1999-2008	7 394	0,32%
	2008-2013	4 130	0,31%
SCOT de la Région Mulhousienne (périmètre 2014)	1968-1975	23 337	1,45%
	1975-1982	4 745	0,28%
	1982-1990	4 850	0,24%
	1990-1999	8 232	0,36%
	1999-2008	7 960	0,33%
	2008-2013	4 364	0,32%
Département du Haut-Rhin	1968-1975	50 191	1,18%
	1975-1982	15 163	0,34%
	1982-1990	20 947	0,40%
	1990-1999	36 706	0,59%
	1999-2008	38 047	0,58%
	2008-2013	12 651	0,34%

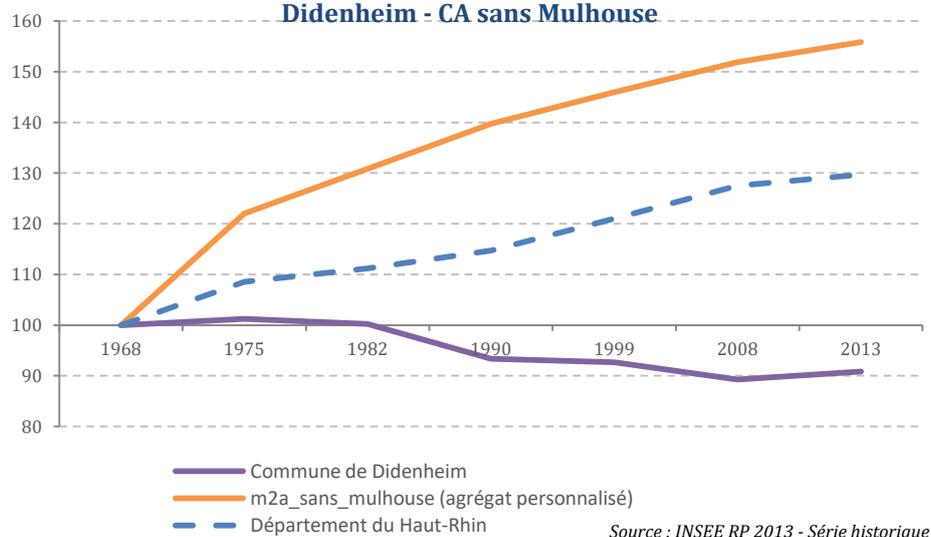
Indices de l'évolution des effectifs de population Brunstatt



Le graphique ci-dessous met en perspective l'évolution de Didenheim, et de la CA de Mulhouse, sans Mulhouse.

L'écart est encore plus contrasté qu'avec l'ensemble de la CA.

Indices de l'évolution des effectifs de population Didenheim - CA sans Mulhouse



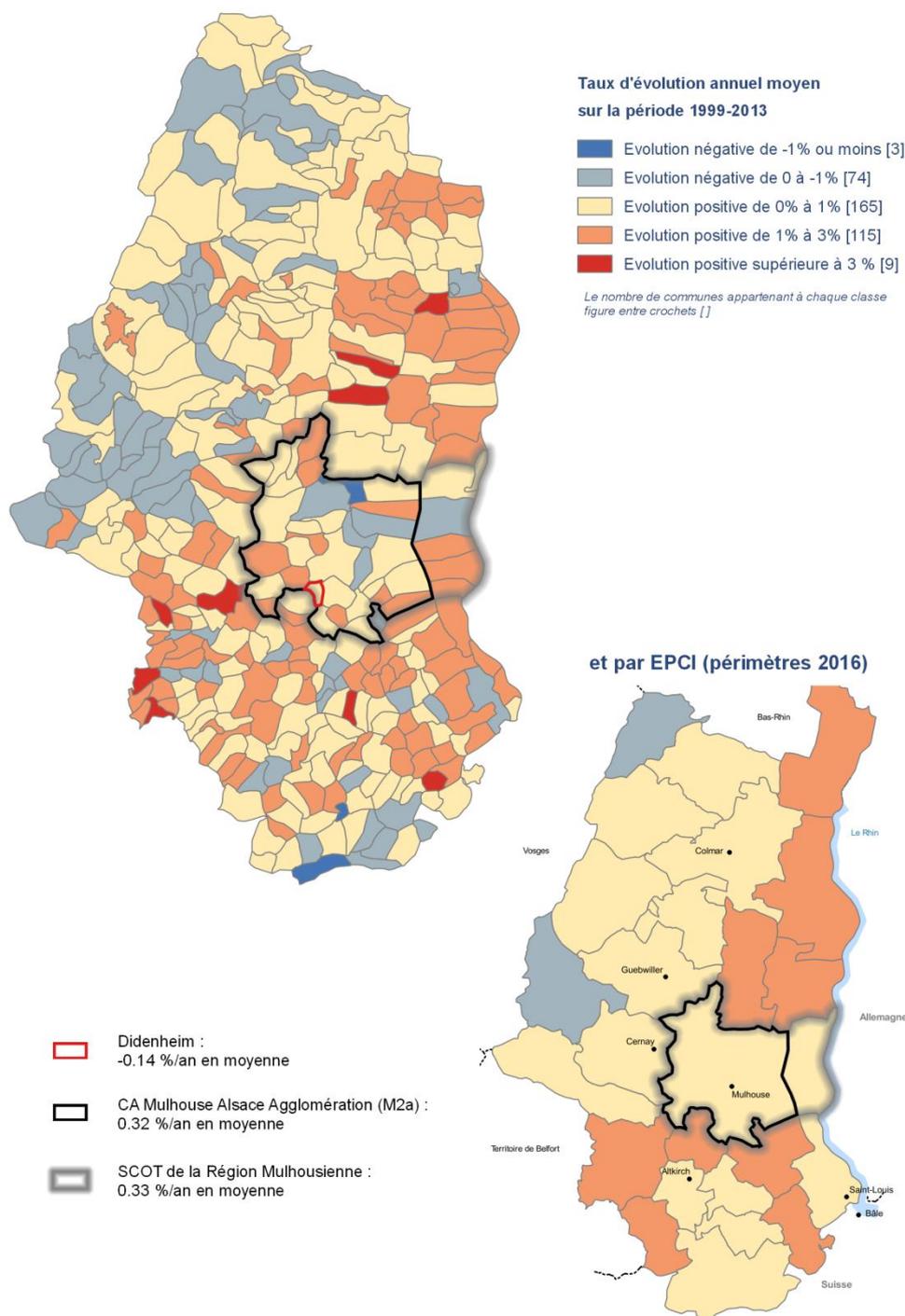
Source : INSEE RP 2013 - Série historique

Les cartes qui suivent sur l'évolution de la population par commune et par EPCI de 1999 à 2013, situent également la commune et la Communauté d'Agglomération de Mulhouse, dans le contexte départemental.

Didenheim est la seule commune à connaître une évolution négative dans le Sud de l'agglomération mulhousienne. Les autres communes en situation de perte démographique se situent toutes à l'Ouest ou au Nord de Mulhouse (Riedisheim, Illzach, Sausheim, Wittenheim, Ruelisheim).

La CA de Mulhouse dans son ensemble présente quant à elle une dynamique inférieure à celle de la bande rhénane ou de certains secteurs du Sundgau.

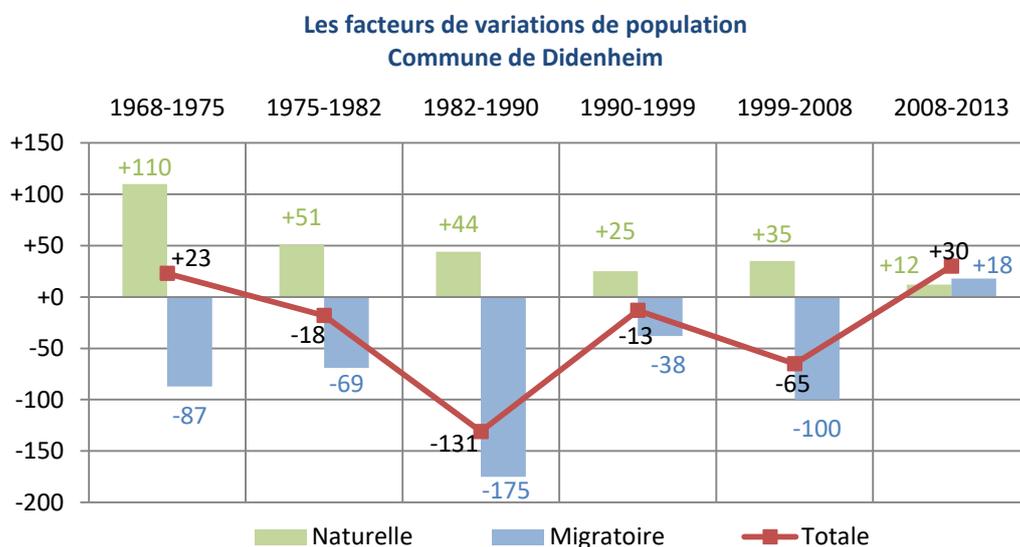
Evolution de la population 1999-2013 par commune



Réalisation : ADAUHR 02/2017
Sources : BD GEOFLA 2016 IGN Paris France, INSEE RP2013, Exploitation principale

1.3. Les composantes de l'évolution démographique : des pertes migratoires de 1968 à 2008

L'évolution de la population est régie par deux composantes : le solde naturel (bilan des naissances et des décès), et le solde migratoire (bilan des arrivées et des départs).



Source : INSEE RP 2013 - Series historiques

	Période	Variation brute	Taux de variation annuel moyen	Dû au Solde migratoire	Dû au solde naturel
Commune de Didenheim	1968-1975	23	0,17%	-0,65%	0,82%
	1975-1982	-18	-0,13%	-0,52%	0,38%
	1982-1990	-131	-0,89%	-1,19%	0,30%
	1990-1999	-13	-0,08%	-0,24%	0,16%
	1999-2008	-65	-0,42%	-0,64%	0,22%
	2008-2013	30	0,35%	0,21%	0,14%
Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) (périmètre 2016)	1968-1975	22 519	1,43%	0,74%	0,69%
	1975-1982	3 897	0,23%	-0,39%	0,63%
	1982-1990	4 976	0,25%	-0,43%	0,69%
	1990-1999	8 160	0,36%	-0,21%	0,57%
	1999-2008	7 394	0,32%	-0,27%	0,58%
	2008-2013	4 130	0,31%	-0,24%	0,56%
SCoT de la Région Mulhousienne (périmètre 2014)	1968-1975	23 337	1,45%	0,75%	0,70%
	1975-1982	4 745	0,28%	-0,35%	0,63%
	1982-1990	4 850	0,24%	-0,44%	0,69%
	1990-1999	8 232	0,36%	-0,21%	0,57%
	1999-2008	7 960	0,33%	-0,24%	0,58%
	2008-2013	4 364	0,32%	-0,23%	0,55%
Département du Haut-Rhin	1968-1975	50 191	1,18%	0,68%	0,50%
	1975-1982	15 163	0,34%	-0,05%	0,39%
	1982-1990	20 947	0,40%	-0,08%	0,48%
	1990-1999	36 706	0,59%	0,15%	0,45%
	1999-2008	38 047	0,58%	0,14%	0,45%
	2008-2013	12 651	0,34%	-0,06%	0,39%

Source : INSEE RP 2013 - Séries historiques

Les pertes démographiques enregistrées par Didenheim de 1975 à 2008 sont imputables au déficit migratoire subi en continu depuis la période 1968/75, jusqu'à celle de 1999/2008.

C'est entre 1982 et 1990 que ce déficit a été le plus marqué.

Pour la première fois depuis 1968, des gains migratoires très légers réapparaissent de 2008 à 2013, enrayant la chute démographique globale de la population communale.

Les gains naturels sont présents de 1968 à 2013, mais, entre 1975 et 2008, ils ne sont pas suffisants pour compenser les pertes migratoires, entraînant la baisse démographique globale précédemment observée.

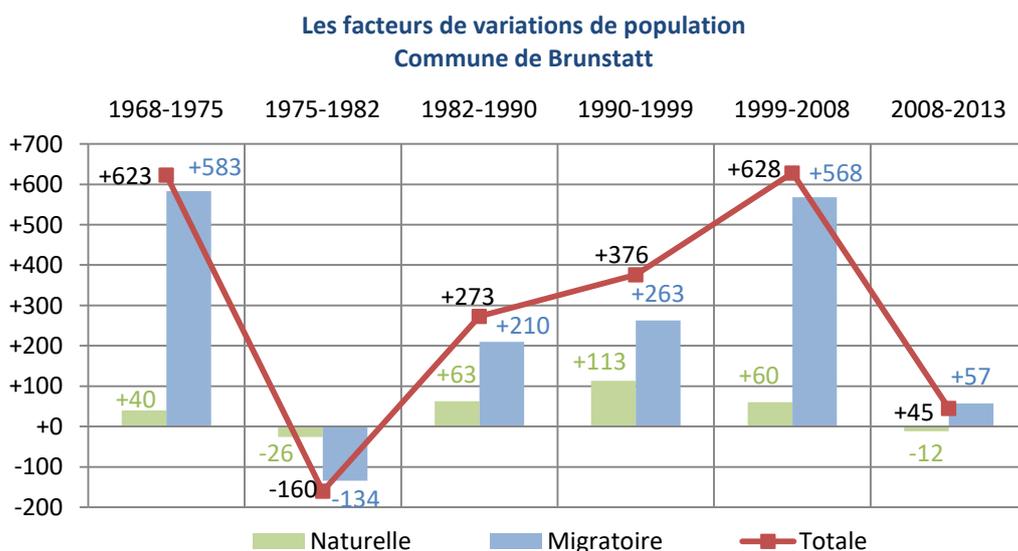
Ces pertes migratoires caractérisent aussi la Communauté d'Agglomération de Mulhouse. Elles y sont présentes de 1975 à 2013, mais contrairement à Didenheim les gains naturels sont suffisants pour compenser et aboutir finalement à une situation de gain démographique (cf. graphique m2A page suivante).

Il en est de même pour le territoire du SCoT.

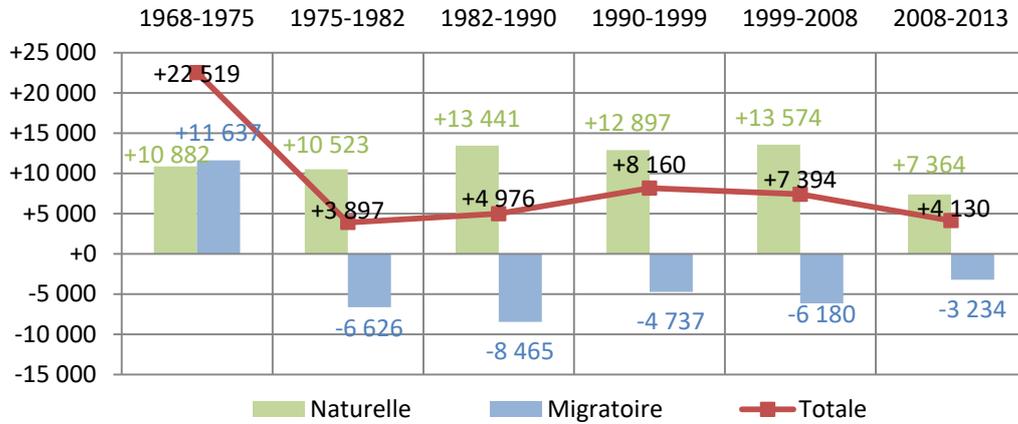
Remarques :

- la ville Centre de Mulhouse connaît quant à elle des pertes migratoires continues de 1968 à 2013, mais des gains globaux légers depuis 1990 grâce aux apports naturels.
- la CA sans Mulhouse n'est par contre jamais touchée par le déficit migratoire, même si les gains depuis 1975 n'ont plus été aussi élevés qu'entre 1968 et 1975 (cf. graphique m2A sans Mulhouse page suivante).

Comme pour la couronne mulhousienne, l'entité voisine de Brunstatt bénéficie d'apports migratoires régulièrement présents (sauf de 1975 à 1982) ; pour ce qui concerne l'évolution récente ils ont été particulièrement soutenus de 1999 à 2008.

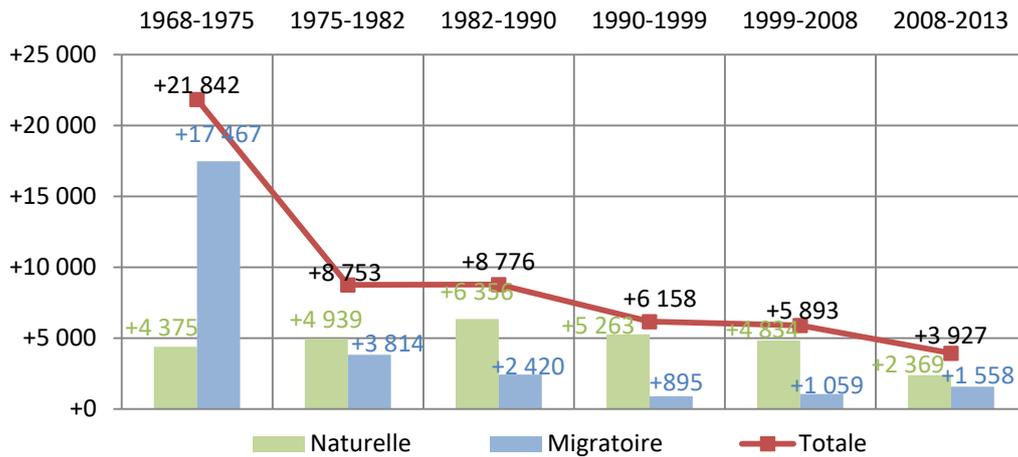


Variations de population
Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (M2a)
(périmètre 2016)



Source : INSEE RP 2013 - Series historiques

Variations de population
m2a_sans_mulhouse (agrégat personnalisé)

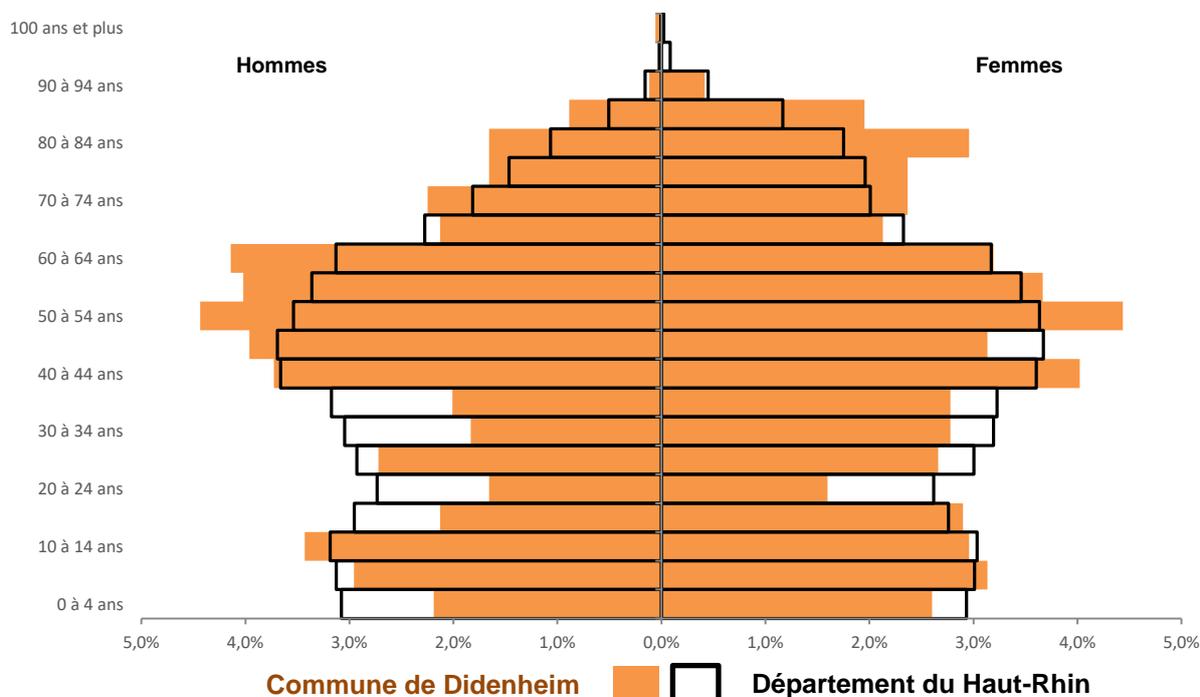


Source : INSEE RP 2013 - Series historiques

1.4. La structure par âge

1.4.1. Structure par âge et taux de vieillissement en 2013 : une population plus âgée que celle des territoires de référence

Structure par âge et par sexe de la population en 2013



Source : INSEE RP 2012 – Exploitation principale

La population de Didenheim présente, par rapport à la référence départementale, des écarts significatifs :

- quasiment toutes les tranches d'âge inférieures à 40 ans sont sous-représentées, le déficit maximum touchant les 20-40 ans ;
- à l'inverse une nette sur-représentation caractérise les tranches d'âge au-delà de 40 ans, ceci à de rares et mineures exceptions près.
La sur-représentation est particulièrement accentuée pour les hommes de 45 à 64 ans, et pour les femmes à partir de 70 ans.

L'absence d'apports extérieurs et les pertes migratoires sont à mettre en relation avec le déficit des classes jeunes.

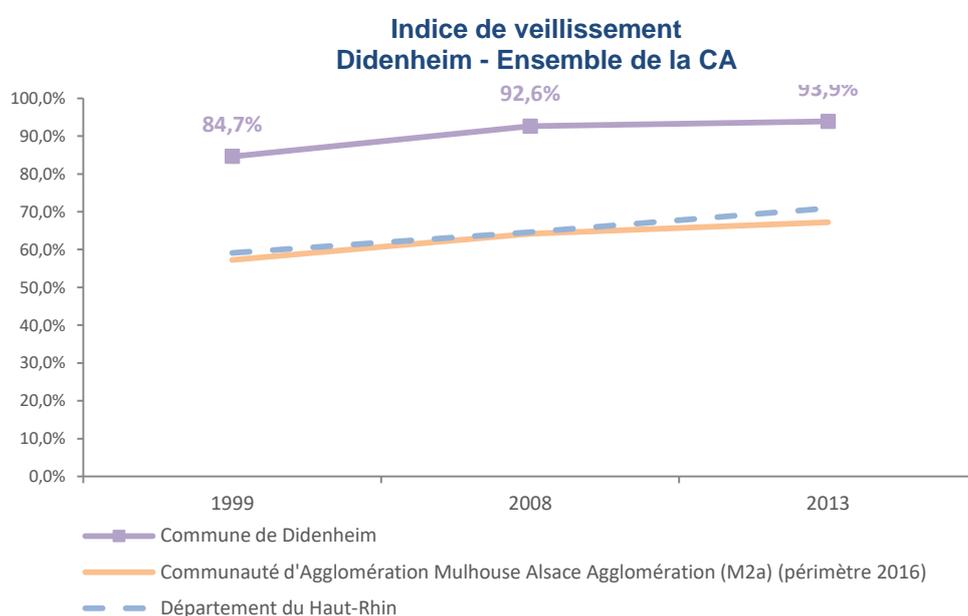
Cette structure par âge conduit logiquement à un taux de vieillissement ⁽¹⁾ très supérieur à celui de tous les territoires de référence (CA de Mulhouse avec ou sans Mulhouse, SCoT) ; bien qu'également en déficit migratoire, la CA dans son ensemble et le SCoT connaissent, nous l'avons vu, une dynamique naturelle plus favorable qui leur assure une population plus jeune que Didenheim.

⁽¹⁾ Le taux de vieillissement est le rapport entre la population de 65 ans ou plus, et la population de moins de 20 ans. Ainsi la commune de Didenheim compte-t-elle en 2013 près de 94 personnes de 65 ans et plus, pour 100 jeunes de moins de 20 ans . Plus le taux est bas, plus le territoire est jeune et inversement.

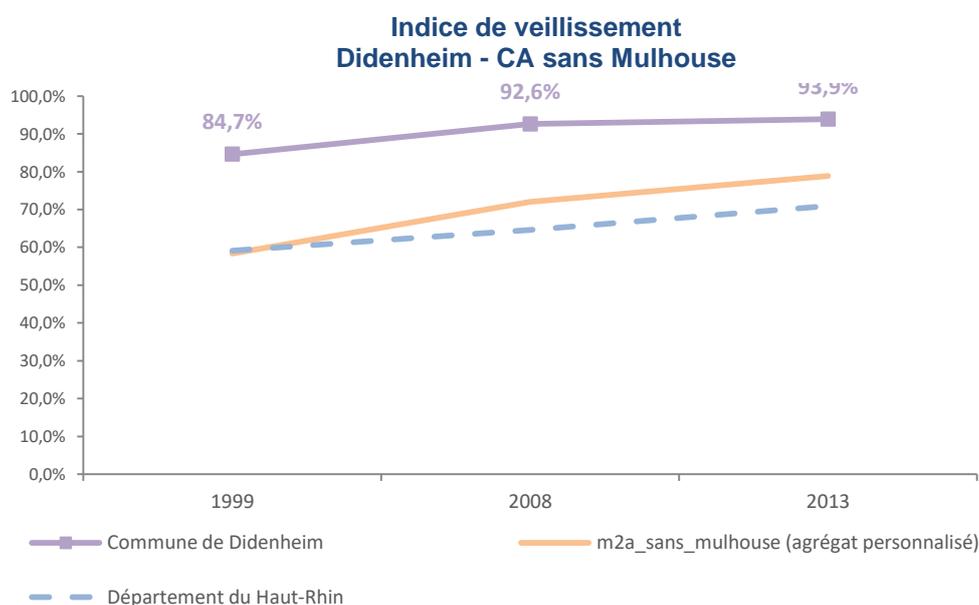
La population de Brunstatt dont la croissance ne repose quasiment que sur les gains migratoires et dont les apports naturels sont très faibles, connaît un taux de vieillissement similaire à celui de Didenheim.

	Taux de vieillissement en 2013
Commune de Didenheim	93,9 %
Commune de Brunstatt	94,6 %
Communauté d'Agglomération m2A	67,2 %
Communauté d'Agglomération m2A sans Mulhouse	78,9 %
SCoT de la Région Mulhousienne	67,2 %
Département du Haut-Rhin	70,9 %

1.4.2. Evolution de la structure par âge : un vieillissement de 1999 à 2013



Source : INSEE RP 2013 - Exploitation principale



Source : INSEE RP 2013 - Exploitation principale

	1999	2008	2013
Commune de Didenheim	84,7%	92,6%	93,9%
Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) (périmètre 2016)	57,3%	64,2%	67,2%
Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) (périmètre 2016) sans Mulhouse	58,4 %	72 %	78,9 %
SCoT de la Région Mulhousienne (périmètre 2014)	57,0%	63,9%	67,2%
Département du Haut-Rhin	59,1%	64,6%	70,9%

Source : INSEE RP 2013 - Exploitation principale

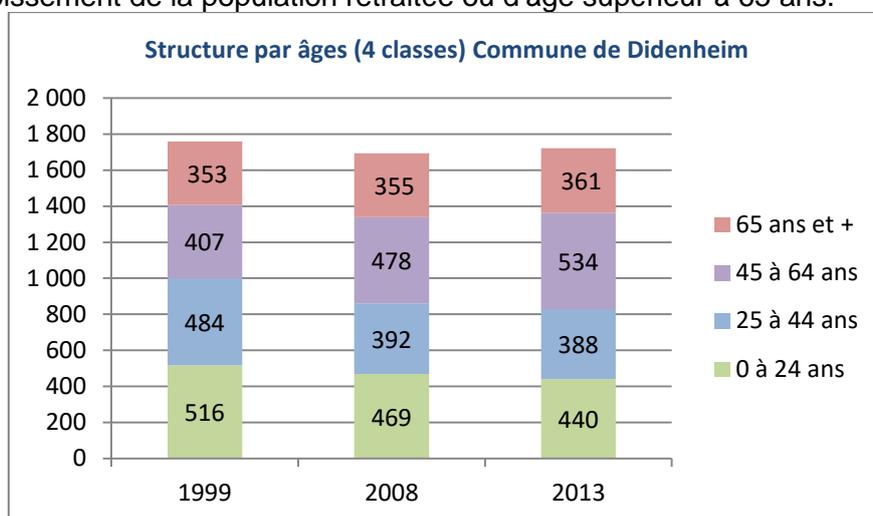
De 1999 à 2013, le taux de vieillissement de la population de Didenheim est constamment supérieur aux taux de référence, CA et Département.

Il est passé de 84,7 % en 1999 à 93,9 % en 2013, soit un vieillissement, conformément à une tendance lourde qui touche tous les territoires.

Le vieillissement observé est le résultat de l'évolution de la répartition des grands groupes d'âge :

- 1999 - 2008 : en dépit de la baisse globale de population (- 3,7 %) les effectifs des personnes de 65 ans et plus sont restés stables, tandis que s'étoffaient ceux des classes de 45 à 64 ans (+ 17,4 %). Toutes les classes d'âge inférieures à 44 ans sont par contre en diminution (0 - 24 ans -9,1 %, 25 - 44 ans -19 %). La baisse démographique de 1999-2008 est donc imputable à la diminution de la population jeune.
- 2008 - 2013 : tandis que la population globale enregistre de très légers gains (+ 1,8 %), la population la plus jeune continue à perdre des effectifs (0-24 ans - 6,2 %, 25 - 44 ans - 1 %), la plus âgée en gagnant à l'inverse (45 – 64 ans + 11,7 %, 65 ans et plus, + 1,7 %). Les gains propres à cette période sont ainsi exclusivement ceux de la population de 45 ans et plus.

De 1999 à 2013, le poids de la population de 45 ans et plus évolue de 43 % à 52 %, celui de la population de 44 ans et moins, de 57 à 48 % ; l'augmentation la plus forte est celle des classes de 45 à 64 ans qui passent de 23 à 31 %, ce qui va impliquer pour un avenir proche un fort accroissement de la population retraitée ou d'âge supérieur à 65 ans.



Source : INSEE RP 2013 – Exploitation complémentaire

La population : éléments saillants

- Une commune de 1 723 habitants en 2013 (poids de 0,6 % dans la CA de Mulhouse).
- Une longue phase de régression démographique de 1975 à 2008 (- 227 habitants soit - 12 %) avant une stabilisation orientée à la hausse de 2008 à 2013 (+ 30 habitants soit + 1,8 %).
- Les entités de comparaison (SCoT, CA de Mulhouse, commune voisine de Brunstatt) enregistrent toutes des gains continus ou quasi continus (Brunstatt) sur la période 1968-2013.
- Les pertes démographiques propres à Didenheim sont imputables au déficit migratoire continu de 1968 à 2008, déficit non compensé par les apports naturels, présents mais insuffisants.
- La période 2008-2013 renoue avec des gains migratoires certes légers, mais présents pour la première fois depuis 1968.
- Une population plus âgée que celle du département et des autres territoires de référence (taux de vieillissement 93,9 % en 2013, département 70,9 %, CA de Mulhouse et SCoT 67,2 %).
- Un vieillissement démographique de 1999 à 2013, avec un taux de vieillissement passant de 84,7 % à 93,9 % (augmentation du poids des classes les plus âgées).

2. Les ménages et le logement

L'évolution des ménages (nombre et type) conditionne les besoins en matière d'habitat ⁽¹⁾

2.1. Réduction de la taille des ménages

Sur l'ensemble des territoires, le nombre de ménages augmente beaucoup plus vite que la population totale ; cette différence d'évolution a logiquement pour corollaire une réduction de leur taille.

Ainsi à population égale, le nombre de ménages et donc de besoins en logements, va-t-il être supérieur aujourd'hui à ce qu'il était autrefois.

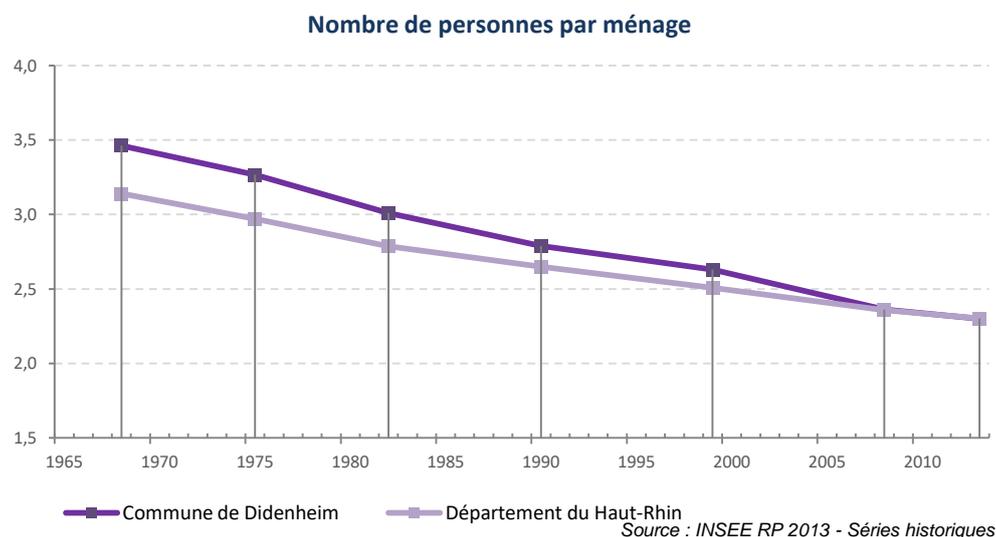
Cette situation provient de l'effet combiné de l'allongement de la durée de vie, de la réduction du nombre d'enfants, de l'accroissement des familles monoparentales.

La commune de Didenheim compte en 2013, 749 ménages, pour une population de 1 723 habitants.

En dépit de la régression démographique globale 1975/2008, le nombre de ménages n'a quant à lui cessé d'augmenter (+ 201 ménages de 1968 à 2013, soit + 36,7 %).

De 1975 à 2008, pendant que la population totale perdait 227 habitants soit près de 12 % de ses effectifs, le nombre de ménages s'étoffait dans le même temps de 129 unités soit + 21,9 %.

Résulte logiquement de cette double évolution une diminution de la taille des ménages, passée de 3,5 à 2,3 personnes de 1968 à 2013. Plus élevée en 1968, la taille moyenne des ménages de Didenheim a rejoint la référence départementale depuis 2008.



⁽¹⁾ de manière générale, un ménage au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

2.2. Composition des ménages

2.2.1. Composition par taille : 38 % de ménages de 2 personnes

A Didenheim comme dans la CA de Mulhouse, les petits ménages de 1 ou 2 personnes sont majoritaires (Didenheim 67,2 %, CA 66,9 %, CA sans Mulhouse 65,9 %).

Les plus nombreux sont les ménages de 2 personnes (38,4 %), tout comme dans la couronne mulhousienne (36,6 %).

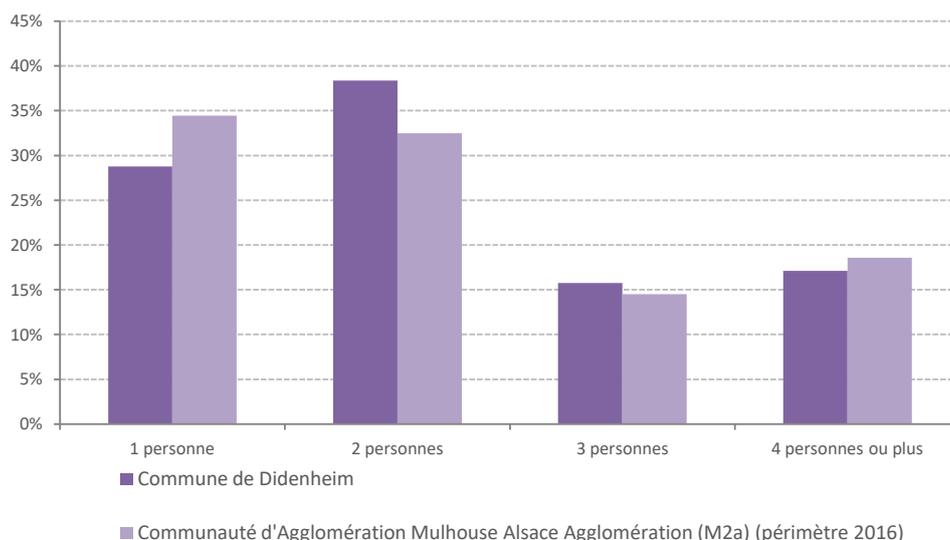
Dans l'ensemble de la CA, les plus représentés sont par contre ceux d'une seule personne (34,4 %).

L'entité voisine de Brunstatt compte comme l'ensemble de la CA et dans une proportion encore plus élevée, une majorité de ménages d'une seule personne (41,3 %).

	Commune de Didenheim	Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) (périmètre 2016)	Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) sans Mulhouse (périmètre 2016)
1 personne	28,8 %	34,4 %	29,3 %
2 personnes	38,4 %	32,5 %	36,6 %
3 personnes	15,8 %	14,5 %	15,9 %
4 pers. ou plus	17,1 %	18,6 %	18,2 %

Source : INSEE RGP 2013 - Exploitation complémentaire

Répartition des ménages selon leurs tailles



Source : INSEE RP 2013 - Exploitation complémentaire

2.2.2. Composition par type

✚ Les types de ménages : 32 % de couples sans enfant

	Composition des ménages par type en 2013 à Didenheim
Couples sans enfant	32 %
Couples avec enfant(s)	29 %
Personnes seules	29 %
Familles monoparentales	8 %
Autres	3 %
Ensemble des ménages	100 %

Les couples sans enfant forment la catégorie la plus présente avec 32 %, devant les couples avec enfants et les personnes seules représentés à égalité.

Cette répartition fait logiquement écho à la composition par taille privilégiant les ménages de 2 personnes.

La composition par type des ménages de Brunstatt confirme une sur représentation des personnes seules, première catégorie avec 41 %.

✚ Les familles

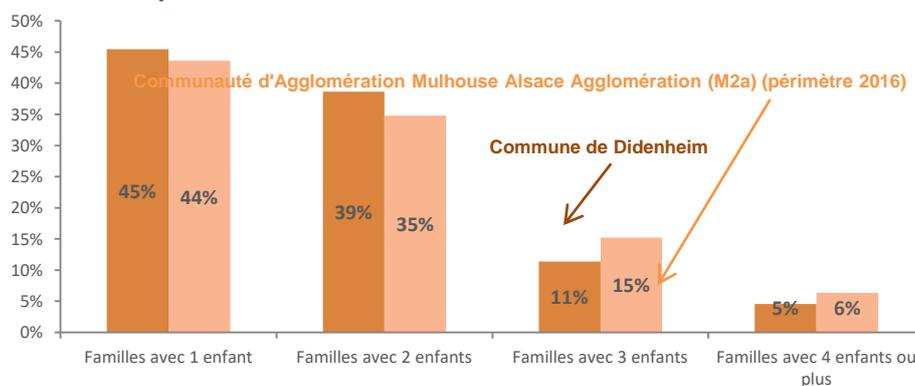
Concernant les familles de Didenheim, 45 % ont un seul enfant, 39 % en ont 2, 11 % en ont 3 et 5 % seulement, 4 ou plus.

Par rapport aux territoires de la CA du SCoT, les familles de 1 et 2 enfants sont sur représentées, celles de 3 enfants sont sous représentées.

	Familles avec 1 enfant		Familles avec 2 enfants		Familles avec 3 enfants		Familles avec 4 enfants ou +		TOTAL	
Commune de Didenheim	102	45%	87	39%	25	11%	10	5%	224	100%
Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) (périmètre 2016)	16 857	44%	13 461	35%	5 889	15%	2 454	6%	38 661	100%
SCoT de la Région Mulhousienne (périmètre 2014)	17 326	44%	13 976	35%	5 996	15%	2 479	6%	39 777	100%
Département du Haut-Rhin	49 584	45%	42 225	38%	14 225	13%	4 700	4%	110 735	100%

Source : INSEE RP 2013 - Exploitation complémentaire

Répartition des familles selon le nombre d'enfants en 2013

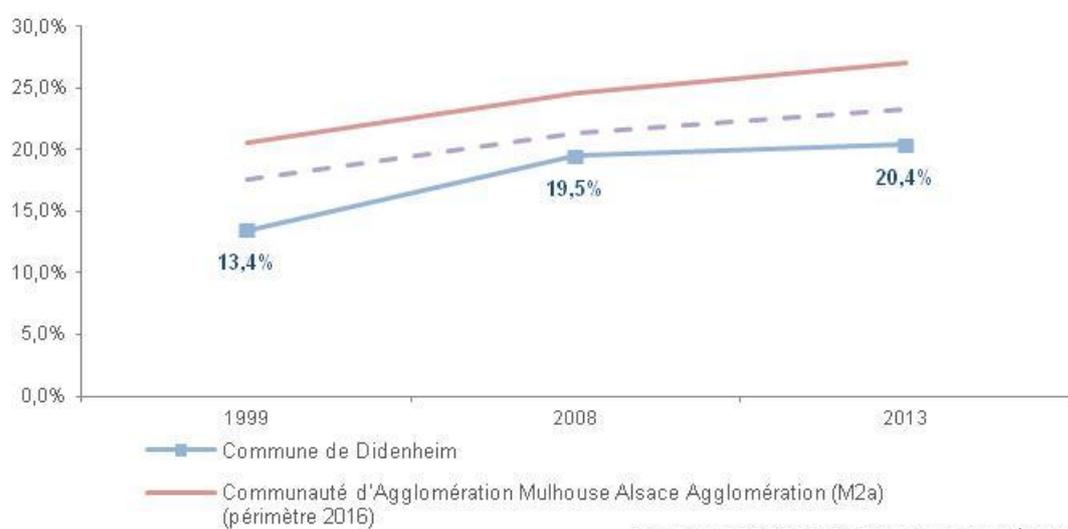


Source : INSEE RP 2013 - Exploitation complémentaire

Le taux de familles monoparentales est de 20,4 % en 2013, en augmentation de 7 points depuis 1999 (CA Mulhouse 27 % en 2013, Brunstatt 23,6 %).

	1999	2008	2013	Effectifs 2013
Commune de Didenheim	13,4%	19,5%	20,4%	56
Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) (périmètre 2016)	20,6 %	24,6 %	27,0 %	11 702
SCoT de la Région Mulhousienne (périmètre 2014)	20,3%	24,4%	26,7%	11 909
Département du Haut-Rhin	17,5%	21,3%	23,3%	28 937

Evolutions et comparaisons de la monoparentalité au sein des familles avec enfants

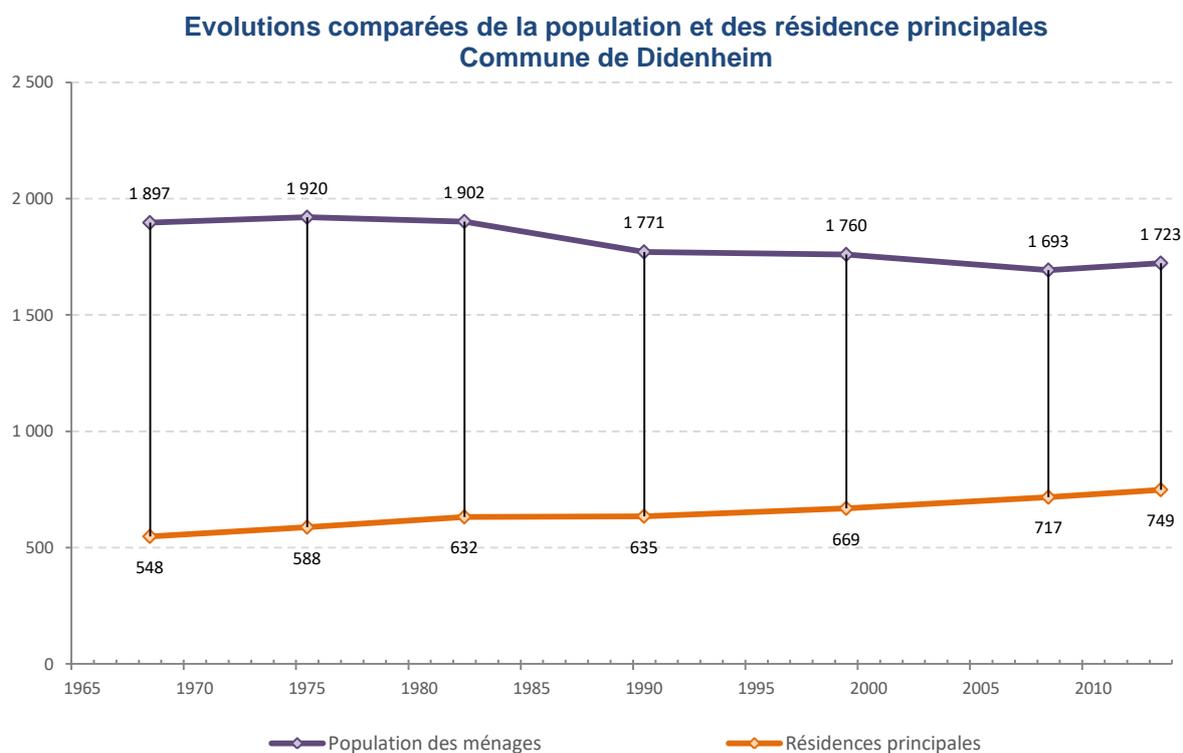


Source : INSEE RP 2013 - Exploitation complémentaire

2.3. Le parc de logements en 2013

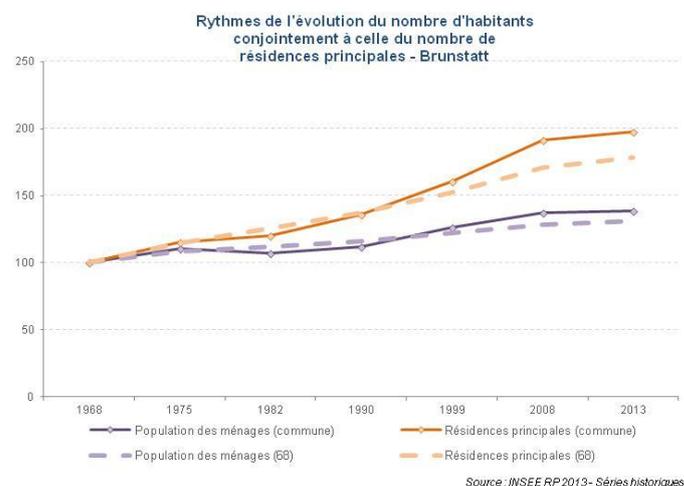
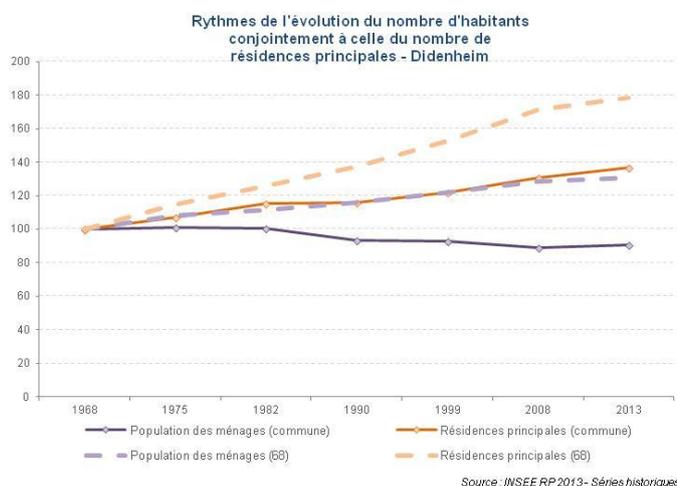
2.3.1. Evolutions comparées de la population et des résidences principales

- Le graphique ci-dessous confirme et illustre les évolutions précédemment évoquées, à savoir une progression constante des résidences principales (c'est-à-dire des ménages), même lors des phases de retrait démographique.



Source : INSEE RP 2013 - Séries historiques

- La dynamique des résidences principales est ainsi supérieure à la dynamique démographique, l'ensemble étant en retrait par rapport à la référence départementale, contrairement à ce qui est observé pour Brunstatt (cf. graphiques ci-dessous en base 100).

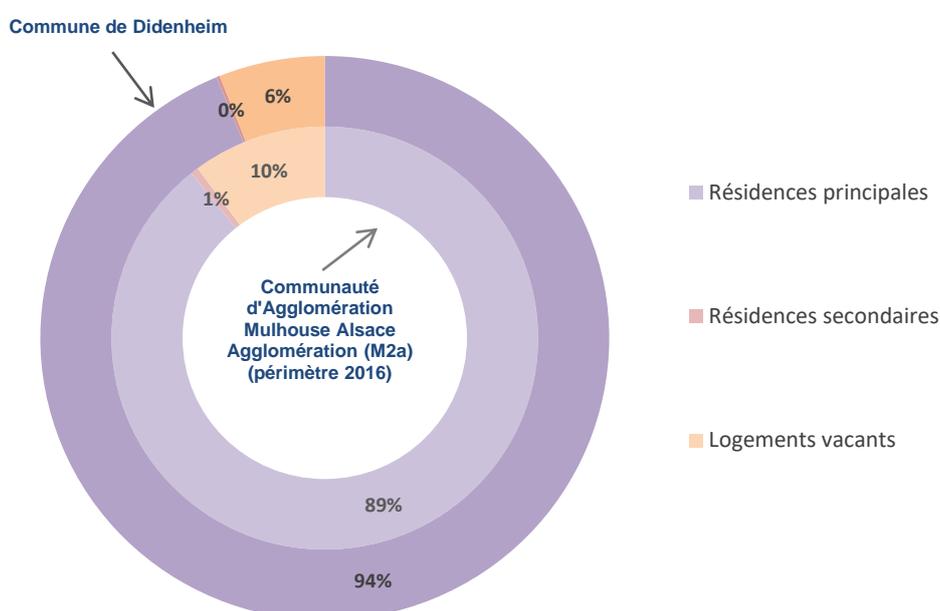


2.3.2. Utilisation du parc de logements

799 logements en 2013

	Utilisation du parc de logements en 2013	
	Nombre	%
Résidences principales	749	93,8 %
Résidences secondaires	2	0,2 %
Logements vacants	48	6,0 %
Ensemble des logements	799	100%

L'utilisation des logements en 2013



Source : INSEE RP 2013 - Exploitation principale

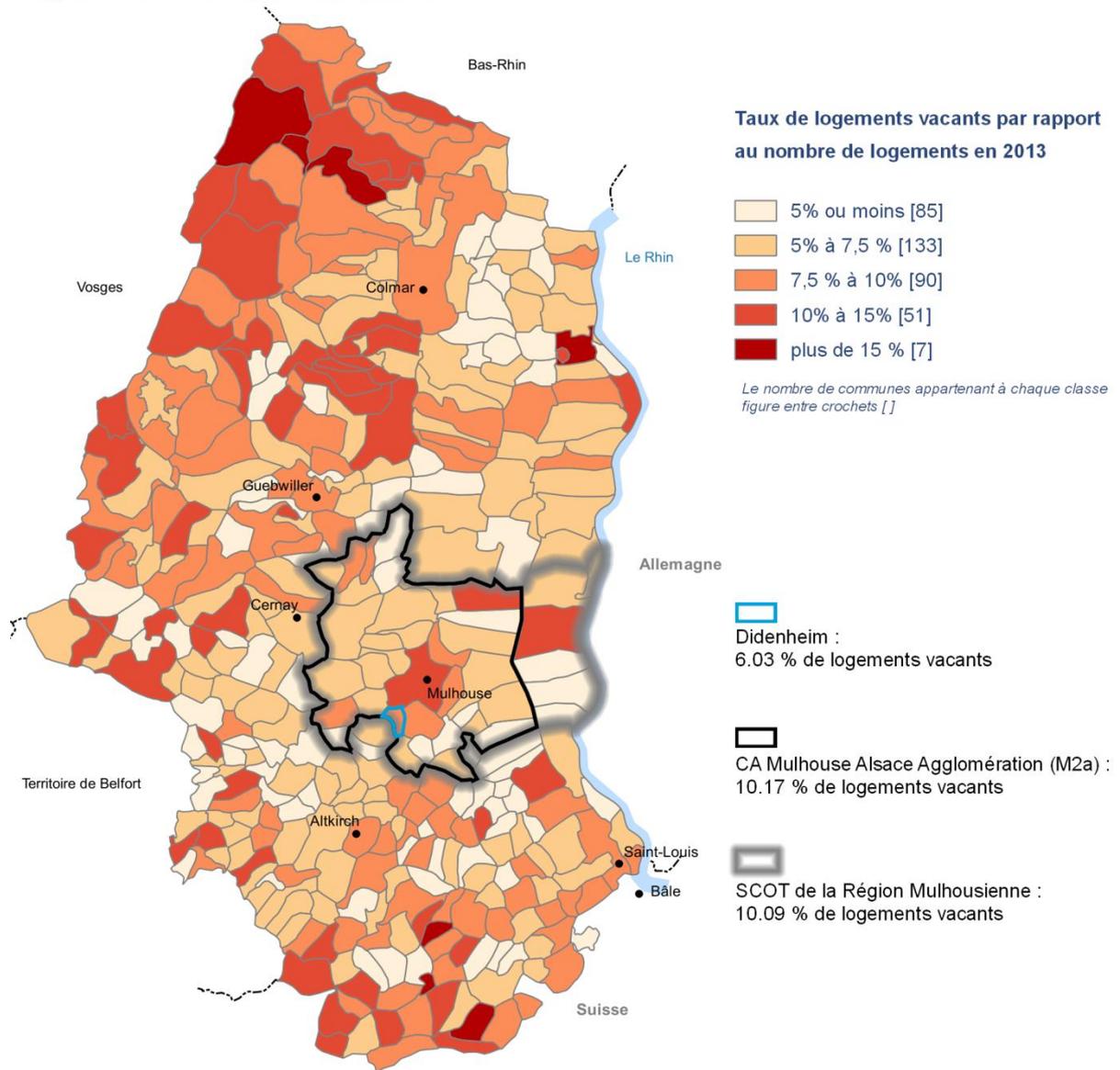
Didenheim, compte quasiment 800 logements, soit 0,6 % du parc de la CA de Mulhouse.

Le parc de Brunstatt est 4 fois plus important avec 3 309 logements représentant 2,6 % des logements de la CA.

Les résidences secondaires sont quasi inexistantes tandis que le taux de logements vacants (6 %) est inférieur à celui des territoires de référence et de Brunstatt.

	Taux de logements vacants en 2013
Didenheim	6 %
Brunstatt	7,9 %
CA de Mulhouse	10,2 %
CA sans Mulhouse	6,6 %
SCoT de la Région Mulhousienne	10,1 %
Département	8,8 %

Logements vacants par commune en 2013



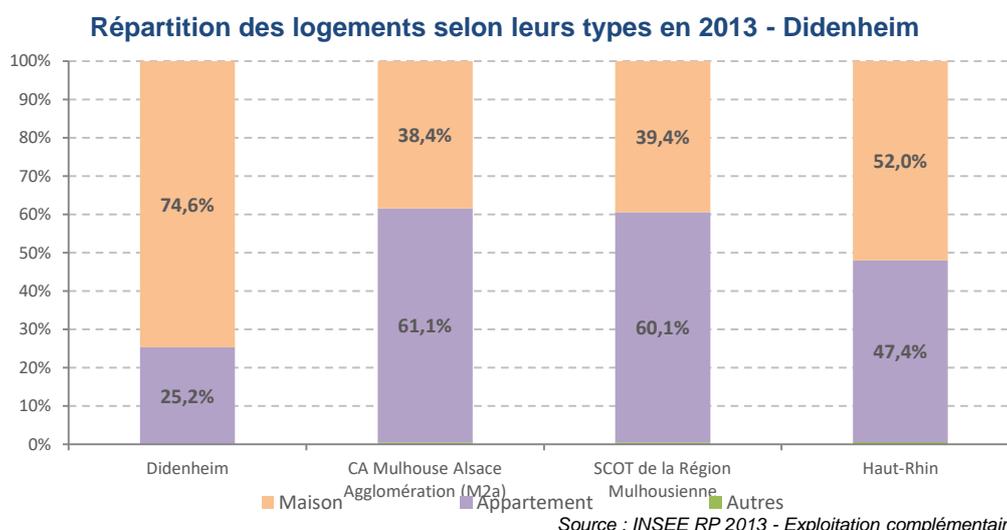
Réalisation : ADAUHR 02/2017
Sources : BD GEOFLA 2016 IGN Paris France, INSEE RP2013, Explotation principale

2.3.3. Type de logement et nombre de pièces

 **75 % de maisons**

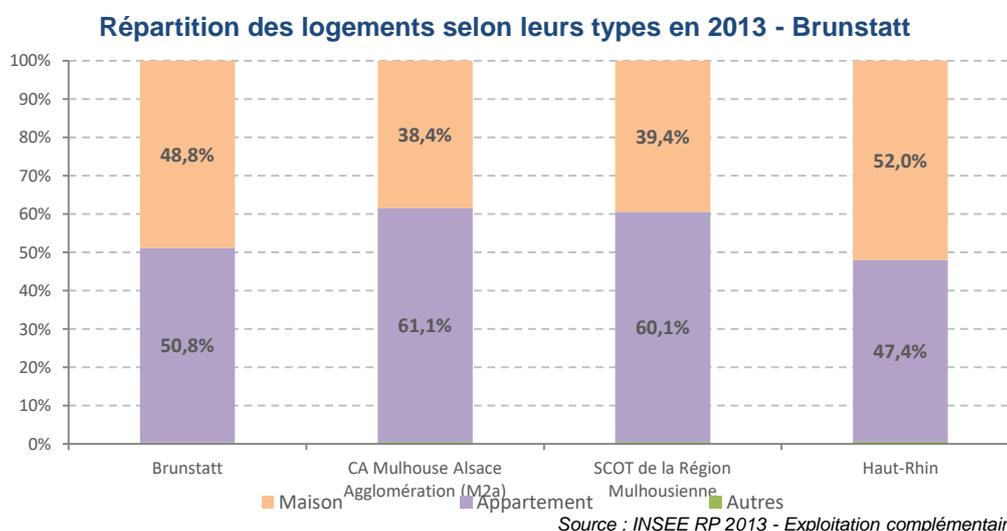
L'habitat individuel est très largement majoritaire à Didenheim avec 74,6 % de maisons.

Répartition des logements selon le type en 2013		
	Nombre	%
Maison	596	74,6 %
Appartement	202	25,2 %
Autres ⁽¹⁾	1	0,1 %
Total	799	100 %



Le profil résidentiel de Didenheim contraste avec celui des territoires de référence et notamment la CA et le SCoT, qui présentent à l'inverse une majorité de logements collectifs (respectivement 61,1 % et 60,1 %, tandis que la CA sans Mulhouse en compte 41 %).

Brunstatt se rapproche beaucoup plus de la situation observée dans la CA de Mulhouse et avec 50,8 % de logements collectifs dépasse même le taux moyen de la couronne mulhousienne.



⁽¹⁾ Autres : logements foyers, chambres d'hôtel, habitations de fortune, pièces indépendantes

53 % de 5 pièces ou plus

La forte représentation des maisons a pour corollaire une majorité de logements de grande taille.

Les 5 pièces et plus sont ainsi très largement sur représentés à Didenheim, par rapport à la référence intercommunale (respectivement 53 % et 31 %).

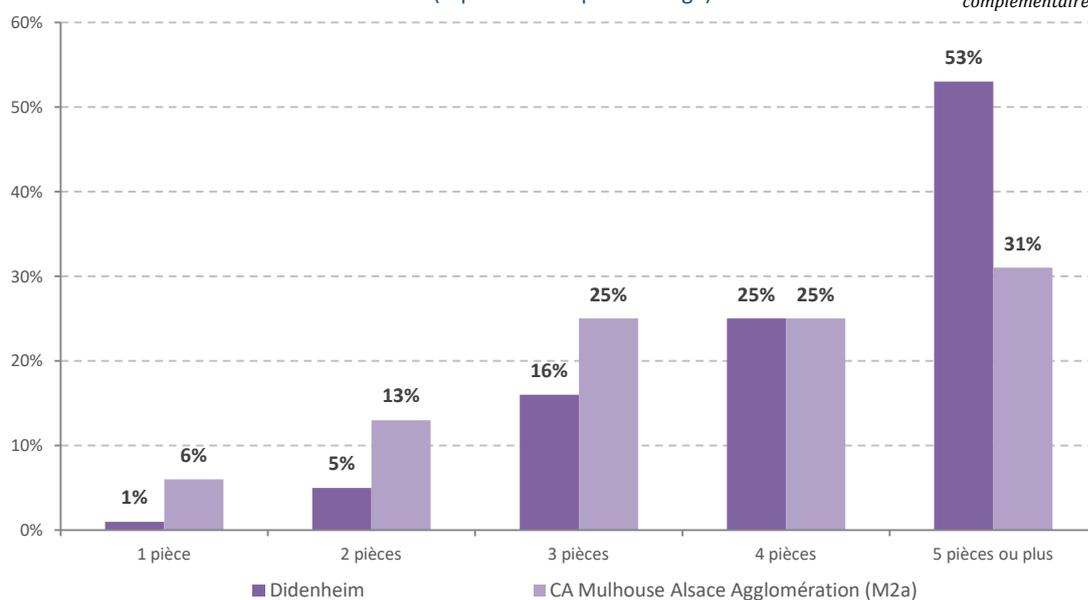
Ils le sont aussi à Brunstatt mais l'écart est moindre (respectivement 39 % et 31 %).

La CA sans Mulhouse compte quant à elle 43 % de 5 pièces et plus.

La taille des logements en 2013 - Didenheim

(répartition en pourcentage)

Source : INSEE RP 2013 - Exploitation complémentaire

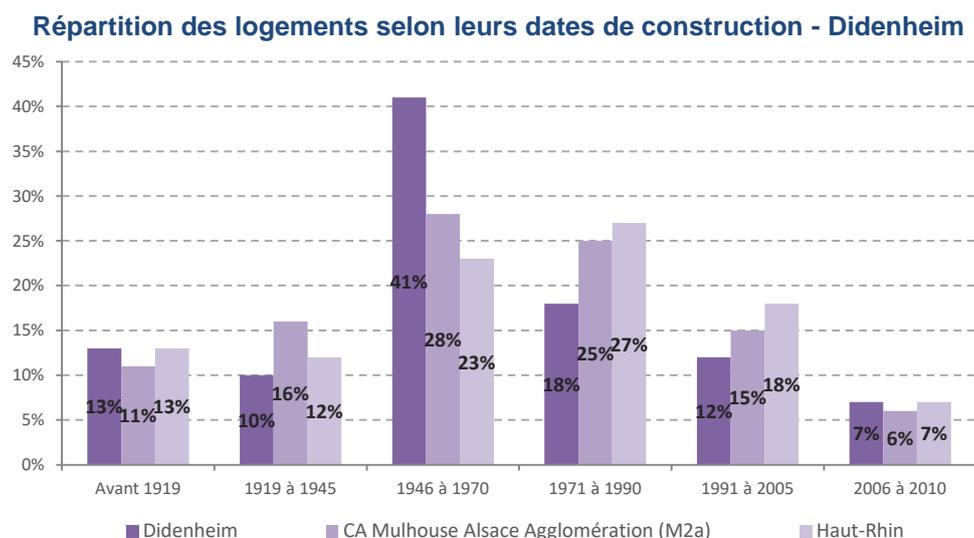


2.3.4. Année de construction des logements

41 % des logements de Didenheim datent de la grande période d'après guerre 1946-1970.

Les logements construits au cours de cette période sont sur-représentés par rapport aux territoires de référence, CA et département.

Les parts de logements construits aux autres périodes sont toutes sous-représentées, à l'exception de la part 2006-2010 par rapport à la CA (7 % de logements construits sur cette période à Didenheim, 6 % pour la CA).



Source : INSEE RP 2013 - Exploitation complémentaire

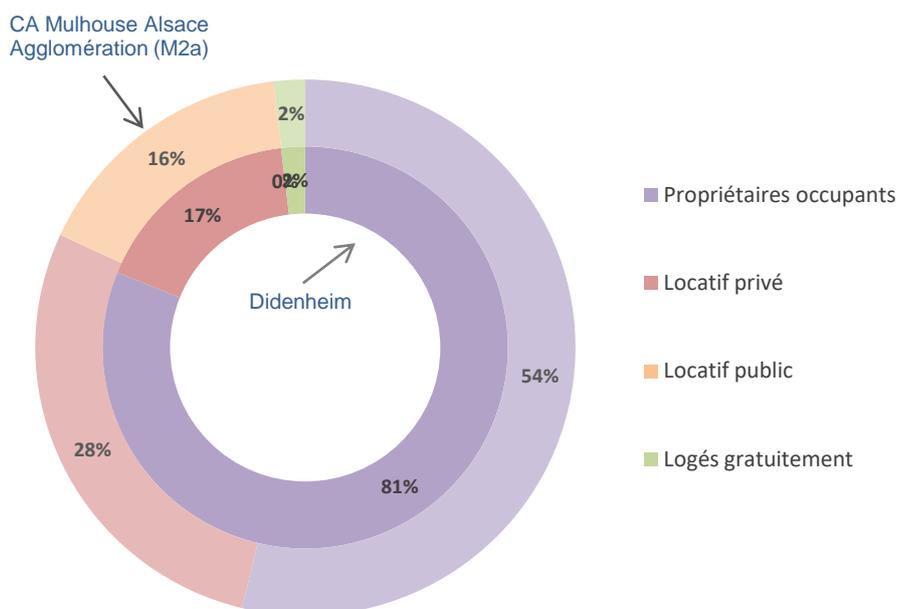
A Brunstatt, c'est la part des logements construits de 1991 à 2005 qui est très sur représentée (27 %).

2.3.5. Statut d'occupation des résidences principales

Les résidences principales sont occupées à 81 % par des propriétaires, tandis que les locataires ne représentent que 17 %, tous dans le parc privé.

Sans surprise, la part de propriétaires est beaucoup plus forte à Didenheim que sur la CA où le locatif est plus présent (propriétaires occupants, 53,8 % dans la CA, 67,7 % dans la CA sans Mulhouse).

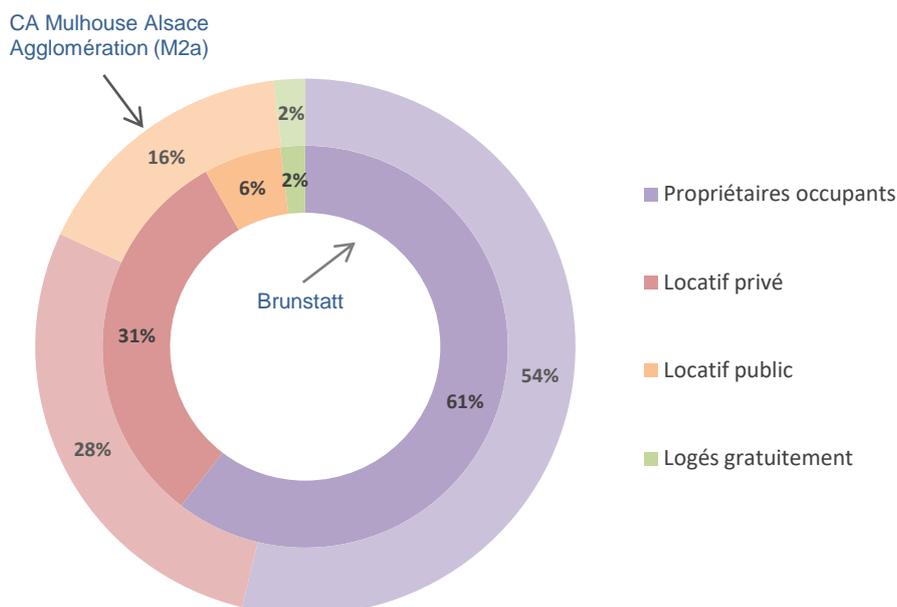
Les résidences principales selon leurs statuts d'occupation - Didenheim



Source : INSEE RP 2013 - Exploitation principale

Le parc de Brunstatt est clairement plus orienté vers le locatif que celui de Didenheim, avec 37,5 % de logements locatifs.

Les résidences principales selon leurs statuts d'occupation - Brunstatt

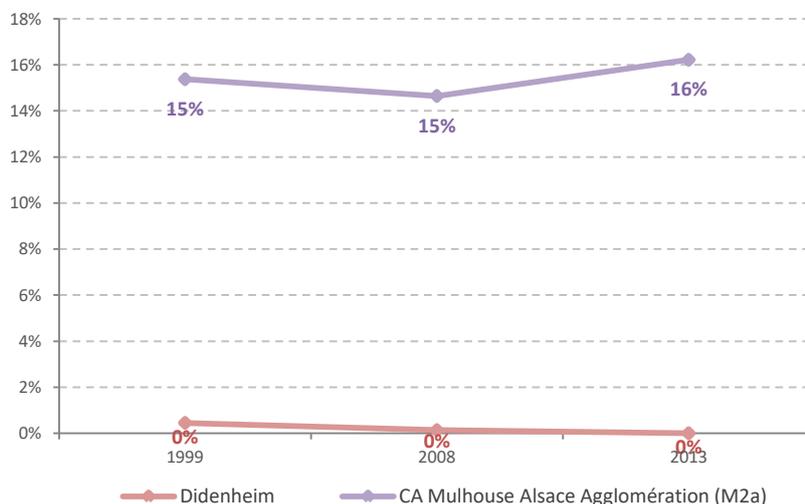


Source : INSEE RP 2013 - Exploitation principale

2.3.6. Le logement social : aucun logement en 2013

D'après l'INSEE, Didenheim ne compte aucun logement social en 2013, contrairement à Brunstatt (Brunstatt 6 %, CA 16 %, CA sans Mulhouse 10 %).

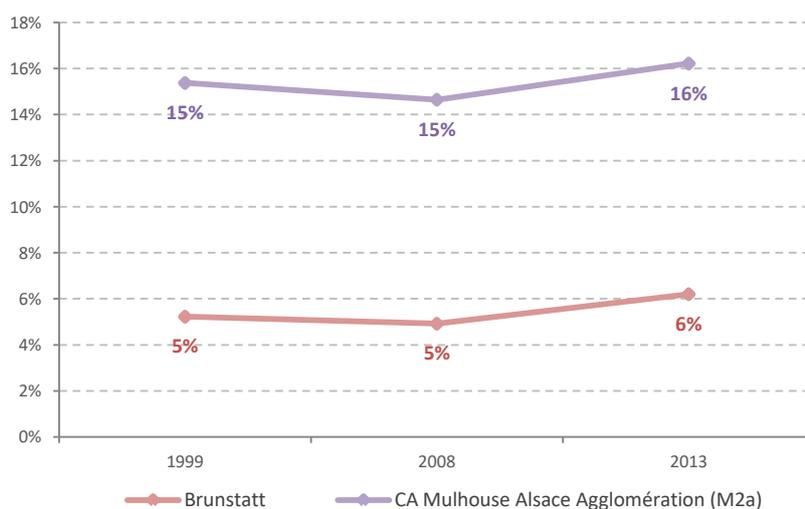
Evolution du taux de logements sociaux - Didenheim



Source : INSEE RP 2013 - Exploitation principale

	Logements sociaux - Didenheim					
	Nombre de logements sociaux			Taux de logements sociaux		
	1999	2008	2013	1999	2008	2013
Didenheim	3	1	-	0%	0%	0%
CA Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)	15 504	16 222	18 526	15%	15%	16%

Evolution du taux de logements sociaux - Brunstatt

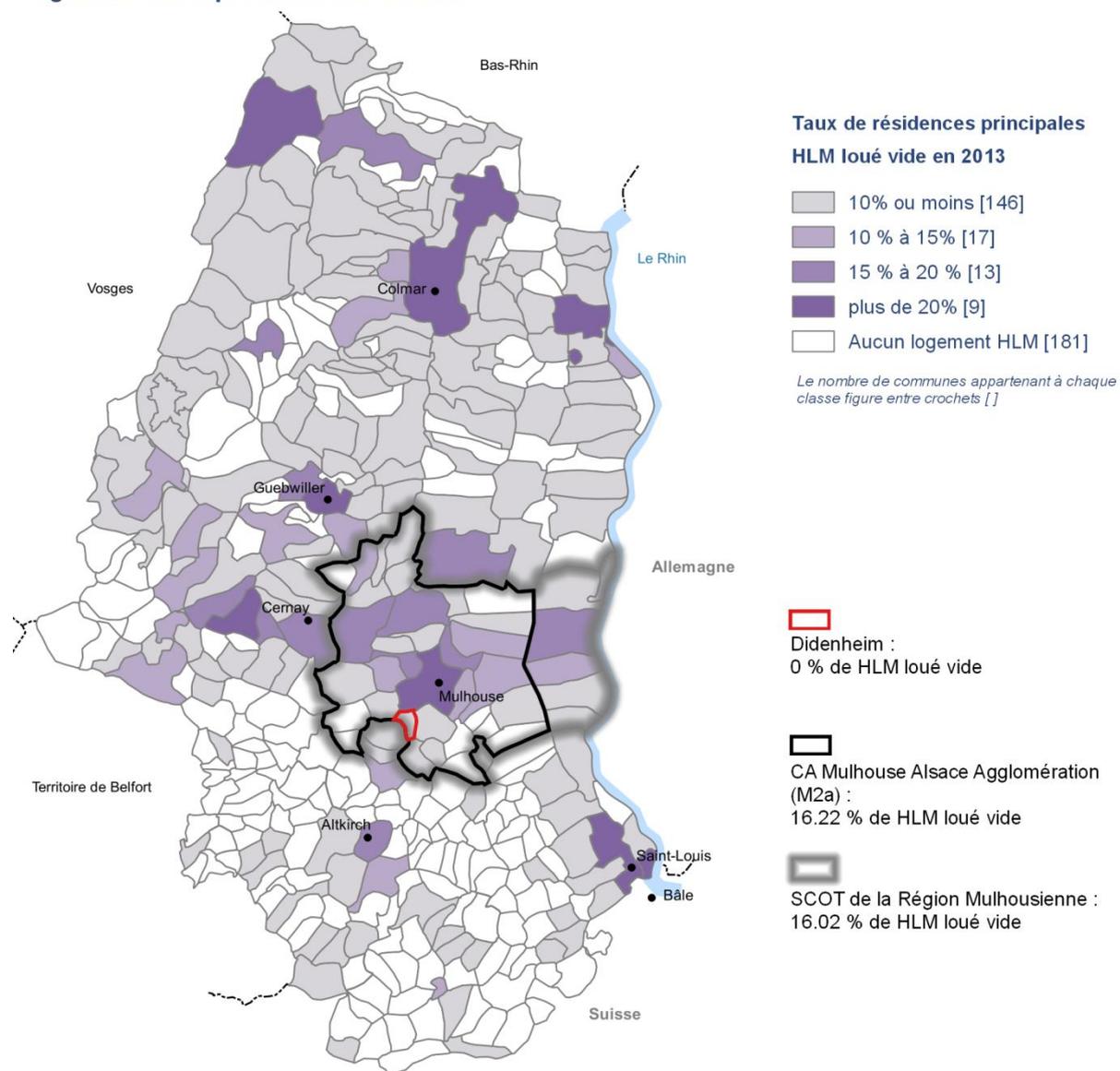


Source : INSEE RP 2013 - Exploitation principale

	Logements sociaux - Brunstatt					
	Nombre de logements sociaux			Taux de logements sociaux		
	1999	2008	2013	1999	2008	2013
Brunstatt	128	144	187	5%	5%	6%
CA Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)	15 504	16 222	18 526	15%	15%	16%

La carte qui suit montre que plusieurs communes du Sud de l'agglomération mulhousienne ne comptaient, à l'image de Didenheim, aucun logement social en 2013.

Logements HLM par commune en 2013



Réalisation : ADAUHR 02/2017
Sources : BD GEOFLA 2016 IGN Paris France, INSEE RP2013, Explotation principale

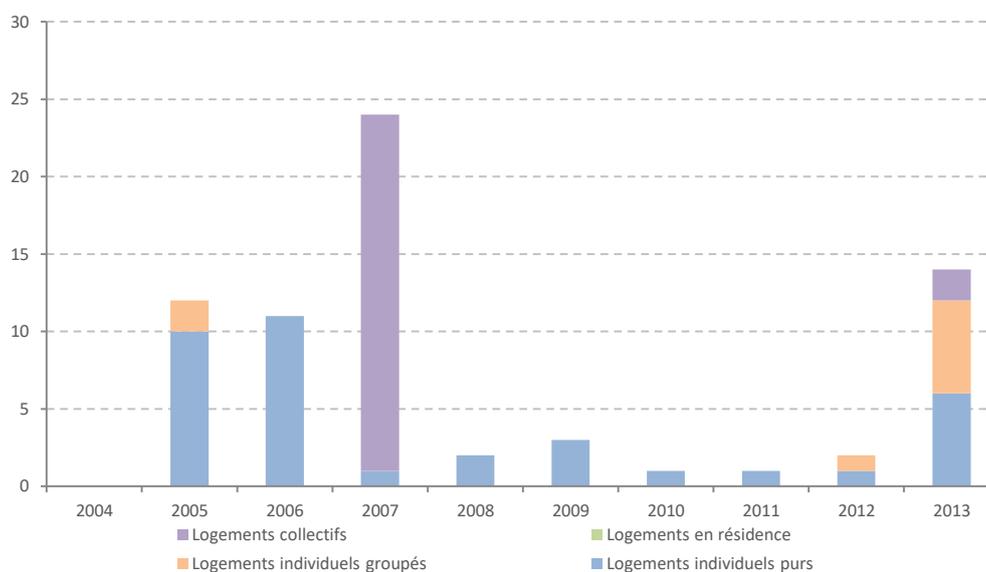
Toutefois, les données communales indiquent qu'en 2016 on trouve 3 logements sociaux à Didenheim.

2.3.7. La construction neuve : 70 logements neufs de 2004 à 2013

❖ Répartition par année et par type de logements

70 logements ont été commencés à Didenheim entre 2004 et 2013, soit un rythme de 7 logements par an.

Logements commencés de 2004 à 2013 selon le type de logement



Source : Sitadel2 logements commencés en date réelle, MEDDE

Commune de Didenheim	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total période 2004-2013
Logements individuels purs	0	10	11	1	2	3	1	1	1	6	36
Logements individuels groupés	0	2	0	0	0	0	0	0	1	6	9
Logements en résidence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Logements collectifs	0	0	0	23	0	0	0	0	0	2	25
Total	0	12	11	24	2	3	1	1	2	14	70

	Logements commencés de 2004 à 2013	
	Nombre	%
Individuels purs	36	51,4 %
Individuels groupés	9	12,9 %
En résidence	0	0
Collectifs	25	35,7 %
Ensemble	70	100 %

47 des 70 logements commencés à Didenheim de 2004 à 2013 (soit 67 %) datent de 2005 à 2007.

De 2008 à 2012, le nombre de nouveaux logements a été très faible, avant une reprise en 2013 avec 14 logements.

Le poids du collectif est un peu plus important dans la construction neuve que pour l'ensemble du parc existant (35,7 % pour 25,2 %) ; une certaine diversification de l'offre est ainsi en cours, même si avec plus de 51 % des logements neufs, l'individuel pur reste largement prépondérant à Didenheim.

❖ Les logements neufs de Didenheim et de la commune fusionnée dans le contexte d'agglomération et du département

	Logements commencés de 2004 à 2013
Didenheim	70
Brunstatt	346
Commune Brunstatt-Didenheim	416
CA sans Mulhouse	8 952
CA de Mulhouse	12 905

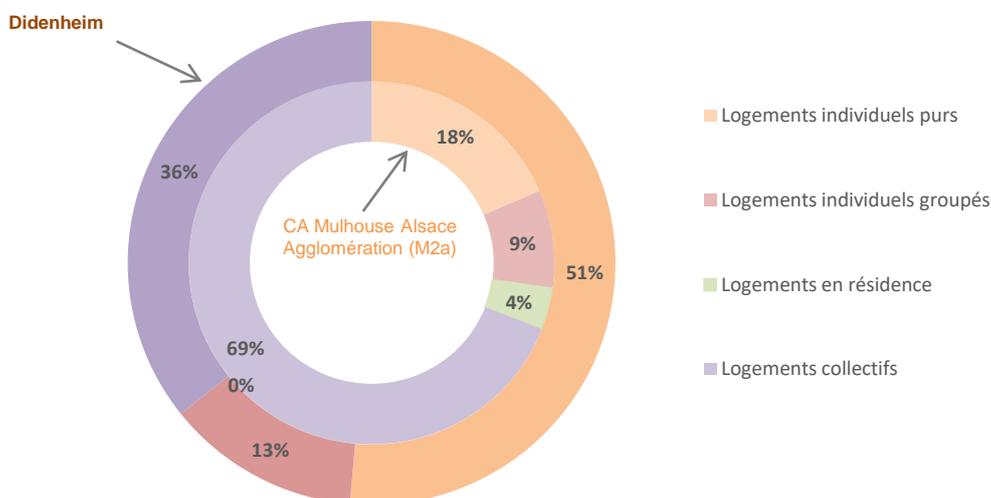
346 logements ont ainsi été construits à Brunstatt de 2004 à 2013, soit un rythme de 34 à 35 par an.

Les 70 logements neufs de Didenheim représentent 16,8 % des nouveaux logements de la commune fusionnée.

Ces derniers "pèsent" eux-mêmes 4,6 % parmi les logements neufs de la couronne mulhousienne et 3,2 % parmi ceux de l'ensemble de la CA.

Le graphique qui suit illustre le contraste entre Didenheim et la CA de Mulhouse, quant à la répartition entre logements individuels et collectifs dans la construction neuve.

Répartition des constructions selon le type de logements de 2004 à 2013



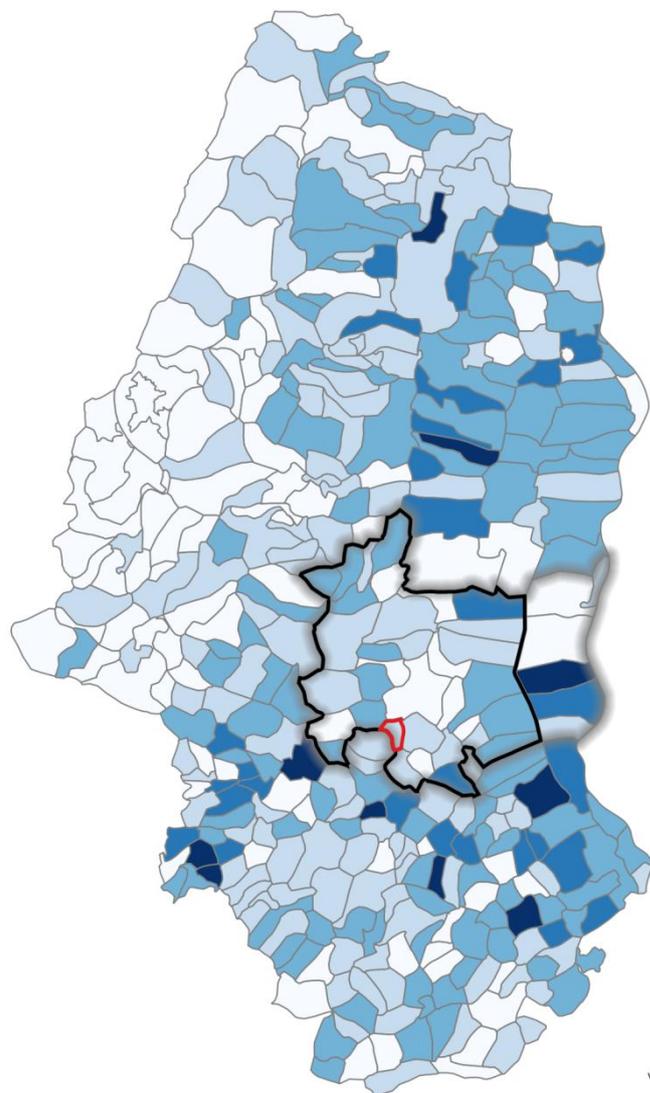
Source : Sitadel2 logements commencés en date réelle, MEDDE

Si une certaine diversification de l'offre en logements s'opère à Didenheim (cf. ci-dessus), le logement de type "individuel pur" y reste ainsi beaucoup plus implanté que dans son environnement urbain, y compris par rapport à l'entité voisine de Brunstatt.

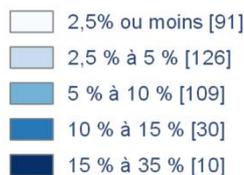
	Taux de logements "individuels purs" dans la construction neuve 2004 à 2013
Didenheim	51,4 %
Brunstatt	24,3 %
CA sans Mulhouse	25,6 %
Ensemble CA	18,5 %

Les cartes qui suivent mentionnent, à plus large échelle, une dynamique constructive moins soutenue dans la CA de Mulhouse que dans la bande rhénane et dans le secteur des 3 Frontières (cf. notamment carte par EPCI).

Dynamique constructive 2009-2013 par commune



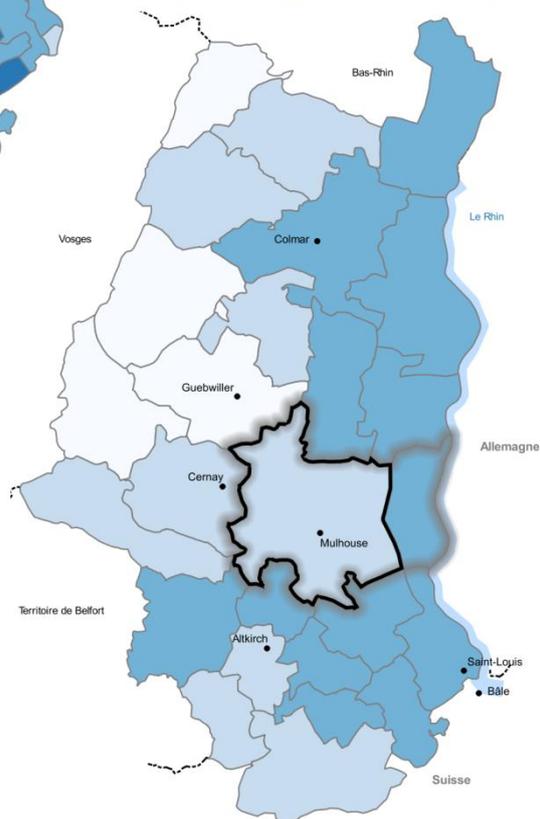
Part des logements commencés entre 2009 et 2013 sur le parc de logements 2013



Le nombre de communes appartenant à chaque classe figure entre crochets []

- Didenheim : 2.63 % commencés entre 2009 et 2013
- CA Mulhouse Alsace Agglomération (M2a) : 3.39 % commencés entre 2009 et 2013
- SCOT de la Région Mulhousienne : 3.44 % commencés entre 2009 et 2013

et par EPCI (périmètres 2016)



Réalisation : ADAUHR 02/2017
Sources : BD GEOFLA 2016 IGN Paris France, INSEE RP2013, Explotation principale, MEDDTL Sit@del2 date réelle 2015

Les ménages et le logement : éléments saillants

- 749 ménages en 2013.
- 200 ménages supplémentaires de 1968 à 2013 et une hausse continue malgré la perte démographique de 1975 à 2008.
- une baisse de la taille des ménages de 1968 à 2013 ; 2,3 personnes/ménage en 2013, identique à la référence départementale.
- une sur-représentation des ménages des 2 personnes (38,4 %), et des couples sans enfant (32 %).
- Parmi les familles, celles de 1 ou 2 enfants, sont sur-représentées par rapport aux territoires de référence.
- 20,4 % de familles monoparentales en 2013 (CA de Mulhouse 27 %).
- L'ensemble "dynamique des résidences principales/dynamique démographique" est en retrait par rapport à la référence départementale.
- 799 logements en 2013, avec un taux de vacance de 6 % (CA de Mulhouse 10,2 %).
- Un habitat majoritairement composé de maisons (75 %) et de 5 pièces et plus (53 %).
- Une sur-représentation des logements construits entre 1946 et 1970 (41 %).
- 81 % de propriétaires et 17 % de locataires, tous dans le parc privé.
- Aucun logement social en 2013.
- 70 logements neufs commencés entre 2004 et 2013 dont 51 % de logements individuels puis 13 % d'individuels groupés, et 36 % de collectifs.

3. Les actifs au lieu de résidence

3.1. Nombre d'actifs et type d'activité

✚ **819 actifs en 2013**

	Population active Didenheim
1999	755
2008	801
2013	819

Commune de Didenheim	1999	2008	2013
Population totale	1 760	1 693	1 723
Population de 15 ans ou plus	1 437	1 405	1 425
Population active (15 ans ou plus)	755	801	819
Population active occupée	702	718	721

Malgré le retrait démographique global de près de 4 % de 1999 à 2008, la population active a continué de gagner en effectifs depuis 1999, même si l'accroissement est modéré (+ 64 actifs de 1999 à 2013, soit + 8,5 %).

La part de la population active est de 47,5 % en 2013 (département 48,3 %, CA de Mulhouse 46,1 %, CA sans Mulhouse 48,2 %, Brunstatt 46,6 %).

✚ **Type d'activité : 51 % d'actifs occupés**

Le taux d'actifs occupés ⁽¹⁾ est de 51 %, conforme au taux départemental et supérieur à celui de la région mulhousienne, CA ou SCoT.

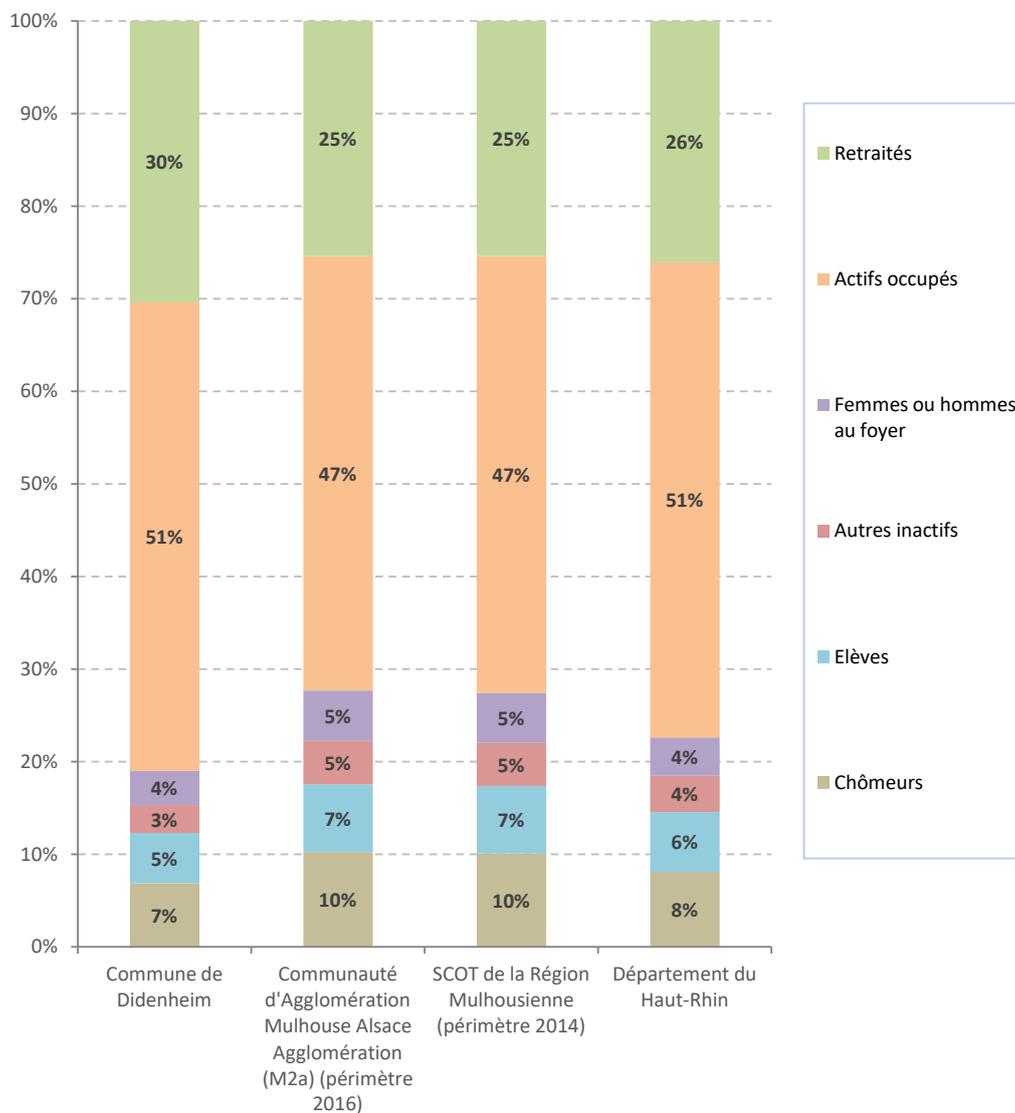
Cette part plus élevée est due à une représentation moindre à Didenheim, des chômeurs, des élèves, des personnes au foyer et autres inactifs.

Avec 30 % de la population de plus de 15 ans, les retraités sont quant à eux sur représentés (cf. en & 1.4., la sur représentation des classes les plus âgées).

Remarque : Brunstatt ne compte que 48 % d'actifs occupés essentiellement en raison d'un plus fort taux d'élèves (12 %). (retraités 48 %, chômeurs 6 %).

⁽¹⁾ Nombre d'actifs occupés (721) rapportés à la population de 15 ans ou plus (1 425)

Répartition de la population de plus de 15 ans selon le type d'activité en 2013



Source : INSEE RGP 2013 - Exploitation complémentaire

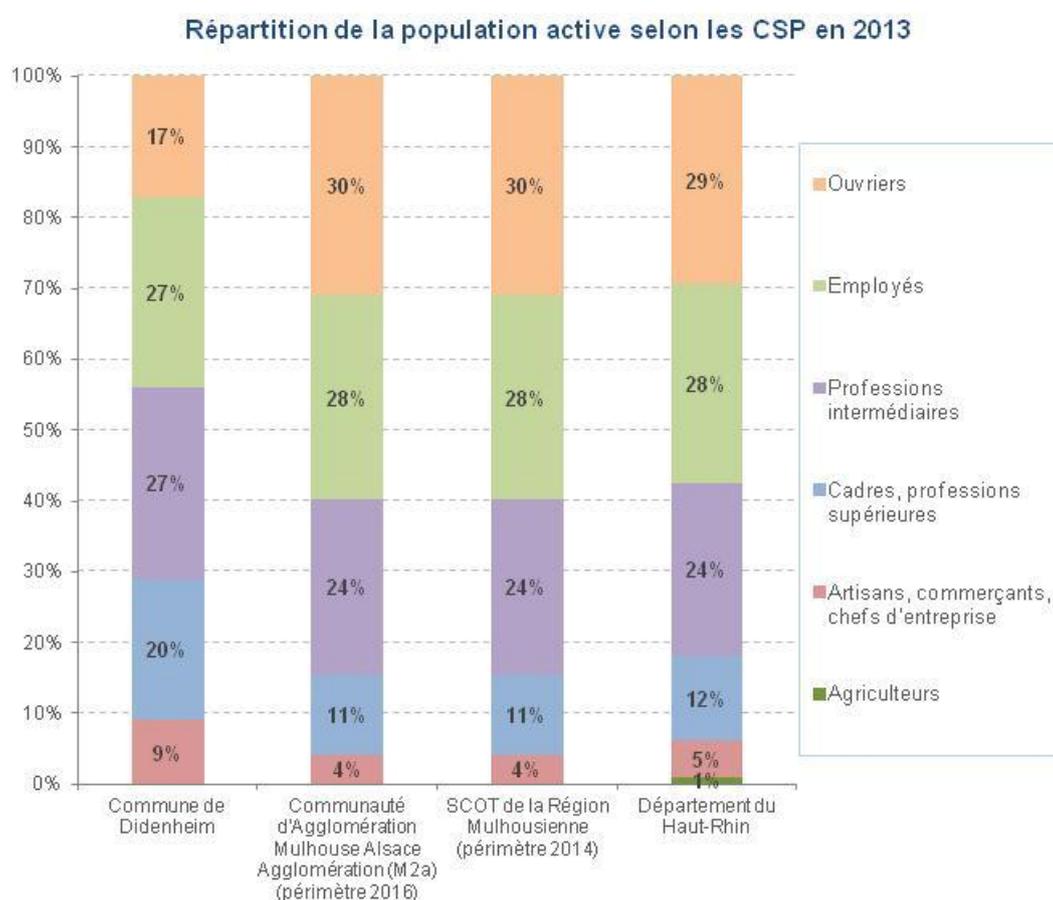
	Chômeurs	Elèves	Autres inactifs	Femmes ou hommes au foyer	Actifs occupés	Retraités
Commune de Didenheim	7%	5%	3%	4%	51%	30%
Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) (périmètre 2016)	10%	7%	5%	5%	47%	25%
SCoT de la Région Mulhousienne (périmètre 2014)	10%	7%	5%	5%	47%	25%
Département du Haut-Rhin	8%	6%	4%	4%	51%	26%

Source : INSEE RGP 2013 - Exploitation complémentaire

3.2. Répartition socio-professionnelle : une sur-représentation des cadres

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Commune de Didenheim	0 %	9%	20%	27%	27 %	17%
Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (mA) (périmètre 2016)	0 %	4%	11%	24%	28 %	30%
SCoT de la Région Mulhousienne (périmètre 2014)	0 %	4%	11%	24%	28 %	30%
Département du Haut-Rhin	1 %	5%	12%	24%	28 %	29%

Source : INSEE RGP 2013 – Exploitation complémentaire



La répartition socio-professionnelle des actifs résidents de Didenheim se caractérise par une forte sur-représentation des cadres (Didenheim 20 %, CA et SCoT 11 %, département 12 %), mais aussi des artisans-commerçants-chefs d'entreprise (9 % contre 4 %), et dans une moindre mesure des professions intermédiaires.

Employés et surtout ouvriers sont par contre sous-représentés par rapport aux territoires de référence.

3.3. Le chômage : 12,1 % de chômeurs en 2013 (INSEE taux RP) ⁽¹⁾

Commune de Didenheim	1999	2008	2013
Nombre de chômeurs	53	83	98
Taux de chômage (au sens du RP)	7,0%	10,4%	12,1%
Taux de chômage des hommes	5,7%	10,9%	10,9%
Taux de chômage des femmes	8,8%	9,9%	13,3%
Part des femmes parmi les chômeurs	52,8%	44,7%	54,2%

Source : INSEE RGP 2013 - Exploitation principale

L'entité "Didenheim" comptait une petite centaine de chômeurs en 2013, soit un taux de 12,1 % (Brunstatt 11 %).

Ces taux sont conformes à ceux de la couronne mulhousienne (CA sans Mulhouse) et inférieurs à ceux de la CA dans son ensemble, comme du SCoT et du département.

	Taux de chômage (au sens du RGP) en 2013
Didenheim	12,1 %
Brunstatt	11 %
CA de Mulhouse	18 %
CA sans Mulhouse	12,1 %
SCoT de la région mulhousienne	17,7 %
Département	13,7 %

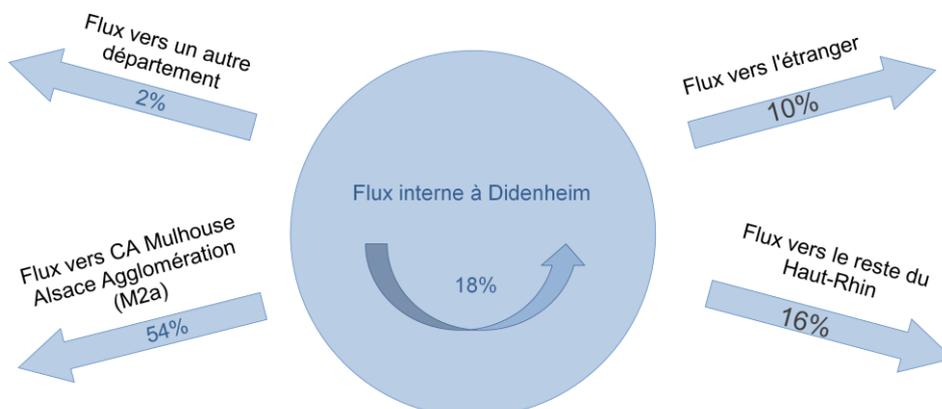
Le taux de chômage de Didenheim s'est accru de plus de 5 points de 1999 à 2013, tandis qu'en valeurs absolues le nombre de chômeurs a augmenté de 85 %.

Le taux de chômage des femmes s'est tout particulièrement aggravé de 2008 à 2013.

⁽¹⁾ il s'agit du taux de chômage au sens déclaratif du recensement de l'INSEE. Cette définition est plus large que celle utilisée par Pôle Emploi et l'Etat ; c'est pourquoi le taux de chômage RGP cité ci-dessus est plus élevé que le taux officiel connu du public.

3.4. Lieux de travail des actifs résidents

Destinations des actifs occupés qui résident au sein de la commune en 2013



Source : INSEE, RP 2013 - Fichiers détails

DESTINATIONS	Effectifs	Pourcentage
Flux interne à Didenheim	132	18 %
Flux vers CA Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)	402	54 %
Flux vers le reste du Haut-Rhin	122	16 %
Flux vers un autre département	15	2 %
Flux vers l'étranger	71	10 %
Total des sortants et internes	744	100 %

Source : INSEE, RP 20123 - Fichiers détails

En 2013, 18 % des actifs de Didenheim travaillent sur place, et 82 % hors de Didenheim.

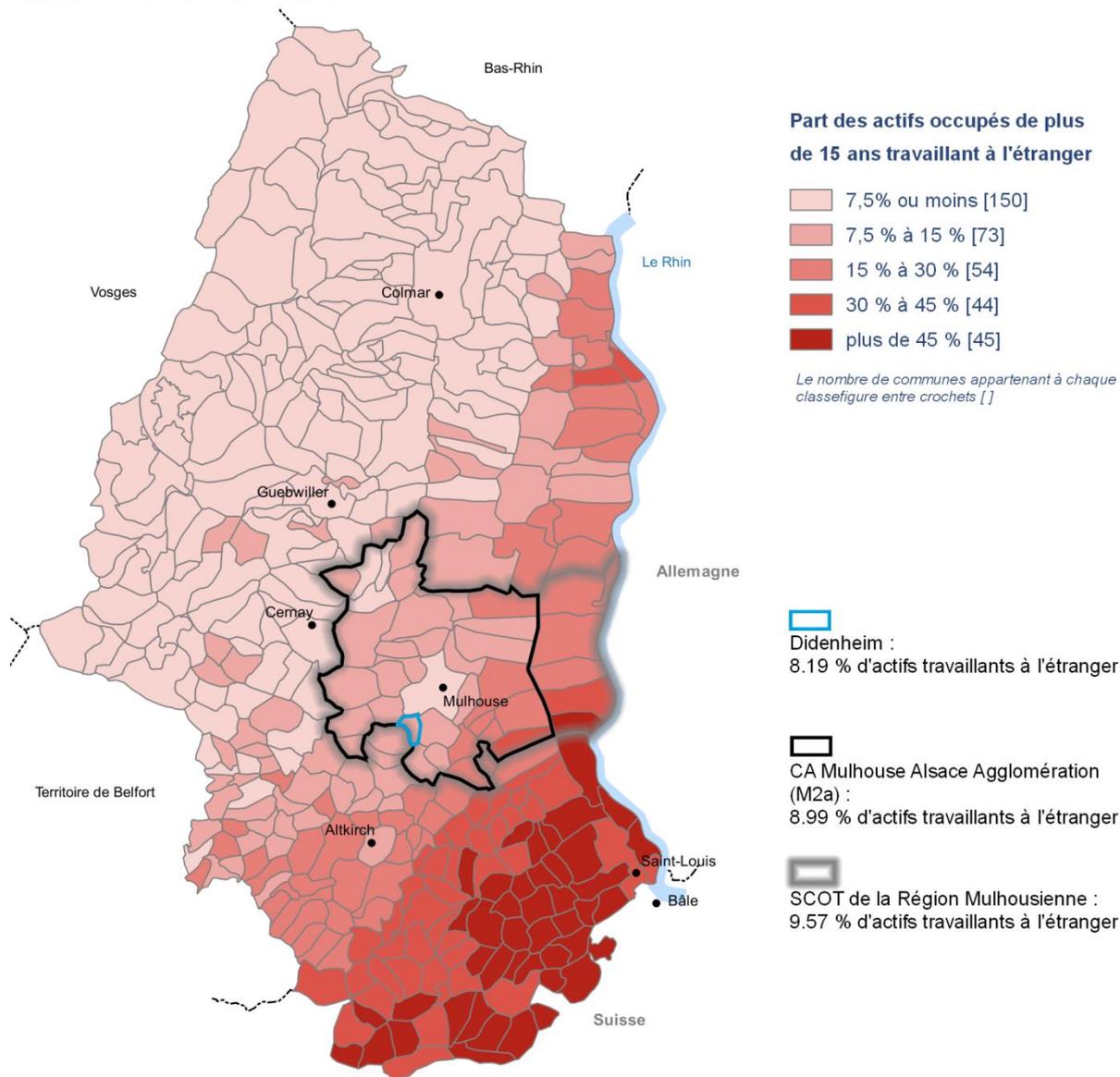
L'agglomération mulhousienne capte naturellement l'essentiel des flux sortants ; s'y rendent 54 % des actifs de Didenheim, et 66 % des actifs sortants.

34 % des actifs de Didenheim travaillent à Mulhouse même.

C'est la 1^{ère} destination de travail des actifs de Didenheim (250 actifs), très loin devant Illzach (46 actifs) pour ce qui est des flux par commune.

Les flux vers l'étranger ne sont pas négligeables, avec 71 actifs concernés représentant 10 % des actifs de la commune. Il s'agit essentiellement de flux vers la Suisse (cf. carte ci-dessous) ⁽¹⁾

Travailleurs frontaliers en 2013



Réalisation : ADAUHR 02/2017
Sources : BD GEOFLA 2016 IGN Paris France, INSEE RP2013, Exploitation complémentaire

⁽¹⁾ L'écart entre le pourcentage d'actifs travaillant à l'étranger mentionné sur la présente carte (8,19 % pour Didenheim) et celui des flux vers l'étranger du tableau "destinations" de la page précédente (10 %), est dû à une différence de source statistique (exploitation complémentaire pour l'un, et fichier détail pour l'autre) ; cette différence est d'autant plus sensible que la commune est petite.

Les actifs au lieu de résidence : éléments saillants

- 819 actifs en 2013, en progression de 8,5 % depuis 1999.
- Part de la population active 47,5 % (département 48,3 %), (population active de 15 ans ou plus/population totale).
- Taux d'actifs occupés 51 % (CA 47 %, département 51 %), (actifs occupés/population de 15 ans ou plus).
- 30 % de retraités (CA 25 %, département 26 %).
- 20 % de cadres (CA 11 %, département 12 %).
- Un taux de chômage de 12,1 % (INSEE, RGP), (CA 18 %, département 13,7 %).
- 18 % des actifs de Didenheim y travaillent aussi.
- 54 % des actifs travaillent dans l'agglomération mulhousienne, tandis que le taux d'actifs frontaliers s'élève à 10 %.

4. L'emploi au lieu de travail

4.1. Près de 700 emplois en 2013

	Nombre d'emplois à Didenheim
1999	438
2008	414
2013	696

L'entité "Didenheim" offre 696 emplois en 2013.

Après un léger retrait de 1999 à 2008 (- 5 %) le nombre d'emplois s'est accru de 68 % de 2008 à 2013.

Concernant Brunstatt, sont comptabilisés 1 362 emplois en 2013, stables depuis 2008, et en augmentation par rapport à 1999.

Les emplois sont en retrait de 2008 à 2013, dans la CA de Mulhouse (107 167 emplois en 2013), et en accroissement de 1999 à 2013 dans la couronne (51 081 emplois en 2013).

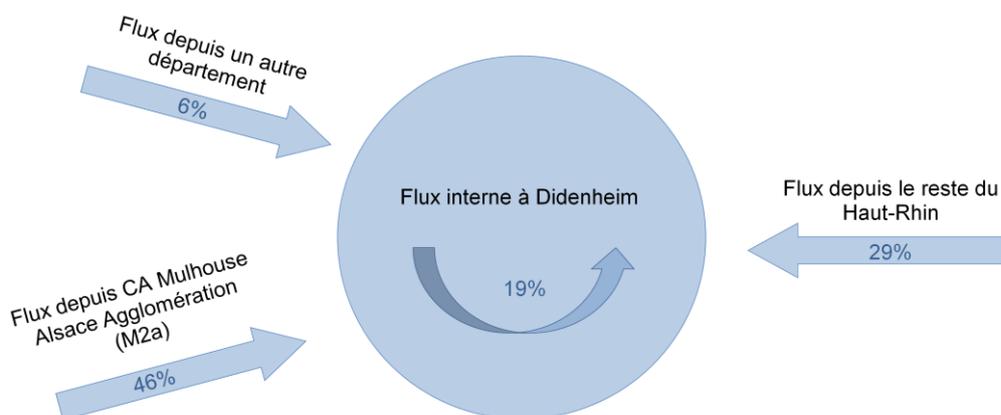
Les quelques 2 000 emplois de la commune de Didenheim-Brunstatt représentent 4 % des emplois de la couronne, et 1,9 % des emplois de l'agglomération mulhousienne.

4.2. Provenance des actifs travaillant à Didenheim

ORIGINES	Effectifs	Pourcentage
Flux interne à Didenheim	132	19 %
Flux depuis CA Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)	321	46 %
Flux depuis le reste du Haut-Rhin	206	29 %
Flux depuis un autre département	42	6 %
Total des entrants et internes	702	100 %

Source : INSEE, RP 20123 - Fichiers détails

Origines des actifs occupés qui travaillent au sein de la commune en 2013



Source : INSEE, RP 2013 - Fichiers détails

Comme pour les flux sortants, l'agglomération mulhousienne occupe la première place, avec 46 % des flux entrants.

4.3. Indice de concentration de l'emploi ⁽¹⁾

	Didenheim	Brunstatt	CA sans Mulhouse	CA	SCoT	Département
1999	62,4	41,5	70,1	102,1	102,4	88,4
2008	57,7	54	76,6	106,3	106,3	89,7
2013	96,5	52,8	78	106,1	106,1	88,8

L'indice de concentration de l'emploi indique pour Didenheim un rapport de 96 à 97 emplois offerts pour 100 actifs résidents, en 2013, soit un territoire proche de l'équilibre avec presque autant d'emplois sur place que d'actifs résidents.

Cet indice s'est considérablement accru de 2008 à 2013 (+ 39 points), en raison d'un accroissement du nombre d'emplois beaucoup plus rapide que celui de la population active résidente sur cette période :

	Evolutions 2008 – 2013 Didenheim	
	Nombre	%
Actifs résidents	+ 18	+ 2 %
Emplois	+282	+ 68 %

Malgré la présence d'emplois tertiaires (collège notamment), l'entité voisine de Brunstatt présente un indice de concentration de l'emploi plus bas, lié en partie à une population active résidente beaucoup plus étoffée qu'à Didenheim.

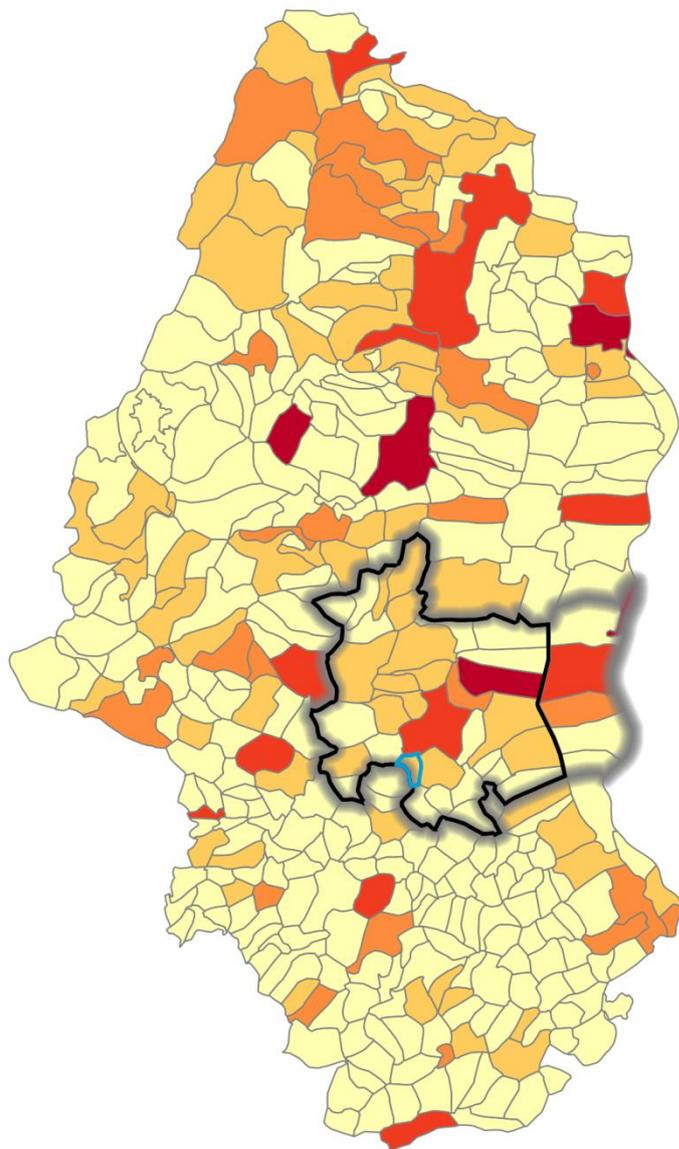
Cet indice de Brunstatt est cependant proche de celui de Didenheim avant 2013, quoique toujours sensiblement inférieur depuis 1999.

Seuls les territoires de l'ensemble de l'agglomération mulhousienne, et du SCoT, sont légèrement pourvoyeurs d'emplois, la couronne sans la ville centre ayant logiquement une vocation plus résidentielle.

⁽¹⁾ l'indice de concentration de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune ou secteur, et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune ou le secteur. Un indice supérieur à 100 désigne une zone pourvoyeuse d'emplois, un indice inférieur à 100 un profil plus résidentiel.

La carte ci-dessous illustre bien ces disparités.

Indice de concentration de l'emploi en 2013



Indice de concentration de l'emploi (emplois / actifs occupés x 100)

- 50 ou moins [259]
- 50 à 100 [67]
- 100 à 150 [24]
- 150 à 200 [12]
- plus de 200 [4]

Le nombre de communes appartenant à chaque classe figure entre crochets []

 Didenheim :
Indice de concentration de l'emploi = 96.48

 CA Mulhouse Alsace Agglomération (M2a) :
Indice de concentration de l'emploi = 106.12

 SCOT de la Région Mulhousienne :
Indice de concentration de l'emploi = 106.08

Réalisation : ADAUHR 02/2017
Sources : BD GEOFLA 2016 IGN Paris France, INSEE RP2013, Explotation principale

4.4. Types d'emplois

✚ Les emplois par CSP : 29 % de type "professions intermédiaires"

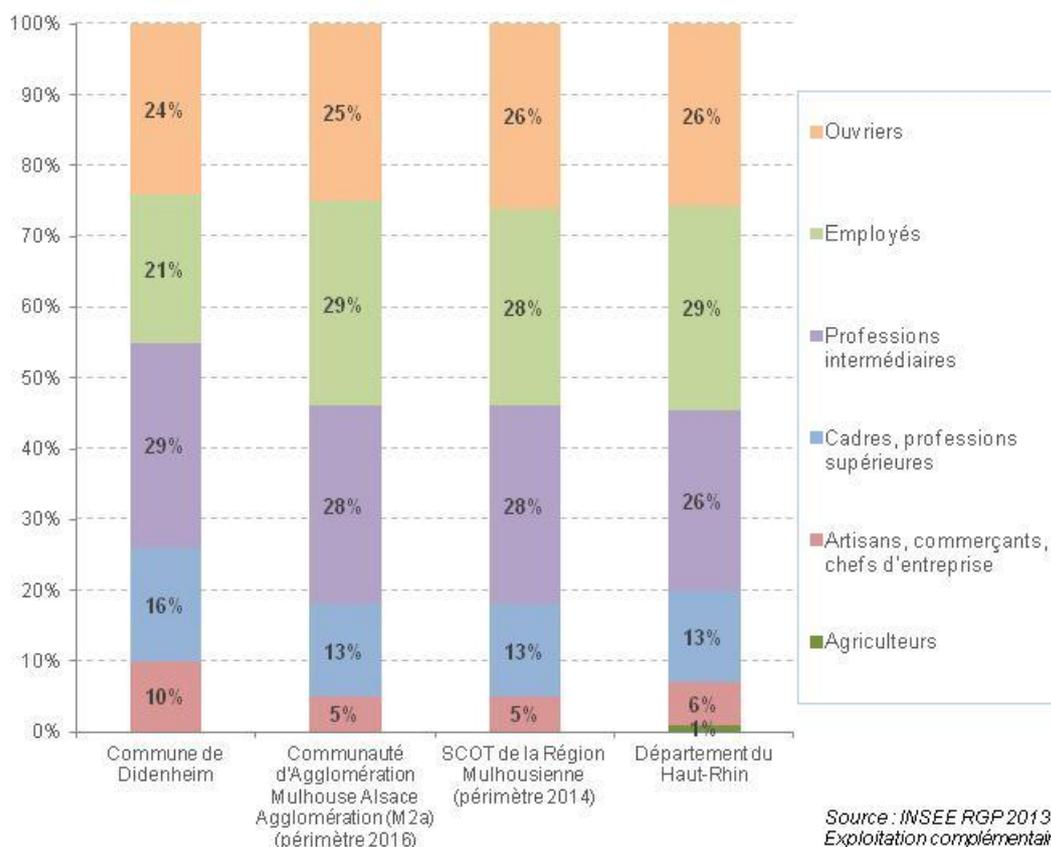
Les quelques 700 emplois offerts à Didenheim en 2013 se répartissent ainsi par ordre décroissant :

- Professions intermédiaires 29 %
- Ouvriers 24 %
- Employés 21 %
- Cadres, professions supérieures 16 %
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise 10 %
- Agriculteurs Néant

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Commune de Didenheim	0%	10%	16%	29%	21%	24%
Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) (périmètre 2016)	0%	5%	13%	28%	29%	25%
SCoT de la Région Mulhousienne (périmètre 2014)	0%	5%	13%	28%	28%	26%
Département du Haut-Rhin	1%	6%	13%	26%	29%	26%

Source : INSEE RGP 2013 – Exploitation complémentaire

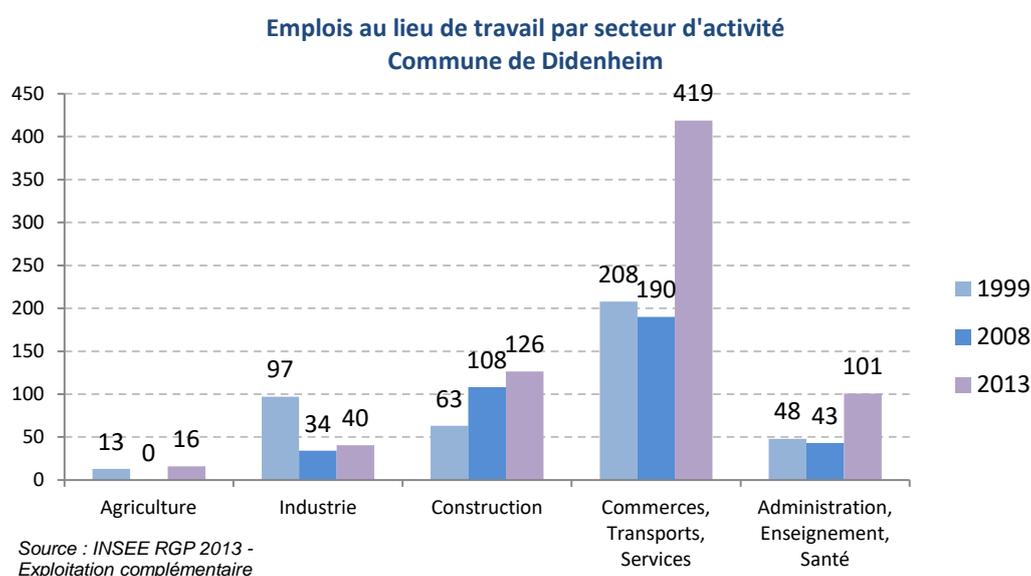
Répartition des emplois au lieu de travail selon les CSP en 2013



La catégorie des emplois de type "professions intermédiaires" arrive en tête avec 29 %.
 Par rapport aux territoires de référence, les emplois de Didenheim présentent un surcroît d'artisans, commerçants, chefs d'entreprises et de cadres.
 Les emplois de type "employés" sont moins représentés.
 Les parts de professions intermédiaires et d'ouvriers sont plus proches de celles des territoires de référence, légèrement sur-représentée pour la 1^{ère} catégorie, et sous-représentée pour la 2^{ème}.

A Brunstatt, c'est la catégorie des emplois de type "employés" qui arrive en tête avec 35 %.

Les emplois par secteur d'activité : 60 % dans le secteur des commerces-transports-services



Emplois par secteurs d'activités en 2013	
Commerces, Transports, Services	59,7 %
Construction	17,9 %
Administration, enseignement, santé	14,4 %
Industrie	5,7 %
Agriculture	2,3 %

Le secteur des "commerces, transports, services" est de loin le premier pourvoyeur d'emplois à Didenheim, avec près de 60 % des emplois offerts.

C'est aussi le 1^{er} secteur pour les emplois des territoires de référence (CA, SCoT, département).

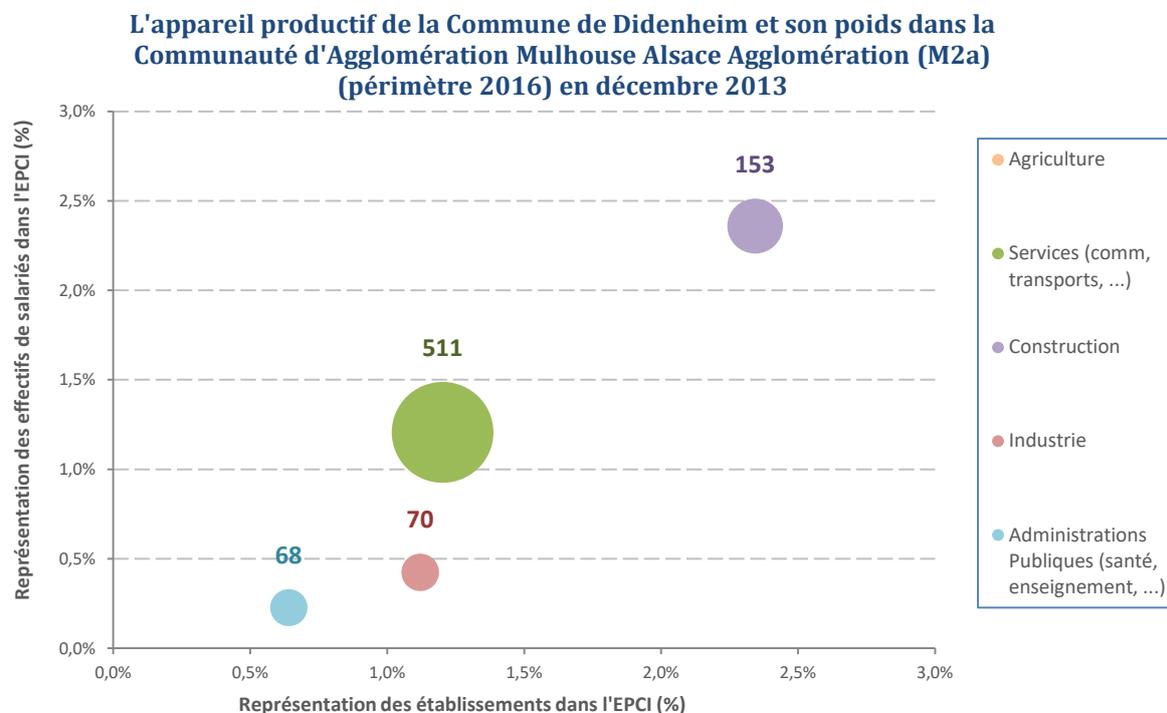
Le nombre d'emplois dans ce secteur a plus que doublé à Didenheim de 2008 à 2013.

Ont été en expansion aussi les emplois dans la construction (x 2 de 1999 à 2013), et dans l'administration, enseignement, santé (x 2 aussi, de 1999 et 2008, à 2013).

Les emplois dans l'industrie ont par contre été divisés par 2,4 dans le même temps.

4.5. Poids de l'appareil productif

Le graphique ci-dessous indique le positionnement de l'appareil productif de Didenheim, au sein de la CA.



Note de lecture : le secteur de l'industrie compte 70 employés dans Didenheim, ce qui représente au sein de CA Mulhouse Alsace Agglomération (M2a) 0.4% des employés et 1.1% des établissements du secteur.

Source : INSEE, CLAP 2013

L'emploi au lieu de travail : éléments saillants

- 696 emplois en 2013 ;
- une progression de 68 % de 2008 à 2013 ;
- 46 % des emplois sont occupés par des actifs venant de la CA de Mulhouse ; c'est le 1^{er} flux entrant ;
- indice de concentration de l'emploi : 96,5 (CA 106,1 et 78 sans Mulhouse) ;
- en terme de CSP, les emplois de catégorie "professions intermédiaires" sont prédominants avec 29 % ;
- le secteur des "commerces, transports, services" est le plus représenté avec près de 60 % des emplois offerts.

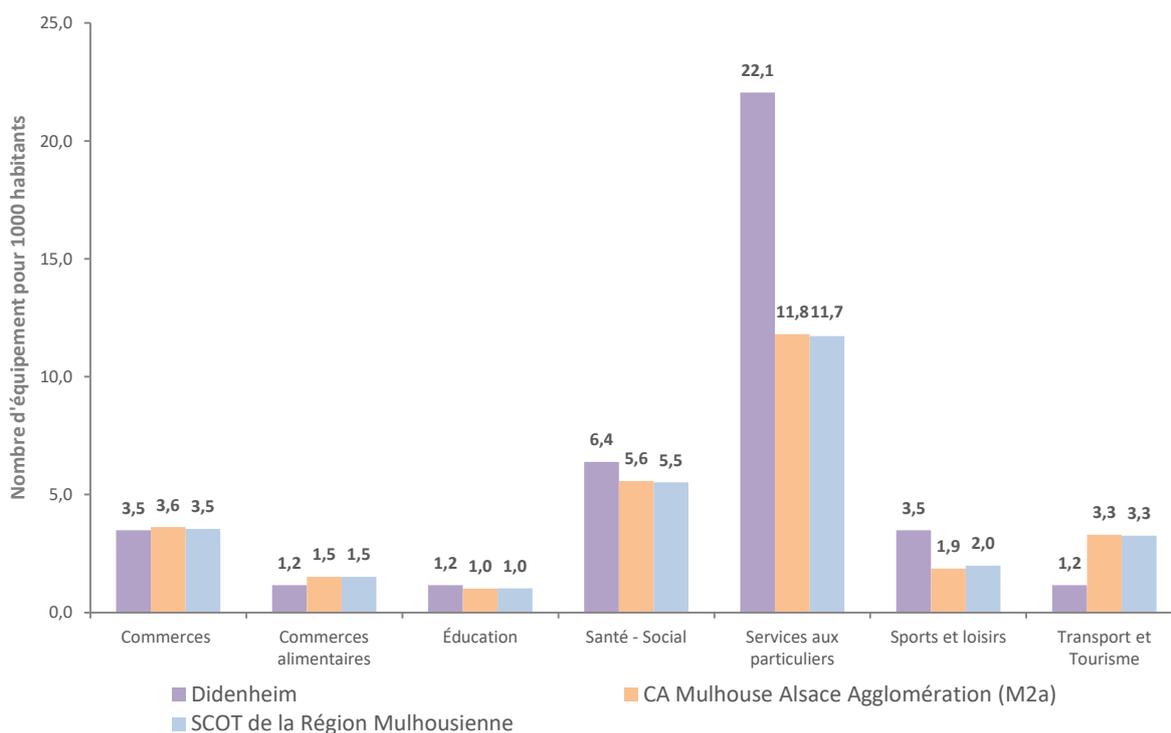
5. Equipements et services

5.1. Services recensés dans la base permanente des équipements

(Source : INSEE BPE 2015)

	Nombre d'équipements
Commerces et services de proximité	
Banque, Caisse d'Epargne	1
Bureau de poste	1
Réparation automobile et de matériel agricole	4
Maçon	3
Plâtrier peintre	6
Menuisier, charpentier, serrurier	3
Plombier, couvreur, chauffagiste	6
Électricien	8
Entreprise générale du bâtiment	1
Coiffure	1
Restaurant	1
Agence immobilière	1
Soins de beauté	3
Supermarché	1
Boulangerie	1
Librairie papeterie journaux	1
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	1
Magasin d'articles de sports et de loisirs	2
Magasin de revêtements murs et sols	2
Equipements scolaires	
École maternelle	1
École élémentaire	1
Périscolaire	2
Santé/social	
Centre de santé	1
Médecin omnipraticien	2
Chirurgien dentiste	1
Sage-femme	1
Infirmier	2
Masseur kinésithérapeute	3
Pharmacie	1
Equipements sportifs, tourisme ...	
Salles spécialisées	1
Terrains de grands jeux	2
Salles non spécialisées	2
Information touristique	1
TOTAL	68

Taux d'équipement pour mille en 2015 (sur population 2013)



Source : INSEE, BPE 2015, RP 2013

De nombreux commerces et services de proximité sont à la disposition des habitants de Didenheim.

Le taux d'équipement pour mille habitants est élevé notamment dans le domaine des services aux particuliers, et supérieur aussi aux taux moyens des territoires de référence, pour ce qui est des sports et loisirs, et de la santé.

Gymnase privé, salle polyvalente privée, salle de théâtre privée et terrains sportifs (foot,...) viennent compléter l'équipement de Didenheim, ainsi qu'un tissu d'associations sportives et culturelles.

5.2. Les équipements scolaires

Une école maternelle et une école élémentaire accueillent la population scolaire de Didenheim.

A la rentrée 2015 :

- L'école maternelle "les Castors" comptait 43 élèves répartis dans 2 classes.
- L'école élémentaire "la Sirène de l'III", 91 élèves dans 4 classes.

La commune dispose de deux sites de périscolaire :

- 22 rue des Carrières : pour 28 enfants de l'école élémentaire en 2017
- 33 rue Bellevue : pour 20 enfants de l'école maternelle

Les élèves se rendent ensuite au collège Pierre Pflimlin de Brunstatt, puis dans les lycées de Mulhouse.

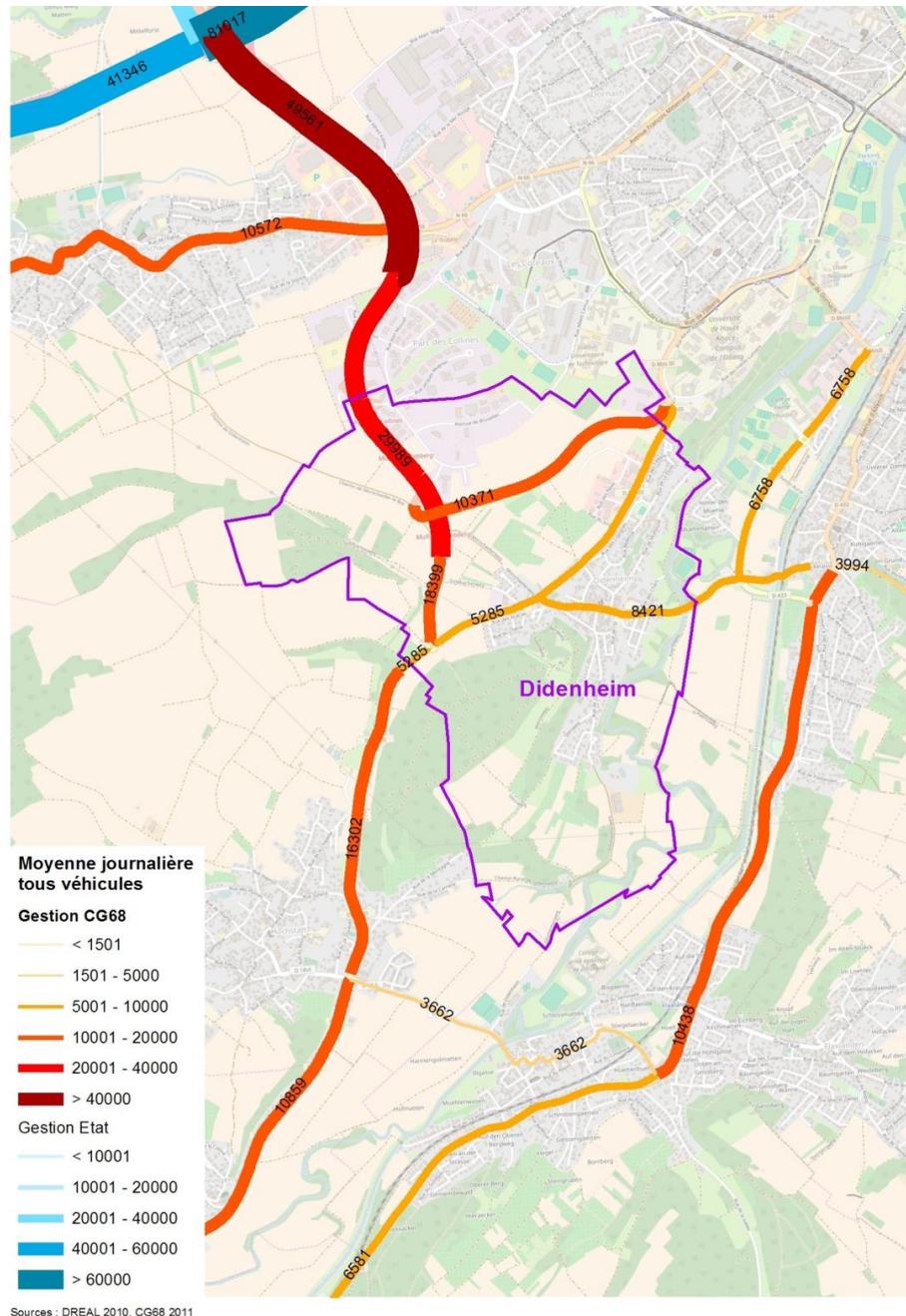
Equipements et services : éléments saillants

- une gamme étendue de commerces, services et équipements de proximité ;
- un taux d'équipement pour 1 000 habitants élevé dans le domaine des services aux particuliers ;
- une école maternelle de 2 classes et une école élémentaire de 4 classes desservent la population scolaire, ainsi qu'un périscolaire ;
- un collège est implanté sur l'entité voisine de Brunstatt.

6. Les infrastructures et les déplacements

6.1. Les infrastructures

6.1.1. Réseau et trafic routier



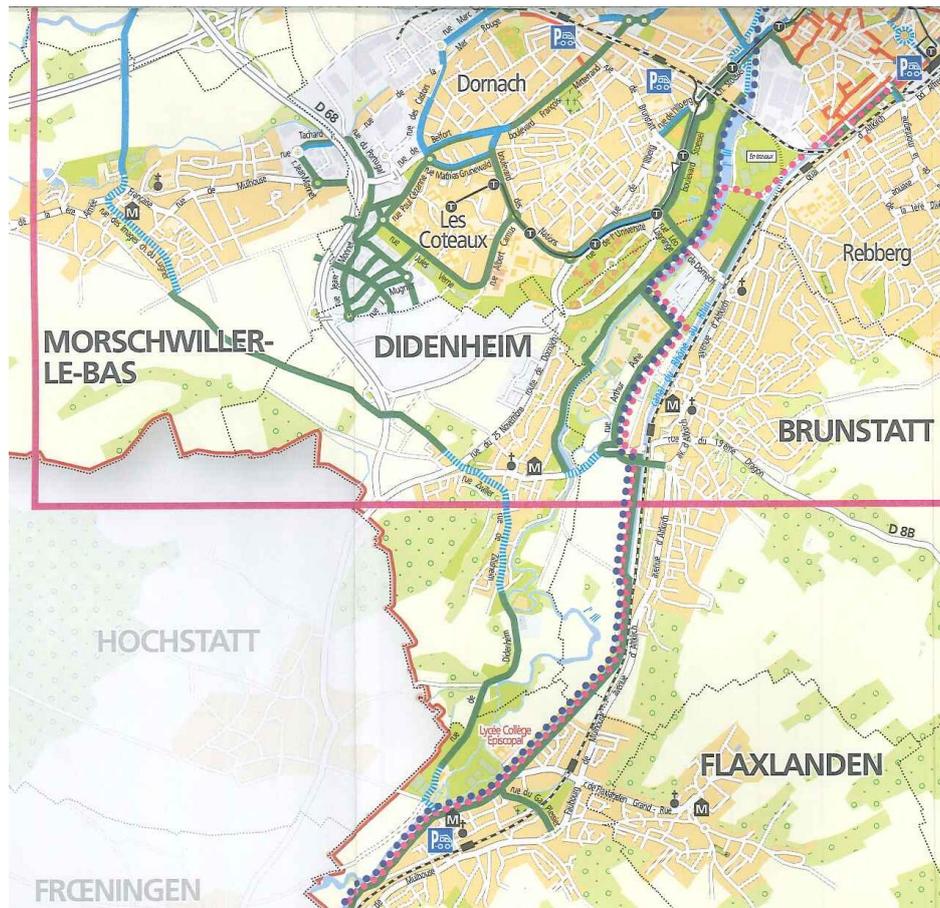
Le noyau urbain est bordé à l'Est par la RD 432 Altkirch-Mulhouse qui draine près de 10 500 véhicules/jour, à l'Ouest par la RD qui relie Hochstatt à Morschwiller-le-Bas et comptabilise environ 18 400 véhicules/jour à hauteur de Didenheim.

La voie de liaison qui relie ces deux axes traverse le noyau villageois d'Est en Ouest avec un trafic d'environ 8 400 véhicules/jour, tandis qu'une autre voie interne jouxte la partie agglomérée à l'Ouest (environ 5 300 véhicules/jour).

Tout le territoire de Didenheim est proche des axes structurants auxquels il est aisément relié, à savoir le contournement Ouest de Mulhouse et l'autoroute A 6.

Un projet de liaison Altkirch-Mulhouse-Burnhaupt-le-Bas existe et se greffera sur la RD68.

6.1.2. Pistes cyclables



Source : m2A

Legende Zeichenerklärung / Key	
Aménagements cyclables Radwege / Cycle paths	
	Piste cyclable - Voie verte deux sens de circulation <i>Radweg in beiden Straßenrichtungen / Cycle path in both directions of traffic</i>
	Piste cyclable un sens de circulation <i>Radweg in einer Straßenrichtung / Cycle path in one direction of traffic</i>
	Bande cyclable deux sens de circulation <i>Radfahrstreifen in beiden Straßenrichtungen / Cycle lane in both directions of traffic</i>
	Bande cyclable un sens de circulation <i>Radfahrstreifen in einer Straßenrichtung / Cycle lane in one direction of traffic</i>
	Double sens cyclable <i>Radfahren entgegen der Einbahnstraße / Cycle path or lane against the direction of traffic</i>
	Continuité jalonnée / Raccordement <i>Markierter Radwanderweg - Anschluss / Marked continuation - Connection</i>

Une piste cyclable traverse l'ancien ban communal de Didenheim du Nord au Sud, partagée entre itinéraire en agglomération et piste mixte.

6.2. Les transports en commun

Ligne Transdev/Conseil Départemental

L'entité Didenheim est desservie par la ligne 834 Dannemarie-Mulhouse (réseau Kunegel-Transdev/Conseil Départemental), avec un arrêt dans le village et 5 à 6 départs et arrivées quotidiens de Mulhouse (ligne vers la Gare de Mulhouse via la Porte du Miroir et l'Université).

Ligne de Haute-Alsace 834

Valable à compter du 1er septembre 2016

Période de circulation		Année	Année	Année	Scol.	Année
Jours de circulation		LMaMe	LMaMe	LMaMe	LMa	LMaMe
		JVS	JVS	JVS	JV	JVS
Numéro de renvoi à consulter		1				
Dannemarie	Hôtel de Ville	6.40	8.35	13.00	16.15	17.15
Gommersdorf	Abribus Lotissement	6.41	8.36	13.01	16.16	17.16
	Centre	6.42	8.37	13.02	16.17	17.17
	Place du Bas	6.43	8.38	13.03	16.18	17.18
Hagenbach	Mairie	6.44	8.39	13.04	16.19	17.19
	Croisement d'Eglingen	6.45	8.40	13.05	16.20	17.20
Eglingen	Calvaire	6.48				
Buethwiller	Calvaire	6.53	8.42	13.07	16.22	17.22
Ancienmt Ueberkumen	Ueberkumen	6.54	8.43	13.08	16.23	17.23
Balschwiller	Crédit Mutuel	6.56	8.45	13.10	16.25	17.25
	Rue de Mulhouse	6.57	8.46	13.11	16.26	17.26
Saint Bernard	Abribus Quiri	6.58	8.47	13.12	16.27	17.27
	Auberge Cheval Blanc	6.59	8.48	13.13	16.28	17.28
	Croisement D466	7.02	8.51	13.16	16.31	17.31
Spechbach le Haut	Crédit Mutuel	7.04	8.53	13.18	16.33	17.33
Illfurth	Collège	7.06	8.55	13.20	16.35	17.35
Froeningen	Moulin	7.09	8.58	13.23	16.38	17.38
	Auberge de Froeningen	7.10	8.59	13.24	16.39	17.39
Hochstatt	Stade	7.11	9.00	13.25	16.40	17.40
	Cheval Blanc	7.12	9.01	13.26	16.41	17.41
	Chapelle	7.13	9.02	13.27	16.42	17.42
Didenheim	Arrêt Saint Gall	7.15	9.04	13.29	16.44	17.44
Mulhouse	Gifop	7.18	9.07	13.32	16.47	17.47
	Université	7.25	9.13	13.38	16.53	17.53
	Tour Nessel	7.29	9.16	13.41	16.56	17.56
	Porte du Miroir	7.31	9.18	13.43	16.58	17.58
	Gare SNCF n°12	7.35	9.23	13.47	17.02	18.02

Valable à compter du 1er septembre 2016

Période de circulation		Année	Année	Scol.	Année	Scol.	Année
Jours de circulation		LMaMe	LMaMe	LMa	LMaMe	LMa	LMaMe
		JVS	JVS	JV	JVS	JV	JVS
Numéro de renvoi à consulter		1					
Mulhouse	Gare SNCF N°12	7.38	12.08	15.18	16.18	17.18	18.18
	Porte du Miroir	7.42	12.12	15.22	16.22	17.22	18.22
	Tour Nessel	7.46	12.16	15.26	16.26	17.26	18.26
	Université	7.50	12.20	15.30	16.30	17.30	18.30
	Gifop	7.53	12.23	15.33	16.33	17.33	18.33
Didenheim	Sola 25 novembre	7.55	12.25	15.35	16.35	17.35	18.35
Hochstatt	Chapelle	8.01	12.31	15.41	16.41	17.41	18.41
	Cheval Blanc	8.02	12.32	15.42	16.42	17.42	18.42
	Stade	8.03	12.33	15.43	16.43	17.43	18.43
Froeningen	Auberge de Froeningen	8.04	12.34	15.44	16.44	17.44	18.44
	Moulin	8.05	12.35	15.45	16.45	17.45	18.45
Illfurth	Collège	8.06	12.36	15.46	16.46	17.46	18.46
Spechbach le Bas	Crédit Mutuel	8.11	12.41	15.51	16.51	17.51	18.51
Spechbach le Haut	Croisement D466	8.13	12.43	15.53	16.53	17.53	18.53
Saint Bernard	Auberge Cheval Blanc	8.16	12.46	15.56	16.56	17.56	18.56
	Abribus Quiri	8.17	12.47	15.57	16.57	17.57	18.57
Balschwiller	Rue de Mulhouse	8.18	12.48	15.58	16.58	17.58	18.58
	Crédit Mutuel	8.19	12.49	15.59	16.59	17.59	18.59
Ancienmt Ueberkumen	Ueberkumen	8.20	12.50	16.00	17.00	18.00	19.00
Buethwiller	Calvaire	8.22	12.52	16.02	17.02	18.02	19.02
Eglingen	Calvaire						19.07
Hagenbach	Mairie	8.25	12.55	16.05	17.05	18.05	19.11
Gommersdorf	Entrée village Place du Bas	8.26	12.56	16.06	17.06	18.06	19.12
	Centre	8.27	12.57	16.07	17.07	18.07	19.13
	Abribus Lotissement	8.28	12.58	16.08	17.08	18.08	19.14
Dannemarie	Hôtel de Ville	8.30	13.00	16.10	17.10	18.10	19.15

Transport à la demande

- La localité est par ailleurs desservie par le réseau de transport en commun de l'agglomération mulhousienne, à savoir la ligne 12 du réseau Soléa, Didenheim-Université-Bel Air-Dornach-Lutterbach Gare.
Il n'y a pas de liaison entre les deux communes fusionnées sur la ligne régulière 21.
- Un service de transport à certaines heures est également en place, "Filéa", sur simple appel téléphonique 2 h avant le déplacement.
Il est possible de rejoindre ainsi Mulhouse-Université et le centre ville de Brunstatt à partir de 4 arrêts à Didenheim (Mairie, St Gall, 25 Novembre et Cigognes) (même arrêts que ligne 21 de Soléa).

Transport ferroviaire

La gare centrale de Mulhouse se trouve à 3 km.

6.3. Les moyens de transport utilisés lors des déplacements domicile-travail

	Voitures, camions	Deux roues	Transport en commun	Marche à pied	Sans transport	Sans objet
Commune de Didenheim	79,5 %	2,7 %	8,9 %	2,1 %	6,8 %	0,0 %
Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) (périmètre 2016)	76,7 %	3,1 %	11,7 %	6,0 %	2,5 %	0,0 %
SCoT de la Région Mulhousienne (périmètre 2014)	77,0 %	3,1 %	11,5 %	6,0 %	2,5 %	0,0 %
Département du Haut-Rhin	78,7 %	3,8 %	7,8 %	6,2 %	3,5 %	0,0 %

Source : INSEE RGP 2013 – Exploitation complémentaire

Avec 79,5 % des déplacements, la voiture constitue naturellement le mode de déplacement majoritaire (CA 76,7 %).

Mais avec 8,9 % des déplacements, les transports en commun représentent une part non négligeable, même si elle est inférieure à celle de l'ensemble de la CA et du SCoT (plus de 11 %).

Brunstatt présente un taux à peine supérieur (9,5 %) et au-delà de celui de la couronne mulhousienne, sans Mulhouse (7,2 %).

	Utilisation des transports en commun dans les déplacements professionnels
Didenheim	8,9 %
Brunstatt	9,5 %
CA de Mulhouse	11,7 %
CA sans Mulhouse	7,2 %
SCoT de la région mulhousienne	11,5 %
Département	7,8 %

Le recours aux deux-roues, mais surtout à la marche à pied, est moins important à Didenheim que dans les territoires de référence.

L'absence de recours à un moyen de transport est élevée, avec un taux de 6,8 % (rappel : 19 % des actifs de Didenheim travaillent sur place).

Les infrastructures et les déplacements : éléments saillants

- un territoire bien desservi par le réseau routier, qu'il s'agisse des dessertes internes ou des liaisons vers les axes structurants ;
- une piste cyclable mixte et en agglomération traverse l'ancien ban communal de Didenheim ;
- la localité bénéficie d'une desserte en transports en commun, avec les lignes du réseau de l'agglomération mulhousienne qui s'ajoutent à celles du Département.
Cependant la ligne 21 ne relie pas les deux communes fusionnées ;
- le recours à la voiture représente 79,5 % des déplacements quotidiens professionnels, les transports en communs 8,9 %.

7. Les enjeux identifiés

Le diagnostic permet de mettre en exergue des enjeux pour l'avenir de la commune.

Population et démographie :

- prendre en compte le vieillissement de la population et les besoins induits ;
- permettre la poursuite du récent léger regain migratoire ;
- créer une desserte en transports en commun entre les deux communes en complément du service Filéa.

Habitat et logements :

- prendre en compte la forte diminution de la taille des ménages et les besoins induits ;
- poursuivre la diversification du parc de logements : autres qu'individuels, locatif, petite taille, logements aidés, ...

Activités :

- permettre la poursuite de la récente croissance du nombre d'emplois dans la commune ;
- poursuivre le traitement paysager dans les zones d'activités ;
- protéger les zones agricoles de la plaine de l'III.

Développement urbain :

- poursuivre les efforts de densification adaptée aux sites dans les zones urbaines ;
- concentrer le développement futur au nord de la RD8B3 vers la RD8B1 ;
- constituer un pôle d'activités multimodal ;
- créer une liaison Altkirch-Burnhaupt-le-Bas-Mulhouse pour canaliser le flux de circulation de transit.

Paysage :

- intégrer harmonieusement les nouvelles constructions à l'environnement existant ;
- prendre en compte la sensibilité paysagère des espaces collinaires ;
- stopper l'étalement de l'urbanisation sur le Gallenberg ;
- maintenir la compacité paysagère de l'agglomération.

Zones humides :

- préserver la zone inondable de l'III ;
- mener des actions de restauration des milieux humides (Baschiloch).

Biodiversité :

- préserver la richesse des milieux, de la faune et de la flore ;
- protéger des éléments de biodiversité : massifs forestiers, vergers, ripisylves, ... ;
- préserver les corridors écologiques qui traversent la commune.

